

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN

20 JANVIER 2010

Compte-rendu

définitif

20 janvier 2010 - 14 H 00

Ancienne salle des délibérations du Conseil Général– Niort

CONTACT : Cellule animation SAGE – M. François JOSSE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Hôtel du département – 79021 NIORT Cedex

Tel : 05 49 06 79 79

Fax : 05 49 06 77 71

Email : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

REUNION DE LA CLE DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN DU 20 janvier 2010

Etaients présents, avec voix délibérative, les membres de la CLE suivants :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Serge AUDEBRAND, adjoint au Maire du Vanneau
- M. Gilbert BARANGER, maire de Bessines (mandat de M. SOUCHET)
- M. Daniel DAVID, maire de Benet
- M. Bernard FAUCHER, maire de Saint George de Noisé
- M. Claude GARAUULT, SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
- Mme Nicole GRAVAT, Ville de Niort
- M. Jean-Jacques GUILLET, Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin (mandat de M. DUGLEUX)
- M. Serge MORIN, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, Président de la CLE (mandat de M. SIMON)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Jean BOUCARD, Union des Marais de la Charente maritime,
- M. Jean GUILLOUX, Syndicat des Marais Mouillés de la Charente-Maritime
- M. Pierre LACROIX, Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Bruno LEPOIVRE, association des irrigants des Deux-Sèvres
- M. Marcel MOINARD, Union des marais mouillé de la Venise Verte
- M. Philippe MOUNIER, Union des marais mouillé de la Venise Verte
- M. François-Marie PELLERIN, Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement
- M. Patrick PICAUD, Association Nature-Environnement 17
- M. Jacques SALARDAINE, section régionale de la Conchyliculture RE Centre-Ouest
- M. Jean-Claude RENAUDEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Claude DALLET, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M. Pierre BARBIER, DDTM de Vendée (mandat de Jan-marc QUEMENER – DREAL Pays de la Loire)
- M. Jean-François MOREL, DDT des Deux-Sèvres
- M. Yann FONTAINE (DISE de Charente Maritime)
- M. Eric BACHELIER (ONEMA)
- M. AUBERT, DISE des Deux-Sèvres (mandat de M. LEROUX – DISE des Deux-Sèvres)
- M. Pierre POUGET, DIREN Poitou-Charentes (mandat du Préfet de la région Poitou-Charentes)

Assistaient en outre les personnes suivantes :

- Mme GABORIAU, directrice de l'I.I.B.S.N
- Mme Sylvie FONTENY, Conseil général 17, service DER-SEVE
- M. Arnaud MARREC, bueau d'étude IDRA ENVIRONNEMENT
- M. Jean-Michel GRIGNON, FDAPPMA 79
- M. Cédric BELLUC, SYHNA
- Mme Nadine PELON, Chambre d'agriculture 85
- M. Henri BONNET
- Mme Marion PASQUIER, Parc Interrégional Marais Poitevin
- M. François JOSSE, IIBSN, animateur du SAGE

- M. Gilles CHOURRE, animateur CRE Zh Sèvre, Mignon et Autize

Etaient excusés :

- M. Patrick BLANCHARD, vice-président de la CLE, président du du SYNHA
- M. Michel BOSSARD, maire de Nieul sur l'Autise
- M. Claude BUSSEROLLE, maire de La Crèche
- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère générale de la Vendée
- M. Sébastien DUGLEUX, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Hugues FOURAGE, Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin
- M. Christian GRIMPRET, maire de Sainte Soulle
- M. Christian GUERINET, Syndicat d'Adduction, de Distribution d'eau potable et d'assainissement de la Charente-Maritime
- M. Jean-Pierre JOLY, SIAP de la Plaine de Luçon
- M. Joël MISBERT, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Claude ROULLEAU, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Lambon
- M. Michel SIMON, maire-adjoint de Coulon
- M. Jean-Marie ROUSTIT, Conseil général de Charente-Maritime
- M. Dominique SOUCHET, Député, Président de l'IIBSN
- Mme SIRET JOLIVE, Direction des affaires maritime de la Charente maritime

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

- *Approbation du compte-rendu de la CLE du 12 novembre 2009,*
- *Avis sur le projet d'évaluation environnementale du SAGE (deuxième lecture),*
- *Avis sur le projet de curage du canal de Marans à La Rochelle,*
- *Informations diverses et points d'actualité :*
 - ↳ *Avis de la commission de planification du comité de bassin « Loire Bretagne » du 18 novembre sur le projet de SAGE,*
 - ↳ *Bilan de l'étiage 2009,*
 - ↳ *Modification du périmètre du SAGE Sèvre nantaise,*
 - ↳ *Réunion du bilan à mi-parcours du Plan « Marais poitevin » présidée le 23 novembre 2009 par le Préfet de Région.*

Ont été rajouté à ce ordre du jour deux points :

- ↳ *Mise en place d'un comité technique « zone humide »*
- ↳ *Point d'actualité*

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour : la validation du procès-verbal de la CLE du 12 novembre 2009.

I – VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CLE DU 12 novembre 2009

L'animateur SAGE précise qu'aucune remarque ne lui est parvenue à ce jour.

En l'absence de question ou de demande de modification de ce compte-rendu, celui-ci est adopté par la CLE.

II – AVIS SUR LE PROJET D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'animateur précise en introduction que :

- les corrections demandées lors de la dernière CLE ont bien été effectuées,
- le document modifié a été mis à disposition des membres de la CLE sur le site internet « Gest'eau »,
- les membres de la CLE ayant demandé des modifications ont reçu par mail une copie des modifications pour validation,
- et qu'aucune remarque nouvelle n'est parvenue entre temps à la cellule SAGE.

M. MORIN (président de la CLE) rappelle ensuite que ce document constitue une des pièces du dossier d'enquête publique. A cet effet, une fois validé par la CLE, il sera transmis aux services préfectoraux qui ont ensuite un délai de trois mois pour donner leur avis sur celui-ci.

En l'absence de remarques, M. MORIN propose de soumettre ce document à l'approbation de la CLE.

Le projet d'évaluation environnemental est alors adopté à l'unanimité.

III – AVIS SUR LE PROJET DE CURAGE DU CANAL DE MARANS A LA ROCHELLE

En introduction, M. MORIN rappelle que le canal de Marans à La Rochelle, anciennement géré par l'Etat, est aujourd'hui, après transfert de compétence, propriété du Conseil général de Charente-Maritime.

Il cède ensuite la parole à M. Arnaud MARREC (société Idra-environnement) pour présenter le projet envisagé par le Conseil général. M. MARREC précise tout d'abord la raison pour laquelle le projet est aujourd'hui présenté devant la CLE : lors des travaux de curage, une partie des eaux sera rejetée en direction de la Sèvre niortaise et ces rejets sont susceptibles d'avoir un impact sur ce territoire.

M. MARREC explique que le canal a été « découpé » en 5 zones dans le cadre de l'étude, en fonction de leurs caractéristiques physiques et des problématiques rencontrées. Il précise que le Curé franchit à niveau le canal de Marans à la La Rochelle entre les zones 4 et 5. Il explique ensuite que l'écluse présente à cet endroit n'est aujourd'hui plus en service : le Curé s'écoule maintenant sans entrave en partageant le canal de Marans à la Rochelle en 2 biefs distincts. Il met aussi en avant le fait que les 3 premiers secteurs sont concernés par la problématique de plantes envahissantes. En effet, ces secteurs sont envahis par l'espèce « Egeria densa » qui se développe très rapidement en asphyxiant les eaux du canal et en rendant difficile toute activité sur ces secteurs (pêche et activités nautiques notamment).

L'animateur précise que seuls les secteurs 3 à 5 font réellement partie du bassin versant du SAGE de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin.

La présentation du projet (cf. copie du power-point placé en annexe n°1) est ensuite déclinée en 3 points :

- rappel du contexte de l'opération,
- les techniques de dragage qui seront utilisées (dragage mécanique à sec ou dragage hydraulique),
- la gestion des sédiments issus des opérations de curage : réutilisation agricole sur place ou après épandage agricole dans le cadre d'un plan d'épandage pour les sédiments sains, stockage en centre de stockage de déchet ultime (CSDU) ou valorisation éventuelle en remblais sur le site du Port Autonome de La Rochelle).

M. MORIN remercie M. MARREC pour sa présentation et ouvre le débat.

M. BONNET s'interroge sur les modalités du curage à sec qui sera effectué. M. MARREC répond que les sédiments seront transportés sur des camions qui circuleront sur le fond du canal à partir de deux points d'extraction situés au niveau des secteurs de « Mouillepieds » et du secteur de Périgny. M. Bonnet fait remarquer qu'il existe des siphons sur

plusieurs secteurs. Il rapporte que ceux-ci ont été détériorés lors de précédentes opérations de curages et qu'il lui semble donc particulièrement important de les protéger. M. MARREC précise qu'un bureau d'étude a travaillé sur ce point particulier au niveau « avant-projet » du projet de curage du canal et que ses conclusions pourront être transmises à la CLE pour apporter des réponses plus précises sur ce sujet.

M. SALARDAINE (section régionale de la Conchyliculture Ré Centre-Ouest) demande à quelle époque de l'année seront effectués les travaux. Il s'interroge en effet sur l'impact éventuel de ces apports d'eau sur la dynamique d'envasement et les apports d'eau douce en baie de l'Aiguillon. Il souhaite en tout état de cause que **les rejets soient effectués en tenant compte des coefficients de marée pour ne pas pénaliser les productions conchylicole et mytilicole**. M. MARREC confirme que ces éléments ont bien été pris en compte dans l'étude et qu'un certain nombre de contraintes a été imposé dans le dossier d'autorisation pour répondre à ces interrogations. Le rejet d'eau douce dans la partie nord ne sera effectué qu'à marée haute, quand les conditions seront salines au niveau du secteur de Marans. La contrainte d'un suivi permanent du niveau de conductivité a aussi été ajoutée pour vérifier que l'on se trouve bien en conditions salines pendant la période de rejet. Cependant, une estimation des volumes d'eau pompés au niveau du canal et rejetés à Marans a montré que ceux-ci ne devraient pas dépasser 3 à 4 % du flux d'eau de la Sèvre niortaise. Ces volumes ne seront donc pas capables de diluer suffisamment les eaux pour faire chuter significativement les concentrations salines sur le secteur et poser des problèmes à la production conchylicole. Le caractère salin des eaux au niveau du secteur de Marans (marée haute) pour effectuer les rejets doit cependant être respecté pour éviter une contamination potentielle de la Sèvre par Egéria Densa.

M. SALARDAINE demande ensuite si un **suivi bactériologique** est aussi prévu. M. MARREC répond par la négative à cette interrogation mais confirme que les analyses effectuées sur les sédiments du canal ne soulevaient pas de problème particulier. Il précise ensuite que, de toute façon, les bactéries présentes au niveau du canal sont des bactéries d'eau douce qui ne peuvent pas se développer ensuite en milieu salin. Il reconnaît toutefois que ce suivi pourrait être intégré à l'arrêté préfectoral d'autorisation rédigé par la police de l'eau. M. SALARDAINE insiste sur l'importance de ce point en informant la CLE que deux zones de production ont été déclassées récemment à proximité de l'île de Ré ainsi que deux zones au nord de la Seudre. A ce sujet, il se montre plus inquiet pour le secteur de l'île de Ré où la (ou les) source(s) de pollution n'ont pas été localisées contrairement à celles du secteur de la Seudre.

M. Yann FONTAINE (DISE 17) confirme que ces éléments seront bien intégrés dans l'arrêté d'autorisation avec obligation de réaliser un suivi et d'en tenir informée la police de l'eau. Celle-ci pourra alors, au vue des éléments qualitatifs présentés et de l'importance du risque selon la période, faire arrêter les travaux si nécessaire.

M. MORIN demande s'il est possible que la CLE soit destinataire d'une copie de cet arrêté lorsqu'il aura été pris.

M. FONTAINE répond favorablement à cette demande.

M. PELLERIN (Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement) s'interroge sur la cohérence du cahier des charges prévu pour réaliser ces travaux de curage dans la partie nord du projet (projet qui traverse le marais poitevin) avec les CCTP habituellement utilisés pour les traitements et les curages réalisés sur ce même secteur, par exemple, par le Forum des Marais Atlantique ou la DDT Sèvre et Marais. M. PELLERIN fait notamment référence au respect de l'impact éventuel sur la faune et la flore. Il demande ensuite que les références à l'« ancien SDAGE 1996 » soient supprimées et que la cohérence avec le nouveau SDAGE Loire Bretagne soit étudiée.

M. MOREL (DDT 79) demande s'il est prévu de prendre contact avec la DDT 79 en tant que gestionnaire du DPF de la Sèvre car aucun contact n'a encore été pris officiellement à ce sujet. M. MORIN confirme que cela paraîtrait effectivement logique que la DDT 79 soit consultée et tenue informée de l'évolution de ce projet.

En réponse à M. PELLERIN, M. MARREC précise qu'une étude bibliographique a été réalisée lors de l'étude et des contacts pris à cette occasion avec le Forum des Marais Atlantiques. Il confirme que suite au passage du dossier devant les services de la DIREN, le Conseil général 17 a demandé que ce dossier soit complété par une étude d'incidence sur tout le secteur nord du projet qui est concerné sur 2 kilomètres par la traversée d'un site NATURA 2000. Il insiste cependant sur le fait que canal de Marans à La Rochelle est indépendant hydrauliquement vis-à-vis du réseau hydrographique local, notamment en raison de la présence de très nombreux siphons sur tout le linéaire.

M. FONTAINE complète cette information en confirmant que l'expérience acquise dans les opérations de curage/dévasage au niveau des marais atlantiques a été prise en compte, mais qu'elle a du être adaptée en raison de l'importance des opérations envisagées comparées à la taille des chantiers habituellement réalisés sur ce secteur.

M. LACROIX (Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique) s'inquiète ensuite du devenir des poissons présents dans le canal. M. MARREC confirme que deux pêches de sauvetage sont prévues dans le cadre du marché pour récupérer les poissons et les répartir dans différents sites dans l'attente de la fin des opérations. Il explique qu'un ré-empeuplement du canal aura aussi lieu après élimination des espèces nuisibles à l'issue des opérations et que l'ensemble de ces opérations seront encadrées par la fédération départementale de pêche et l'ONEMA.

M. BONNET questionne ensuite sur la durée prévue pour ces chantiers. M. MARREC informe que les travaux devraient s'étaler sur une période de 4 ans : 3 ans pour les opérations de curage à proprement parler et un an supplémentaire pour la gestion des sédiments. Mme FONTENY (CG17) précise que les travaux ne devraient vraisemblablement pas débuter avant 2011.

M. DALLET (Agence de l'eau Loire-Bretagne) apporte quelques précisions concernant ce dossier qui a été soumis à l'avis de l'Agence de l'eau en raison notamment des montants non négligeables de ces opérations. Il informe que l'agence de l'eau apportera une aide, non pas sur la totalité des travaux, mais sur ceux qui sont liés à la maîtrise et au contrôle de l'*Egeria densa* ainsi qu'à un certain nombre d'opérations préliminaires comme les pêches de sauvegarde. A ce titre, plusieurs conditions ont été introduites dans le dossier à la demande de l'agence de l'eau. On peut citer notamment :

- Un suivi du développement de l'espèce *Egeria densa* après travaux,
- Une réflexion sur la gestion des ouvrages hydrauliques, en cohérence avec ce qui est prévu dans le projet de SAGE SNMP,
- L'intégration de ces opérations dans le cadre global du CRE « zh » du SYHNA.

Il rappelle enfin que ce canal est classé comme masse d'eau artificialisée avec un objectif de bon potentiel en 2015 dans le « nouveau » SDAGE et que ces travaux concourent à l'atteinte de cet objectif.

M. MORIN demande ensuite s'il est possible de se faire une idée des nouveaux équilibres de fonctionnement de ces milieux aquatiques après curage ou si de nouveaux curages ne seront de nouveau pas nécessaires d'ici quelques années. A cette question, M. MARREC répond que des opérations de curage régulières sont toujours obligatoires, que des mesures pour limiter les phénomènes d'envasement et d'eutrophisation sont possibles (pratiques culturales adaptées, captations des sédiments) mais qu'il n'existe malheureusement pas de solutions miracles. Il rappelle toutefois que le secteur de Périgny n'a encore jamais été curé depuis sa création il y a plus de 120 ans...

M. MOINARD (Union des marais mouillé de la Venise Verte) s'interroge tout d'abord sur l'origine de l'alimentation de ce canal. M. MARREC répond que les apports principaux proviennent de la nappe calcaire que le canal traverse. La très grande majorité des apports provient en effet du secteur encaissé situé au niveau de la commune de Dompierre. En effet, le canal y traverse une nappe aquifère et il y a de nombreuses résurgences importantes sur ce secteur. Ces apports sont complétés par les apports pluviométriques, même s'ils sont relativement faibles en raison de la petite taille du bassin versant et de sa déconnexion du reste du réseau hydrographique.

M. MOINARD demande ensuite si le dossier se penche aussi sur le rôle du canal dans la gestion des crues, puisque cet élément est mentionné dans la présentation power-point. M. MARREC explique que ce canal ne peut pas être utilisé dans la gestion des crues comme éventuel bassin tampon (comme peut éventuellement l'être une retenue collinaire ou un étang sur un bassin versant). M. BONNET explique que lorsqu'il y a des crues importantes dans le marais, il y a également des problèmes sérieux d'écoulement au niveau du canal. Pour illustrer son propos, il rappelle que le 24 décembre 1982 il y eu une manifestation de plusieurs dizaines de personnes devant les portes des Ponts et Chaussées maritime (qui géraient à l'époque le canal) pour demander l'ouverture et l'enlèvement des madriers bloquant l'accès des eaux au port de la Rochelle et permettant notamment l'accès à la zone de Saint Ouen. A cette occasion, les scaphandriers sont finalement intervenus pour les enlever.

M. BOUCARD (Union des Marais de la Charente maritime) explique aussi que le niveau du Curé est toujours plus haut que celui du canal maritime. M. BONNET confirme en précisant que comme le passage du Curé au niveau du canal de Marans à la Rochelle se fait à niveau, c'est le courant le plus fort qui l'emporte. Il y a donc effectivement des départs d'eau du Curé vers la Sèvre via le canal lors des grands épisodes de crues.

M. MORIN propose enfin de passer au vote. Sous réserve que les remarques émises par les membres de la CLE soient bien prises en considération, le projet est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

IV –INFORMATION DIVERSES ET POINT D'ACTUALITE

Avis la commission de planification du comité de bassin « Loire Bretagne » du 18 novembre sur le projet de SAGE.

L'animateur informe que le projet de SAGE a été présenté et défendu par M. MORIN devant la commission de planification du comité de bassin « Loire Bretagne » le 18 novembre. Il rappelle que cette commission prépare en amont l'avis du comité de bassin et que cet avis est nécessaire pour compléter le dossier qui doit être présenté à l'enquête publique dans le cadre de la procédure de validation du SAGE.

Le projet d'avis qui a été retenu lors de cette commission est un avis favorable accompagné d'une demande d'harmonisation des valeurs des piézométries de crise sur les piézomètres communs avec le SAGE Vendée. Il s'agit des

piézomètres situés sur les communes de Saint Aubin et du Langon (cf. page 14 du power-point pour comparer les différents niveaux fixés actuellement par le SDAGE et les projets de SAGE SNMP et Vendée).

M. MORIN informe que la réunion du comité de bassin initialement prévue en novembre a été reportée et se tiendra à Orléans le 26 janvier prochain.

M. PELLERIN constate que pour lui il n'y a pas d'ambiguïté : le projet de SAGE SNMP est compatible en l'état avec le SDAGE 2010. Le projet doit donc rester tel quel. En ce qui concerne l'harmonisation des valeurs de PCR, il lui semble que c'est au projet de SDAGE Vendée de se caler sur le projet de SAGE SNMP et cela pour deux raisons :

- le projet de SAGE Vendée intervient sur des piézomètres hors de son territoire de compétence,
- il n'est pas question de rediscuter une nouvelle fois et de revenir en arrière sur un projet validé et conforme au SDAGE en vigueur.

Bilan de l'étiage 2009

L'animatrice présente ensuite un bilan de la période d'étiage 2009 (diapositives n° 10 à n°43 du power-point placé en annexe n°2 et document placé en annexe n°3). Il précise que ces éléments constituent une synthèse à l'échelle du territoire du SAGE d'éléments qui ont, pour la plupart, été déjà présentés au niveau de chaque département lors des conférences (ou observatoires) départementales de l'eau. Sont ainsi repris successivement les points suivants :

- les données météorologiques,
- l'évolution des arrêtés de limitation des usages de l'eau,
- les bilans volumétriques des campagnes d'irrigation agricole 2008 et 2009,
- l'évolution des niveaux et des débits sortants du barrage de la Touche-Poupard,
- l'hydrologie au niveau des sites de DOE et DCR fixés dans le projet de SAGE,
- la piézométrie au niveau des sites de POE et PCR fixés dans le projet de SAGE,
- les niveaux d'eau dans le marais au niveau des sites de NOE et NCR fixés dans le projet de SAGE.

M. MORIN remercie l'ensemble des administrations et institutions pour avoir accepté de communiquer l'ensemble des éléments nécessaires à ce bilan et pour leur diligence dans la transmission de ces données. Il souhaite ensuite que cet exercice soit répété et enrichi un peu plus chaque année pour suivre l'évolution de ces paramètres.

Mme GRAVAT (ville de Niort) rappelle que la ville de Niort est alimentée en eau à partir de la source du Vivier dont le fonctionnement dépend de la gestion du bassin du Lambon. Elle estime que les restrictions d'eau sur ce bassin sont intervenues très tardivement cet été. L'inquiétude a été forte au niveau du syndicat de ne plus pouvoir utiliser cette ressource. Elle regrette qu'il ait fallu intervenir auprès de la préfecture pour rappeler que la ressource principale du syndicat était au bord de la rupture.

M. LACROIX fait remarquer à Mme GRAVAT que l'on a encore moins de considération pour ceux qui doivent gérer l'eau destinée aux milieux aquatiques. Il déplore que l'on soit retombé cette année dans les travers des arrêtés de limitation des usages de l'eau qui font du « yoyo » alors que cette pratique avait cessé. Il constate avec regret qu'il a suffi d'une pluie de 20 mm pour autoriser de nouveau les pompages pendant seulement 3 jours (avant de devoir stopper de nouveau l'irrigation) alors que l'on sait pertinemment que ce ne sont pas les pluies d'été qui vont permettre de soutenir niveaux piézométriques et débits de façon durable.

M. PICAUD (Association Nature-Environnement 17) rapporte aussi que, sur le bassin du Mignon, des courriers sont arrivés chez les irrigants pour les autoriser à déroger à l'arrêté d'arrêt total de l'irrigation. Il fait part de sa surprise et de son incompréhension devant cette démarche. Il précise qu'un certain nombre de maires se sont fâchés lors de la découverte de ce procédé, que des questions ont été posées à l'administration, mais que malheureusement les réponses n'ont pas été apportées à ce jour.

M. RENAudeau (Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres) souhaite réagir en deux points sur la manière dont sont présentés les documents à la CLE. Concernant tout d'abord la météorologie, il regrette que seule soit reprise la période d'étiage (très déficitaire) en oubliant de mentionner les fortes pluviométries de novembre et décembre qui rééquilibrent très sensiblement le diagnostic. En second point, il déplore, alors que l'on est dans l'enceinte d'un SAGE où l'on est censé réfléchir à un partage de l'eau, l'usage de ces cartes où tout est montré en rouge (et en restriction) qui stigmatisent une nouvelle fois les agriculteurs irrigants. Il fait le pari que, malgré la diminution drastique des prélèvements agricoles de ces dernières années (qui pénalise toujours l'économie), on aura le même type de cartes l'année prochaine. En effet, dans le même temps, l'administration remonte les seuils de déclenchement des restrictions. Il constate enfin que l'on

pourrait à la limite supprimer totalement l'irrigation mais qu'on ne répondrait pour autant pas aux attentes et interrogations qui viennent d'être exprimées.

M. LACROIX précise qu'il n'en veut à personne, mais qu'il constate toujours les conséquences des déficits estivaux en eau sur les têtes de bassin malgré la remontée des niveaux piézométriques de gestion de crise. Pour lui, il y a donc toujours inadéquation entre la ressource disponible et les prélèvements qui sont effectués.

Mme GRAVAT relève ensuite qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui font des efforts. Elle rappelle à cet effet que la consommation d'eau potable a baissé de près de 20 % et que les usagers n'ont pas repris leur mauvaise habitude de consommation depuis 2005. M. PELLERIN note enfin qu'il lui semble que les seuils piézométriques de gestion de crise n'ont pas été tant remontés que cela sur tous les secteurs.

M. RENAUDEAU demande à ce que soit indiqué dans le compte-rendu qu'un épisode pluvieux de 40 mm est venu localement se superposer à l'arrêt de l'irrigation sur le secteur du Mignon pour expliquer la remontée des nappes sur ce secteur durant l'été. Il estime que le seul arrêt de l'irrigation ne peut en effet pas expliquer l'ampleur de cette remontée. Il demande aussi à ce que soit bien mis en exergue l'impact positif du stockage de l'eau sur le secteur des Autises sur les niveaux piézométriques observés.

Dans le même ordre d'idée, M. MOINARD demande à ce que soit précisé qu'il y a eu un acte de malveillance (sabotage signalé auprès des services de l'Etat et ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte) sur le barrage de la Grève sur le Mignon: les vannes ont été laissées ouvertes. Il ne faudrait pas imputer à des prélèvements cette baisse de niveau brutale d'une dizaine de centimètres aux alentours du 15 juin 2009. Dans le même ordre d'idée, il serait bon de signaler que le bon maintien des niveaux d'eau sur le bief de Sazay peut aussi s'expliquer par l'existence d'une fuite sur le bief amont de Chaban. Il précise que cette fuite a depuis été colmatée par le syndicat des marais mouillés.

M. PICAUD admet que ces chiffres sont intéressants mais précise qu'il ne faut pas s'en satisfaire. Il constate que les niveaux de gestion, même ceux fixés dans le SAGE, sont loin de répondre à la protection des milieux naturels puisque des assècs récurrents sont observés sur des ruisseaux où il ne devrait pas y en avoir. Il précise que son association a déjà demandé depuis un certain temps que des indicateurs de surface soient aussi pris en considération dans la gestion des étiages, notamment sur les amonts des ruisseaux qui alimentent le Mignon.

M. GUILLET (maire d'Amuré) fait aussi état de son incompréhension du fonctionnement du système de gestion de crise mis en place sur sa commune où certains agriculteurs ont encore le droit d'irriguer (notamment sur le nord de sa commune) alors que d'autres secteurs sont en arrêt total.

M. RENAUDEAU demande ensuite s'il est possible de savoir quand la modélisation hydraulique de la nappe de l'Aunis sera disponible pour mieux appréhender le fonctionnement exact de celle-ci. M. CHOURRE rappelle que ce modèle initialement produit par le bureau d'étude BURGEAP a été repris en régie par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise. Il précise que les premiers résultats devraient être disponibles pour le printemps.

M. PELLERIN salue cette présentation qui fait pour la première fois un point global sur l'ensemble du bassin versant. Il précise qu'il serait encore plus heureux si ces données pouvaient être élargies hors du domaine public fluvial (DPF), notamment à la Vendée et au Curé; d'autant plus que l'on sait qu'il existe des données sur ces cours d'eau et qu'elles pourraient être mises en ligne en temps réel de la même manière que les données sur le DPF. Il rappelle ensuite que son association produit régulièrement un bilan à partir des données disponibles sur les axes de la Sèvre, des Autises et du Mignon. Il met ce bilan à la disposition de la CLE et souhaite si possible le voir joint au compte-rendu de séance (cf. annexe n° 4).

Il constate ainsi que, malgré les restrictions de prélèvements et la mise en place de réserves de substitution, l'année 2009 a été très défavorable et comparable à celle de 2006. En effet, les jours où les niveaux dans le marais sont inférieurs aux niveaux de crise sont très nombreux, même en prenant comme référence les seuils NCR fixés dans le projet de SAGE (NCR qui sont pourtant moins contraignants que ceux préconisés par l'association APIEE). Cette analyse permet aussi de s'apercevoir que le programme de substitution mis en place sur l'unité de gestion des Autises est totalement inopérant sur le secteur « Jeune Autise » et qu'il ne fait que retarder l'échéance sur le secteur de la « Vieille Autise ». Il illustre ensuite ce document en commentant 3 diapositives extraites de celui-ci.

La première diapositive (cf. annexe n°4 bis) met en parallèle les piézomètres d'Aziré (témoin de la réalité de ce qui se passe au contact « nappe/marais ») et d'Oulmes (piézomètre officiel des arrêtés cadre dont les niveaux sont gérés par les réserves de substitution). M. PELLERIN constate :

- Que ces deux piézomètres étaient corrélés entre eux en période non influencée par l'irrigation, mais que cela n'est plus le cas aujourd'hui puisque l'on assiste à une dé-corrélation de ces piézomètres au mois de juillet ;

- Que le piézomètre témoin de la situation hydrologique sur le secteur de la Jeune Autise (piézomètre de Doix-Billaude) reste à la dérive (cf. présentation de l'animateur) ;
- Qu'il y a aujourd'hui une très bonne maîtrise technique du gestionnaire des réserves qui permet à celui-ci de contrôler et de gérer la descente de la nappe en restant sur une tangente à la courbe de première vigilance ;
- Qu'après une période où la descente du système a été « artificiellement » maîtrisée (piézo d'Oulmes) sur des niveaux suffisants pour se maintenir à des niveaux proches du tarissement naturel dans la zone de contact « nappe/marais » (stabilisation au niveau du piézomètre d'Aziré), la courbe s'est effondrée et il y a eu des assècs sur tout le réseau tertiaire du marais dans ce secteur.

M.PELLERIN retient de ces éléments :

- Que le gestionnaire des réserves de substitution des Autises a une très bonne maîtrise technique qui lui permet de gérer directement l'indicateur de l'arrêté cadre (le piézomètre d'Oulmes), mais pas la nappe souterraine dans sa globalité ;
- Que les niveaux de crise définis dans le projet de SAGE peuvent être considérés comme trop bas par rapport aux niveaux qui devraient être fixés pour protéger les milieux.

La seconde diapositive présente les niveaux d'eau dans le marais à la mi-août. M. PELLERIN précise que ces éléments sont disponibles en ligne chaque semaine sur le site de l'observatoire régional de l'environnement (ORE). Il fait observer qu'à cette date l'axe « Vielle Autise, Jeune Autise, Bazoin, Bief de la Grève sur le Mignon » est en déshérence et que cela peut, peut-être, être considéré comme normal à cette période de l'année. Mais il relève aussitôt que, malheureusement, cela était déjà le cas un mois plus tôt, au 15 juillet (diapositive n°3), notamment sur le bief de la Jeune Autise alors que sur le plan biologique on était encore alors à une période où les niveaux auraient dû être très bien tenus. Il rappelle à ce sujet que son association a toujours insisté pour dire que le secteur de la Jeune Autises ne serait pas protégé par le programme de substitution.

En conclusion, M. PELLERIN considère donc qu'on est encore loin du compte (malgré les montants financiers déjà investis) et qu'il y a encore des efforts à fournir.

M. LACROIX s'interroge sur le comportement des débits de la Sèvre à la Tiffardière en lien avec les lâchers de volumes à partir du barrage de la Touche Poupard. Il constate que les débits de la Sèvre semblent franchir le DCR à partir du moment où les lâchers diminuent de 1500 l/s à 600 l/s à partir de la mi-septembre. L'animateur précise qu'on ne peut pas prendre les seules données brutes des lâchers (1500, 600 ou 250 l/s) pour avoir une idée de la contribution des apports du barrage au débit à La Tiffardière. En effet, il faudrait au minimum en déduire les volumes contractualisés pour l'irrigation durant cette même période. M. DALLET poursuit en précisant que la présentation qui vient d'être faite est factuelle mais qu'il serait nécessaire de réaliser un diagnostic et une étude plus approfondie pour en faire une analyse pertinente. M. DALLET et M. MORIN rappellent à ce sujet la venue devant une précédente CLE du propriétaire du barrage (CG 79) et de son gestionnaire (CAEDS) et l'existence d'une disposition du SAGE (9C) visant à optimiser les lâchers d'eau, compte-tenu des contractualisations AEP et irrigation, pour en tirer le meilleur bénéfice pour le milieu et concourir au respect des objectifs d'étiage et de crise. M. RENAUDEAU intervient pour insister sur l'intérêt du barrage en été, pour maintenir les niveaux d'étiage, pour l'irrigation agricole et l'alimentation en eau potable, et en hiver, dans la gestion des crues.

M. MOINARD demande s'il serait possible de disposer d'éléments permettant de comparer les niveaux d'eau (et le taux de remplissage du barrage de la Touche Poupard) avec d'autres années, car il lui semble que c'est la première fois qu'on pouvait observer des niveaux aussi bas. L'animateur propose de demander des éléments plus complets à la CAEDS pour une prochaine présentation, avec un système de double enveloppe (remplissages maxi et mini observés à une date donnée) sur le modèle des présentations effectuées pour les débits et les niveaux des rivières ou des piézomètres. A ce sujet, M. PELLERIN note que l'existence d'une station de jaugeage en aval immédiat de l'ouvrage a été évoquée lors de la dernière conférence de l'eau. Dans le futur, il lui semble qu'il serait intéressant d'avoir une présentation de la gestion de l'ouvrage de la Touche Poupard à la fois en débits et en volumes, car ces deux paramètres peuvent donner des indications et des leçons bien différentes.

M. DAVID (maire de Benêt) souhaite pour sa part apporter un bémol quant à la gestion des réserves de substitution des Autises. Pour sa part il estime que si les réserves de substitution ont permis d'éviter la catastrophe, il y a encore des progrès à faire. Il constate en effet encore une nette séparation entre les compartiments du marais alimentés par les lâchers de la Touche Poupard, qui sont restés à des niveaux corrects tout le long du mois d'août (et les mois suivants), et les secteurs sous influence des réserves des Autises qui ont bénéficié cette année de la présence de celles-ci, mais qui ont quand même beaucoup soufferts. Il observe aussi une nouvelle fois cette année le fait que dès que l'irrigation diminue fortement (après le 15 août) les niveaux dans le marais remonte légèrement sur les voies principales. Il estime donc pour sa part que les prélèvements sont encore trop importants et qu'on est encore loin du point d'équilibre pour les milieux, malgré la présence des réserves de substitution. M. MORIN rapproche ces observations du constat fait par le

mairie d'Exoudun d'une relation positive entre la prise d'arrêtés de restriction sur la Sèvre amont et l'augmentation (ou la reprise) des débits sur les sources de la Sèvre niortaise.

M. DAVID constate que toutes sortes de rumeurs continuent à se répandre parfois au sujet des niveaux dans le marais. Il profite donc de cet exposé pour demander s'il y a effectivement eu une fuite importante à Damvix durant l'été car cet argument lui a été avancé à plusieurs reprises pour justifier une baisse des niveaux de l'ordre de 40 cm. Il rappelle aussi la rumeur qui a circulé cet été bien au-delà des limites de la commune de Benêt concernant l'effet « dévastateur » de travaux effectués au port d'Aziré. Il informe qu'il s'agissait simplement d'une entreprise travaillant à la réfection du port qui a eu le malheur de pomper de l'eau dans le port pour la rejeter 20 mètres plus loin dans la conche adjacente.

M. CHOURRE (animateur du CRE « zh » du marais mouillé – IIBSN) rappelle que les enregistrements automatisés des niveaux arrivent toutes les 10 mn à la DDT 79. Il précise que les graphiques présentés à la CLE sont fait au pas de temps journalier mais qu'il a regardé dans le détails à l'intérieur des données journalières pour voir s'il n'y avait pas eu d'incidents techniques ou d'acte de malveillance (sur ce biefs, mais aussi sur les biefs périphériques) qui auraient pu passer inaperçus et se traduire par une forte baisse des niveaux. Il confirme que cela n'a pas été le cas et qu'en tout état de cause il aurait été impossible de compenser une telle baisse sur une durée aussi réduite. Il considère pour sa part être devant des courbes classiques correspondant à une baisse des niveaux depuis la fin du mois de juillet jusqu'au mois d'octobre. Il termine en encourageant chacun à faire remonter ces observations car cela permet de vérifier ces allégations et d'apporter rapidement des éléments permettant de les conforter ou de les infirmer.

M. PELLERIN note que si les appareils de mesure n'ont pas mis en évidence de fuite sur Damvix, ils ont cependant permis de constater que les niveaux avaient quand même baissés significativement sur le bief des Bourdettes. Cette baisse traduit donc que, si le bénéfice éventuel des lâchers d'eau du barrage de la Touche Poupard se fait sentir jusqu'au bief de la Sotterie en période de crise, cela est nettement moins évident sur le bief des Bourdettes, et plus du tout sur le bief de Bazoin. En tout état de cause, il est nécessaire de constater que l'on est passé début octobre en dessous du niveau de crise fixé par le projet de SAGE pour ce bief central de la Sèvre (et pas seulement sur les biefs périphériques influencés par les pompages) et le 28 août en prenant comme référence les niveaux préconisés par l'APIEE.

M. MOUNIER (Union des marais mouillés de la Venise Verte) rappelle qu'il reste encore 3 réserves à construire sur ce bassin et qu'on peut donc en attendre encore des effets positifs. Il poursuit en précisant que M. PELLERIN pourra cependant encore continuer à étudier les assècs des petits fossés, car ceux-ci ont toujours existé et perdureront, même en interdisant totalement l'irrigation. Il termine en précisant que durant l'automne il a beaucoup plu (175 mm en novembre, 104 mm en décembre, 45 mm au 15 janvier). Les nappes sont bien remontées, comme elles l'ont toujours fait sur ce secteur.

M. CHOURRE prend ensuite la parole pour présenter le lancement de l'étude de nivellement des 65 ouvrages et 13 écluses du réseau principal du marais mouillé de la Sèvre, du Mignon et des Autises (cf. diapos n° 47 et 48 du power point). En réponse à une question de M. MORIN portant sur le montant estimatif de ces travaux, il précise que les crédits votés par l'IIBSN pour l'opération de nivellement se monte à 27.000 € H.T., et que de nouveaux crédits devront être votés ultérieurement pour la mise en place des échelles.

M. PELLERIN se réjouit du lancement tant attendu de cette étude et rappelle que celle-ci constitue la première étape d'une remise à plat des règlements d'eau en tenant compte de l'expérience acquise (disposition prévue dans le projet de SAGE). Il regrette cependant que si le grand public va pouvoir accéder quasiment en temps réel aux données concernant le DPF, ce ne sera toujours pas le cas sur les parties vendéenne et charentaise alors même que ces données sont apparemment disponibles depuis plusieurs années. L'animateur précise que des contacts avaient été pris avec les animateurs des autres « CRE zh » du territoire lors du lancement de cette étude et qu'il avait bien été confirmé que sur la partie vendéenne :

- un nivellement avait déjà été réalisé pour certains ouvrages et que cette opération se poursuivait,
- les niveaux étaient suivis depuis deux ou trois ans,
- qu'une étude de ces historiques était en cours.

L'animateur propose à la CLE d'inviter ces deux structures à venir présenter ces travaux et ces dispositifs lors d'une prochaine CLE.

M. BELLUC (animateur du CRE « zh » -SYNHA) reconnaît que la démarche est sans doute moins avancée au niveau du Curé (mais plus particulièrement sur le nord Aunis). Il précise cependant que les ouvrages situés sur le Curé sont nivelés et calés sur le référentiel IGN 69. En ce qui concerne le suivi des niveaux d'eau, il rappelle que des systèmes de télémesures avaient été installés en 1996-1997 sur 3 ouvrages mais qu'ils sont aujourd'hui obsolètes (fonctionnement par minitel). La remise à niveau et la modernisation de ces matériels va être effectuée en 2010. Des chroniques de données existent donc sur ces secteurs, même s'il elles peuvent être parfois incomplètes.

M. PELLERIN insiste pour que les données soient mises à disposition du public en temps réel dès que ces sites auront été modernisés (coté charentais et vendéen avec notamment la télégestion).

M. BELLUC reconnaît qu'une accessibilité aux données est envisageable puisque des fonds publics seront investis dans la modernisation de ces ouvrages, même si une mise en ligne ne lui paraît pas forcément pertinente.

Modification du périmètre du SAGE Sèvre Nantaise

L'animateur informe que la CLE a reçu un courrier de la structure porteuse du SAGE Sèvre nantaise (I.I.B.S.Nantaise) précisant qu'elle souhaitait effectuer une remise à plat de son périmètre de SAGE après le constat d'anomalies territoriales dans leur arrêté préfectoral de SAGE. L'animateur constate que le nouveau périmètre proposé est très proche de celui utilisé par le SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin (cf. diapo n°49 du power-point de l'annexe n°2). Il propose que la CLE réponde qu'elle ne formule pas d'opposition de principe à ce projet de révision et que le SAGE Sèvre niortaise viendrait se caler exactement sur leur périmètre lorsqu'une révision du périmètre du SAGE serait engagée. La CLE donne son accord de principe sur cette démarche.

Réunion du bilan à mi-parcours du Plan « Marais poitevin »

L'animateur présente les grandes conclusions du rapport à mi-parcours du Plan « marais poitevin » présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au lycée agricole de Venours (85) le 23 novembre 2009 présidée par le Préfet de Région (cf. diapos n° 51 à 56 du power-point de l'annexe n°2).

M. MORIN rappelle que la création d'un Etablissement Public d'Etat (EPE) a été inscrit dans un amendement au Grenelle II de l'environnement et qu'il est prévu la publication d'un décret pour en préciser les modalités de mise en place, notamment la composition des instances et comités décisionnels et opérationnels. Il précise que le Préfet de Région a bien précisé que cet EPE serait là pour assurer la cohérence et la coordination (notamment financière) des opérations menées et que cet établissement travaillerait avec tous les acteurs concernés déjà présents sur ce territoire. Le vote de décret est prévu pour le début de l'année 2010.

M. LACROIX espère que cet EPE ne va pas se lancer dans de nouvelles études...

M. PELLERIN revient ensuite sur le constat partagé du semi-échec du Plan gouvernemental « Marais poitevin », compte-tenu notamment des budgets énormes déjà engagés sur ce territoire. Il reconnaît ensuite que le fait que les services de l'Etat veuille reprendre la main sur la gestion sur ce territoire est plutôt d'après lui une bonne chose et que cela était demandé par les associations de protection de l'environnement qui ne voyait pas d'autre issue à court terme à l'impasse dans lequel se trouve la gestion de ce territoire. Il s'interroge cependant sur les marges de manœuvre financière dont pourra disposer cette structure et souhaite vivement que la représentation dans les instances qui seront créées soient équilibrée (et particulièrement plus équilibrée en faveur de la protection de l'environnement que ne le sont les structures actuelles). Il termine en précisant qu'il craint que la parution des décrets créant cette structure soit reportée à une date postérieure aux élections régionales.

Mise en place du comité technique « zone humide »

L'animateur reprend rapidement les différentes étapes de la démarche d'inventaire des zones humides présentée lors de la dernière CLE et présente la composition envisagée pour le comité technique (cf. diapo n°60 du power-point de l'annexe n°2). Il insiste aussi sur le fait que cette démarche portera sur le **territoire du SAGE, hors délimitation de la zone marais poitevin réalisée par le Forum des Marais Atlantiques.**

M. LACROIX demande à quel titre un représentant de la propriété foncière et un représentant de l'UNIMA sont pressentis dans la composition du comité technique et par qui la propriété foncière sera représentée. L'animateur répond que la propriété foncière est déjà présente au sein de la CLE Vendée, quelle sera représentée au sein du comité technique « zone humide » du bassin de la Vendée et qu'il lui a semblé utile de l'associer aussi à la même démarche sur le SAGE Sèvre niortaise. En ce qui concerne l'UNIMA, il confirme qu'il s'agit de s'adjoindre les compétences reconnues d'un de leur technicien en matière de zones humides et que les zones humides font aussi partie des compétences de l'UNIMA, notamment sur partie amont du Curé.

M. GUILET souhaite ensuite que lui soit bien précisés le rôle et la composition du Comité Scientifique « zone humide ». L'animateur précise que la composition de ce comité n'est pas encore totalement figée mais qu'elle comprend des représentants des financeurs (Conseils généraux et régionaux, l'agence de l'eau), le conservatoire botanique, le Forum des Marais atlantiques, l'ONEMA, des représentants de l'Etat et des universitaires (INRA de Rennes notamment). A la question de M. BONNET, M. CHOURE confirme que l'antenne INRA de la Prée a bien été contactée dans un premier temps, mais qu'il nous a été suggéré de nous rapprocher de spécialistes situés à Rennes (UMR spécialisé sols, bassins versants et zones humides). Dans un second temps, ces personnes ont-elles même laissé entendre qu'elles auraient vraisemblablement peu de temps à consacrer à cette étude et ont proposé à l'IIBSN de contacter un certain nombre de personnes ressources (notamment Mme CAM de la Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charente). M. CHOURE précise ensuite que le comité scientifique doit être compris plutôt comme une assistance à maîtrise d'ouvrage et comme un garde-fou pour éviter de partir dans de mauvaises directions). Il rappelle que le comité scientifique devrait beaucoup intervenir au début de l'étude sur les aspects méthodologiques, mais qu'ensuite ce sera réellement le comité technique du SAGE qui prendra en charge le suivi du dossier.

M. BONNET confirme qu'il existe bien un représentant de la propriété foncière (un par département) et que les derniers textes législatifs concernant la composition des CLE précise que la propriété foncière doit être représentée au sein des CLE. L'animateur confirme ce dernier point.

M. PELLERIN s'interroge de nouveau sur la pertinence de la présence d'un représentant de l'UNIMA et du FMA au sein du comité technique alors même qu'il a été clairement défini que ce travail de délimitation porterait hors de la délimitation du marais poitevin faite par le Forum des Marais Atlantiques (FMA). Mme GABORIAU rappelle que le FMA a travaillé avec le conseil général du Finistère à la mise au point d'une méthode et d'outils (notamment informatique – SIG) d'inventaire des zones humides à partir de laquelle il sera intéressant de travailler pour ne pas repartir de zéro.

M. MORIN conclue en rappelant que, même si le travail d'inventaire se réalisera commune par commune en associant les acteurs locaux, il reviendra toujours en dernier ressort à la CLE de valider les inventaires réalisés. L'animateur précise que le cahier des charges sur lequel le comité technique va être amené à travailler devra notamment apporter des recommandations quant à la composition et à l'équilibre de l'équipe communale qui sera en charge du dossier localement. Le comité technique sera ensuite là pour veiller à ce que ce cahier des charges soit bien respecté par les communes. La CLE aura ensuite un regard à posteriori pour se prononcer sur la pertinence de l'inventaire réalisé par les communes au regard du cahier des charges qu'elle aura elle-même fixé.

En dernier lieu, l'animateur rappelle que ce comité technique comprend 2 à 3 représentants du collège des élus de la CLE et demande s'il est possible aux volontaires éventuels de bien vouloir entrer en contact avec lui d'ici la prochaine CLE. M. MORIN demande à la CLE si elle est d'accord sur le principe de cette composition.

En l'absence d'objection ou de remarque complémentaire, il propose de passer au dernier point à l'ordre du jour.

Documents transmis à la CLE depuis la dernière séance

L'animateur informe la CLE que 3 arrêtés préfectoraux autorisant la création de réserves de substitution sont parvenus à la cellule d'animation. Il s'agit des projets de :

- la SCE « la vallée de l'étang » sur la commune de Sainte Gemme la Plaine (85) ;
- l'ASLI « longues eaux » sur la commune de Longèves (85),
- l'ASLI « les acacias » sur la commune de Pouillé (85).
- Une copie de ces arrêtés a été remise à la CLE en document sur table.

La copie du récépissé de déclaration pour les documents d'incidence de la construction d'une station d'épuration au hameau des Sableaux à Chaillé les Marais a aussi été transmise à la CLE.

L'animateur précise enfin que plusieurs autres documents ont été joints aux documents sur table. Il s'agit de :

- la copie du courrier de la Chambre d'agriculture 85 concernant son souhait de participer à la fois au comité scientifique et au comité technique « zone humide » et la réponse qui leur a été apporté,
- la copie d'un courrier envoyé par l'association « De l'eau l'hiver » à la préfecture des Deux-Sèvres demandant la relance d'une réflexion sur la gestion des niveaux d'eau en hiver dans le marais (cette association a d'ailleurs déjà contacté la cellule d'animation à plusieurs reprises par le passé)
- la copie du courrier d'interrogation du syndicat mixte de production d'eau potable de Saint-Maixent-l'École portant sur la compatibilité de leur demande de prélèvements avec les préconisations de débits du SAGE au niveau du Pont de Ricou, et la copie du courrier réponse qui leur a été apporté.

Enfin le Syndicat Mixte bassins Vendée Sèvre Autizes a transmis ce midi un message à la cellule d'animation pour s'excuser de ne pouvoir assister à la réunion de la CLE et pour demander que soit procédé à la lecture du texte suivant :

« Le Syndicat Mixte du marais poitevin – bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes devrait prochainement se prononcer en faveur de la poursuite des travaux de nivellements d'ouvrages en zone de marais et des conversions de cotes dans le nouveau référentiel Lambert 93. L'étude historique des niveaux par unités de gestion est envisagée en période de basses eaux (étiage) et de hautes eaux (hiver et printemps), travail qui permettra aux associations syndicales compétentes de proposer à terme les règlements de gestion demandés par le projet de SAGE. »

L'animateur précise que les deux derniers projets précités ont demandé à venir présenter leur projet devant la CLE, si possible avant le 12 février, afin de rentrer dans le calendrier de l'agence de l'eau pour obtenir des subventions. A l'interrogation de Mme GRAVAT, l'animateur rappelle que le passage devant la CLE n'est pas une obligation réglementaire tant que le SAGE n'aura pas été approuvé. Par contre, il confirme que l'avis de la CLE est l'une des modalités d'attribution des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Il illustre ce propos en se référant au premier dossier de réserve de substitution (commune de Sainte Gemme-la-Plaine) qui est passé au CODERST 85, a

reçu son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation dont la CLE a reçu une copie (cf. dossier sur table), mais pour lequel l'avis de la CLE n'est pas sollicité puisqu'aucune subvention n'a été demandé à l'agence de l'eau.

M. MORIN propose la date du 9 février à 14h00 à Niort pour la prochaine CLE. Avec l'accord de la CLE sur ce dernier point, tous les autres points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Président lève la séance à 17 h 30.

le Président de la CLE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Serge MORIN'.

Serge MORIN

ANNEXE 1

Power-point de présentation du projet de curage du canal de Marans à La Rochelle

CG 79 NIORT
20/01/2010




PRESENTATION DU PROJET DE CURAGE DU CANAL DE MARANS A LA ROCHELLE

AUTEUR
Arnaud MARREC / IDRA Environnement ingénierie / marrec@idra-environnement.com

ORGANISATION PRESENTATION

POINT 1
CONTEXTE DE L'OPERATION

POINT 2
TECHNIQUES DE DRAGAGE

POINT 3
GESTION DES SEDIMENTS DU CANAL

Réunion présentation
28 décembre 2009



IDRA



IDRA Environnement SAS
35170 BRUZ / Tél : 02 99 05 50 05
Création 2000 - 3 ANTENNES en France

Bureau d'études spécialisés en aménagement et entretien fluviaux et maritime



- TRAVAUX DE DEPOLLUTION SOLS ET EAUX
- TRAVAUX DE DRAGAGE ET TRAITEMENT DES SEDIMENTS
- CONSEILS & INGENIERIE ENVIRONNEMENT

Réunion présentation
28 décembre 2009



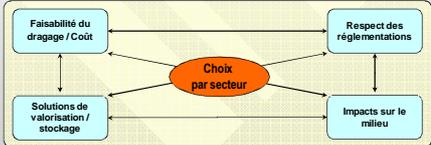
POINT 1 CONTEXTE DE L'OPERATION

1. NATURE ET QUALITE DES SEDIMENTS

- 320 000 m³ de sédiments au total ;
- Très bonne qualité globale ;
- 7 000 m³ plus impactés au niveau de Périgny ;
- En absence de dragage, comblement en 90 ans...

Bilan qualité, quantité et méthodologie retenue

2. LOGIQUE DE REFLEXION APPLIQUEE



Réunion présentation
28 décembre 2009



POINT 1 CONTEXTE DE L'OPERATION

Découpage du canal en 5 zones en fonction de leurs caractéristiques physiques et des problématiques rencontrées

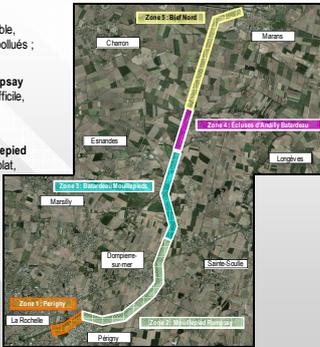
Zone 1 : Périgny
Milieu urbain, relief accessible, 11 000 m³, dont 7 000 m³ pollués ;

Zone 2 : Mouillepieu / Rompsay
Milieu semi urbain, relief difficile, 57 000 m³ ;

Zone 3 : Batardeau / Mouillepieu
Milieu rural (marais), relief plat, 64 000 m³ ;

Zone 4 : Ecluses d'Andilly Batardeau
Milieu rural (marais), relief plat, 46 000 m³ ;

Zone 5 : Bief Nord
Milieu rural (marais), relief plat, 140 000 m³ ;



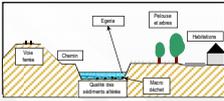
Réunion présentation
28 décembre 2009



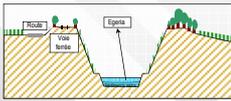
POINT 2 TECHNIQUES DE DRAGAGE

Caractéristiques des différentes zones et difficultés inhérentes à la configuration du canal

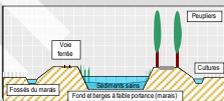
→ Zone 1 : Périgny
Macro déchets, Egeria, Voie ferrée, habitations, Infrastructures en place, Qualité des sédiments en partie dégradée.



→ Zone 2 : Zone encaissée
Dénivelé important, accessibilité faible, Voie ferrée, Egeria.



→ Zone 3, 4 & 5 : Zone de marais
Chemin de halage, Portance des fonds (4 & 5), Arbres, Voie ferrée, réseau hydraulique du marais, Jusse.



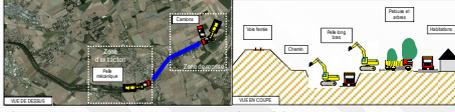
Réunion présentation
28 décembre 2009



POINT 2 TECHNIQUES DE DRAGAGE

Dragage des zones 1 à 3 (Périgny / Curé) :

Solution mécanique à sec



Avantages :

- Moyen de lutte contre Egeria efficace ;
- Portance adaptée ;
- remise en état du tunnel possible ;
- Bonne accessibilité ;
- Voies de communication proches ;
- Adaptée aux macro-déchet

Inconvénients :

- Gêne pour les habitants et routes ;
- balardeaux ;
- Distance importante entre la zone d'extraction et de reprise (augmentation des coûts) ;
- Discontinuité hydraulique liée à la présence des balardeaux (à rétablir par pompage) ;

Limites des autres solutions :

- Dragage hydraulique : Dénivelé, retour des eaux, foncier, macro déchets, Egeria (dissémination...) ;
- Dragage mécanique sur barge : Tunnel, distance, risque de dégâts (berges et fond), Egeria, risque de sous dragage ;
- Dragage mécanique à partir des bords : Linéaire inaccessible, dégâts sur les berges...

Réunion présentation
28 décembre 2009



POINT 2 TECHNIQUES DE DRAGAGE

Dragage du bief Nord :

Solution hydraulique



Avantages :

- Dragage en eau ;
- Trants d'eau compatibles ;
- Pas de trafic routier ;
- Impact faible pour les habitants et routes.

Inconvénients :

- Inadapté aux macro déchets ;
- Foncier nécessaire à proximité ;
- Retour des eaux de décanation directement dans le canal.

Limites des autres solutions :

- Dragage mécanique à sec : portance des fonds et chemin de halage, roselière, récupération des poissons... ;
- Dragage mécanique sur barge : peupliers, dégâts au niveau des fonds et des berges, coût (double reprise, barges...) ;
- Dragage mécanique à partir des bords : Portance des berges et chemin (camions), peupliers.

Réunion présentation
28 décembre 2009



POINT 3 GESTION DES SEDIMENTS DU CANAL

→ 3 types de produits

- **Sédiments sains** : Bief Nord et au Nord du batardeau pour le bief Sud ;
- **Sédiments touchés par Egeria** : au Sud du batardeau ;
- **Sédiments touchés par Egeria et pollués** : Une partie des vases du secteur Périgny.

La gestion des sédiments est conditionnée par leur nature et les besoins et filières identifiés localement

→ Des objectifs de traitement différents

		Volumes sains	Volumes Egeria	Egeria et pollués
1. Réduire la nocivité	→ Concentrer la pollution			
	→ Détruire la pollution			
	→ Rendre le produit inerte			
2. Réduire les teneurs en eau	→ Neutraliser Egeria			
	→ Rendre le produit palatable			
3. Rendre le matériau valorisable	→ Extraire l'eau libre / l'eau liée			
	→ Optimiser la part valorisable			
4. Confiner les volumes pollués et/ou comprenant Egeria	→ Augmenter la valeur ajoutée des vases			
	→ Encapsuler les sédiments in/ex situ			
	→ Confiner en mer / à terre			

Réunion présentation
28 décembre 2009



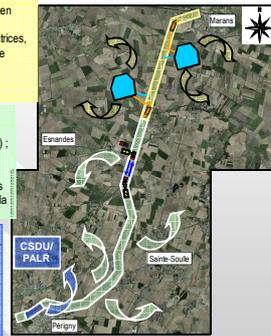
POINT 3 GESTION DES SEDIMENTS DU CANAL

Filières retenues pour la gestion des sédiments en fonction de leurs caractéristiques

Zone Bief Nord
Aménagement de parcelles agricoles en bassin de réception, retournement des sédiments à partir des dragues aspiratrices, évacuation des eaux et mise en culture ultérieure (pas de reprise).
Solution mise en œuvre sur la Sèvre en aval de Marans

Zone Curé - Périgny
Élimination des eaux vers la Sèvre Niortaise (Nord) ou canal maritime (Sud) ;
Stockage en bassin d'égouttage ;
Revalorisation des sédiments en agriculture sur des surfaces répertoriées dans un plan d'épandage commandé à la Chambre d'Agr.17

Sédiments altérés Périgny
Élimination des eaux vers le canal maritime ;
Stabilisation à la chaux ;
Stockage en CSDU ou éventuelle valorisation en remblais sur le Port Autonome de La Rochelle selon besoins.



Réunion présentation
28 décembre 2009



POINT 3 GESTION DES SEDIMENTS DU CANAL

→ 7 Priorités

- Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer ;
- Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux ;
- Réussir la concertation, notamment avec l'agriculture ;
- Savoir mieux vivre avec les crues.

Compatibilité du projet avec le SDAGE Loire Bretagne

→ Des objectifs de traitement différents

- Adéquation avec les principes généraux du SDAGE ;
- Amélioration globale de la qualité du milieu et des habitats ;
- Lutte contre les plantes invasives ;
- Développement des activités et des usages locaux.

Réunion présentation
20 janvier 2010



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Réunion présentation
28 décembre 2009

ANNEXE 2

Power-point présenté en séance



**COMMISSION LOCALE
DE L'EAU**

NIORT
20 janvier 2010



1

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Rappel de l'ordre du jour :

- I - Approbation du relevé de conclusions de la CLE du 12 novembre 2009
 - II - Avis sur le projet d'évaluation environnementale
 - III - Avis sur le projet de curage du canal de Marans à la Rochelle
 - IV - Informations diverses et point d'actualité

2

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Rapport I - Approbation du relevé de conclusions de la CLE du 12 novembre 2009

3

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Rapport II - Avis sur le projet d'évaluation environnementale du SAGE

4

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

- Les corrections demandées lors de la dernière CLE ont été effectuées
- Le document modifié a été mis à la disposition des membres de la CLE sur le site internet « Gest'eau »
- Les membres de la CLE ayant demandé des modifications ont reçu directement une copie mail des documents
 - Aucune remarque nouvelle n'est parvenue à la cellule SAGE

2

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Rapport III - Avis sur le projet de curage du canal de Marans à La Rochelle

5

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Rapport IV : Informations diverses et points d'actualité

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Commission de planification du Comité de bassin

Orléans – le 18 novembre 2009

Projet d'avis pour le Sage « Sèvre niortaise – Marais poitevin »

- Avis favorable, tout en demandant:
 - que soit harmonisée la valeur de l'objectif de crise au niveau des deux piézomètres communs avec le Sage « Vendée ».
 - Piézomètre de « Tous vents » à Saint Aubin (85)
 - Piézomètre du « Breuil » au Langon (85)

Piezomètre	NCR SDAGE	NCR SAGE SNMP	NCR SAGE Vendée
« Tous vents » - Saint Aubin	0,5 m NGF	0,2 m NGF	-0,5 m NGF
« Le Breuil » - Le Langon	0,5 m NGF	0,9 m NGF	-0,5 m NGF

8

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Bilan de l'étiage 2009

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

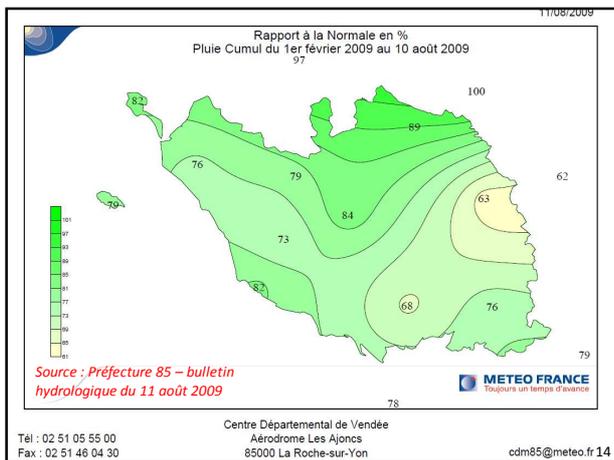
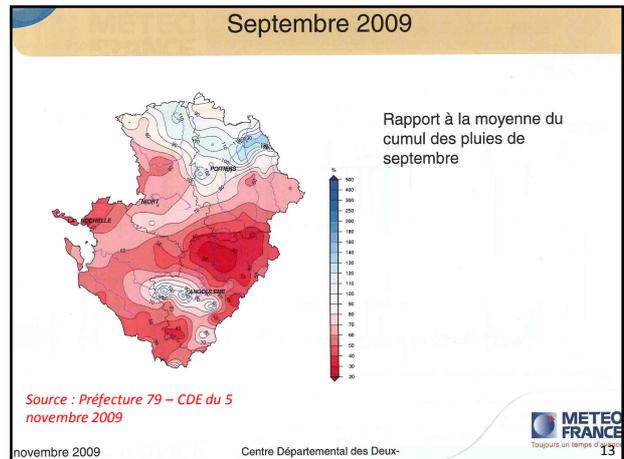
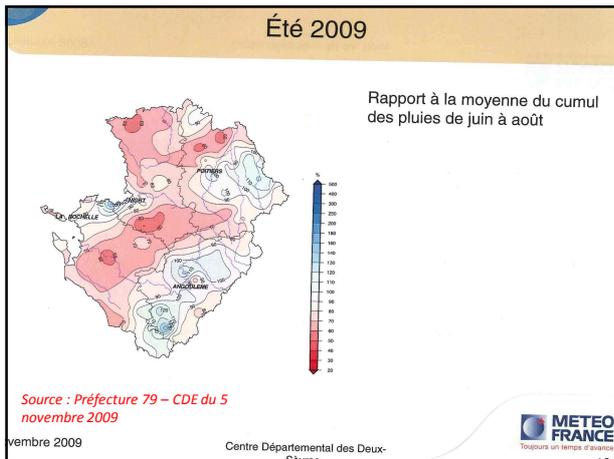
Météorologie
(Météo France)

Printemps 2009

Rapport à la moyenne du cumul des pluies de mars à mai

Source : Préfecture 79 – CDE du 5 novembre 2009

Centre Départemental des Deux-Sèvres
MÉTÉO FRANCE
11



SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

CLE - 20/01/2010

Arrêtés de limitation des usages de l'eau

(DDAF 17, DDEA 79, DDEA 85)

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

CLE - 20/01/2010

Retour campagne d'irrigation 2008-2009

(DDAF 17, DDEA 79, DDEA 85)

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

CLE - 20/01/2010

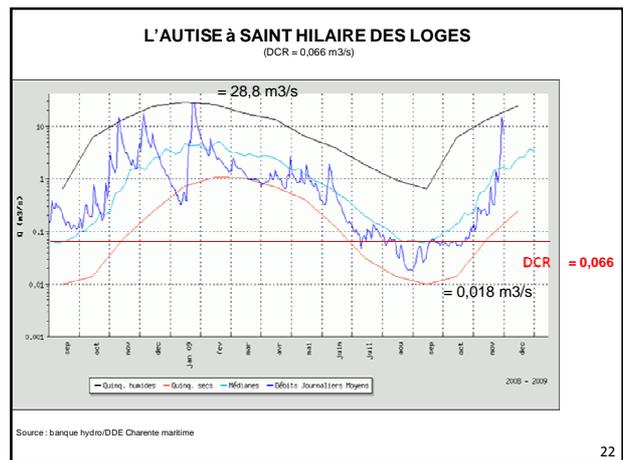
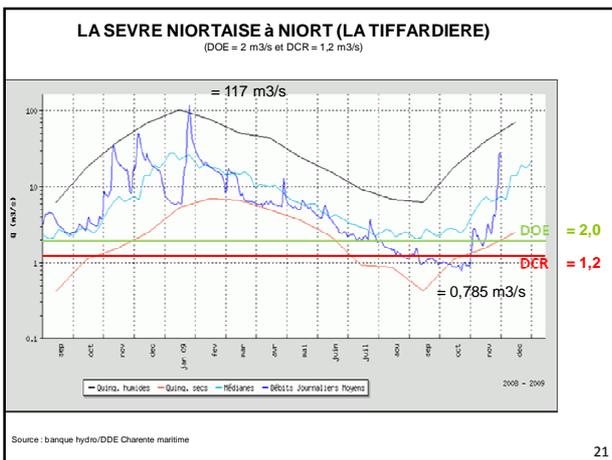
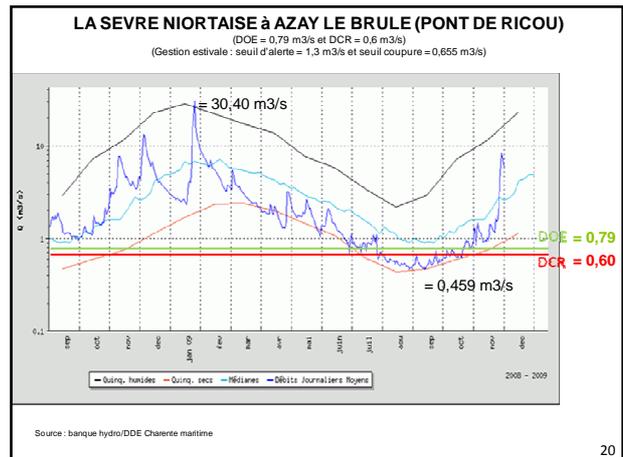
GESTION DES CAMPAGNE D'IRRIGATION 2008/2009

Unité de gestion	Département	Volume total autorisé 2008 = A	Volume consommé 2008 = B	B/A	Volume total autorisé	Volume consommé 2009	B/A
Cult Sèvre niortaise	17	10 969 434	6 992 406	0,64	10 088 271	6 679 980	0,66
Mignon	17	4 236 902	2 848 194	0,67	3 742 237	2 676 937	0,72
Mignon Courance	79	8 094 089	4 155 193	0,51	6 828 714	3 264 774	0,48
Sèvre niortaise amont (10a et 10a bis)	79	4 663 465	2 379 653	0,51	4 191 243	1 842 376	0,44
Sèvre niortaise aval	79	199 900			199 900	67 069	0,34
Autize - Vendée	79	352 900	250 208	0,70	358 300	297 366	0,83
Lambon	79	2 581 595	1 063 890	0,41	2 357 824	1 405 304	0,60
Contractualisation CAEDS (La Touche Poupard)	79	2 560 600			2 567 846	2 355 718	0,92
Vendée	85	13 848 000	9 488 962	0,69	13 825 000	10 926 949	0,79
Autises - Vendée (eaux superficielles)	85	626 500	121 916	0,19	611 244	186 801	0,31
Autises (périmètre des retenues de substitution)	85	4 762 268	3 272 377	0,69	4 014 036	3 079 309	0,77
TOTAL BV SAGE SNMP		52 898 053			46 784 614	32 782 563	0,67

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Hydrologie

(SPC)



Nombre de jours avec débit moyen journalier < DCR du SDAGE (et du SAGE)

Stations :	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Sèvreniortaise (La Tiffardière)	0	6	21	31	0
Sèvreniortaise (Pont de Ricou)	1	26	25	0	0
Autise (Saint Hilaire des Loges)	0	20	26	20	0

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Remplissage du barrage de la Touche Poupard

(CAEDS)

BARRAGES DES DEUX-SEVRES - Suivi bimensuel

2009					
Barrage de la Touche Poupard					
Mois	Code N°	Stock brut	Taux de remplissage	Variation du stock	Classement (en %)
Coteur :					
500 000 m ³					
JANVIER	129,84	14,99 M.m ³	100%	-10 000 m ³	300 %
FEBVRIER	129,89	14,92 M.m ³	99%	-70 000 m ³	233 %
MARS	129,84	14,99 M.m ³	100%	14 500 000 m ³	233 %
AVRIL	129,92	14,96 M.m ³	100%	-70 000 m ³	190 %
MAI	129,96	15,01 M.m ³	100%	50 000 m ³	233 %
JUIN	129,97	15,02 M.m ³	100%	10 000 m ³	345 %
JUILLET	129,91	14,86 M.m ³	99%	-40 000 m ³	213 %
AOUT	129,88	13,70 M.m ³	91%	-1 100 000 m ³	1200 %
SEPTEMBRE	129,88	12,49 M.m ³	83%	-1 210 000 m ³	1200 %
OCTOBRE	129,87	10,99 M.m ³	73%	-1 500 000 m ³	1200 %
NOVEMBRE	129,87	9,47 M.m ³	63%	-1 520 000 m ³	1200 %
DECEMBRE	129,87	7,55 M.m ³	49%	-2 120 000 m ³	1200 %
ANNÉE		6,05 M.m ³	40%	-1 300 000 m ³	600 %
OCTOBRE	129,88	5,34 M.m ³	36%	-710 000 m ³	250 %
NOVEMBRE	129,87	5,12 M.m ³	34%	-220 000 m ³	75 %
DECEMBRE	129,87	4,92 M.m ³	33%	-150 000 m ³	50 %
MEDIANNE	129,87	4,92 M.m ³	33%	0 m ³	50 %
MEDIANNE	129,88	6,17 M.m ³	41%	1 200 000 m ³	50 %
MEDIANNE	129,88	8,53 M.m ³	57%	2 300 000 m ³	50 %
MEDIANNE	129,88	0 m ³	0%	-8 500 000 m ³	

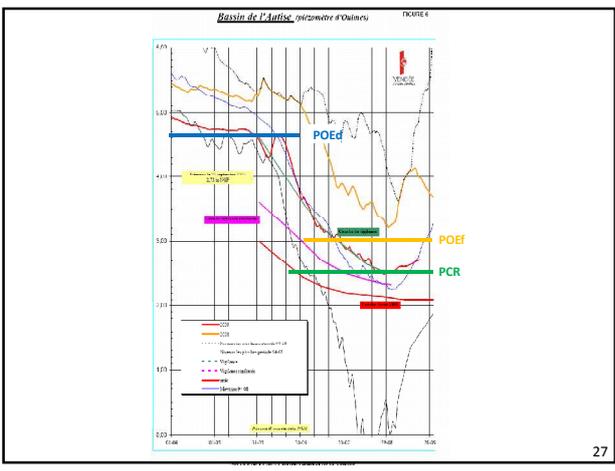
25

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

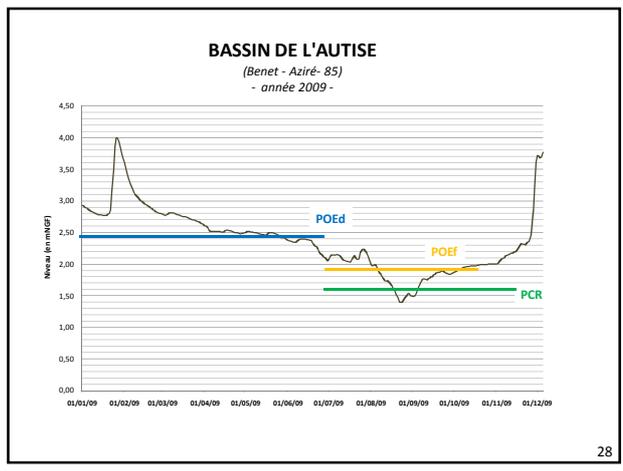
CLE - 20/01/2010

Piézométrie

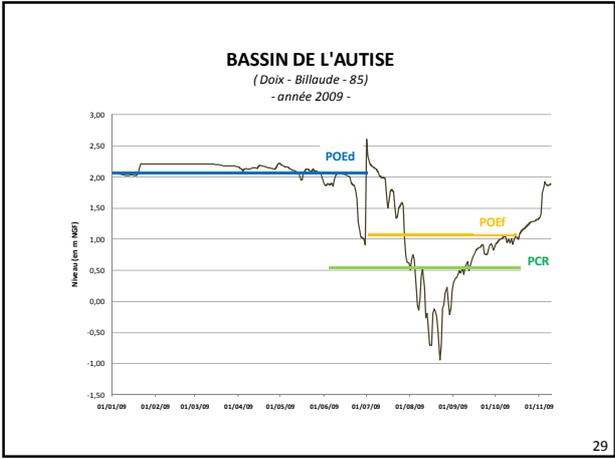
(ORE et Conseil général de Vendée)



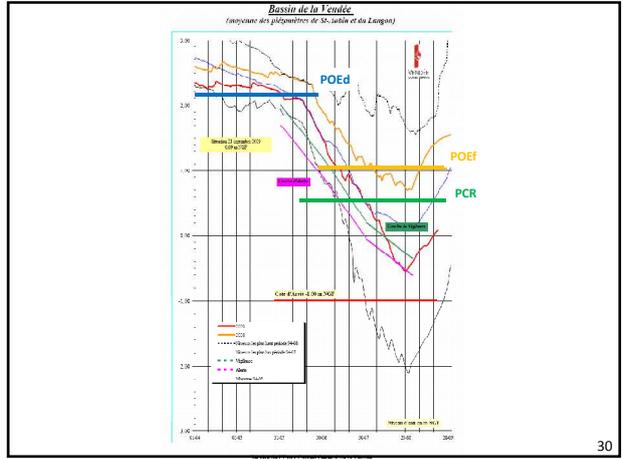
27



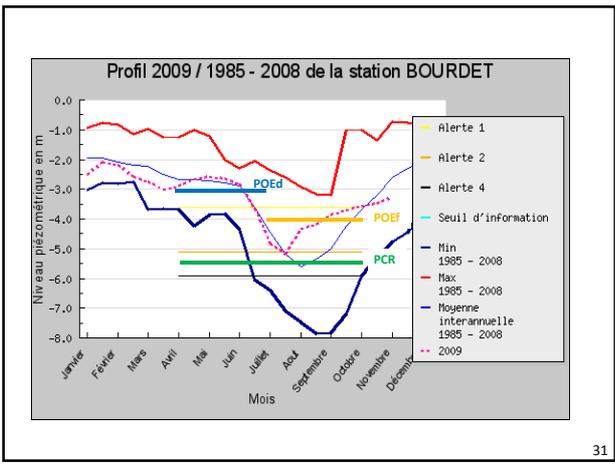
28



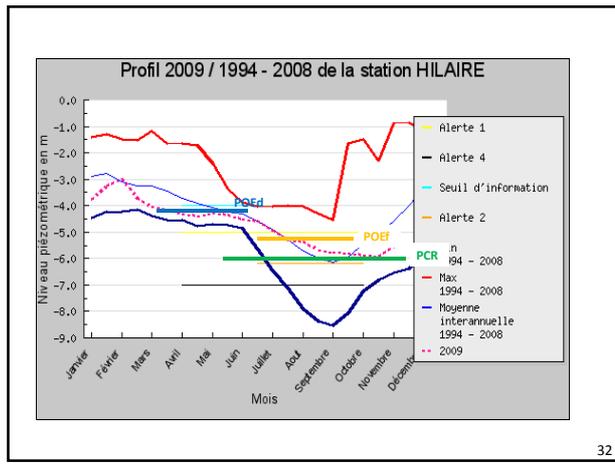
29



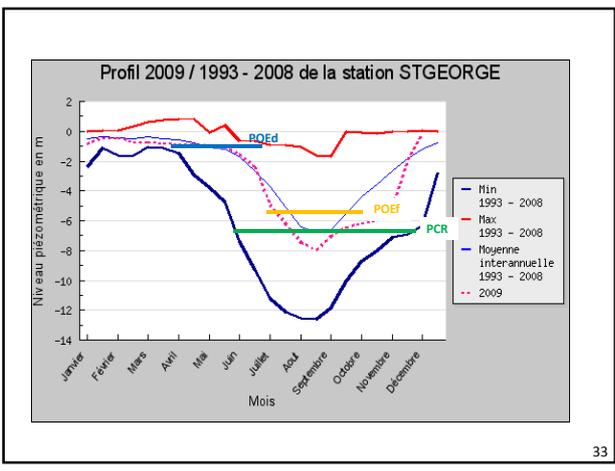
30



31



32

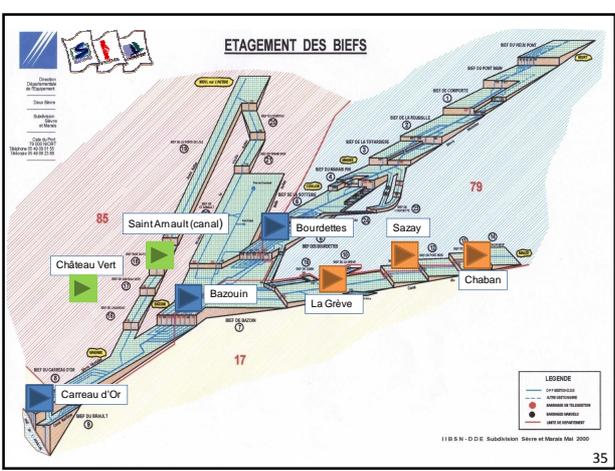


33

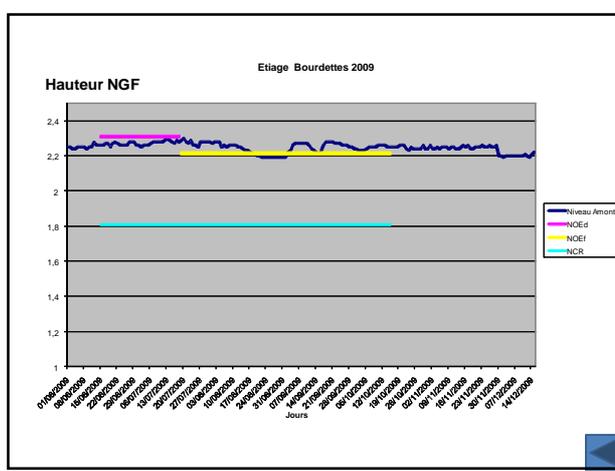
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

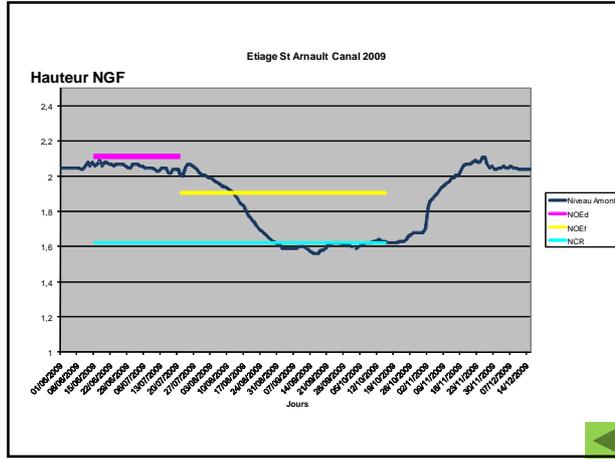
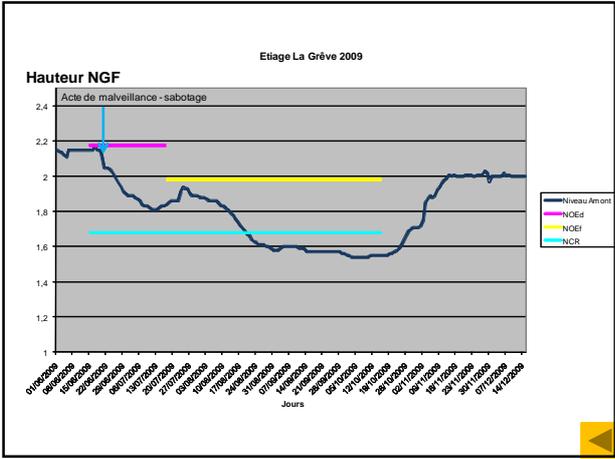
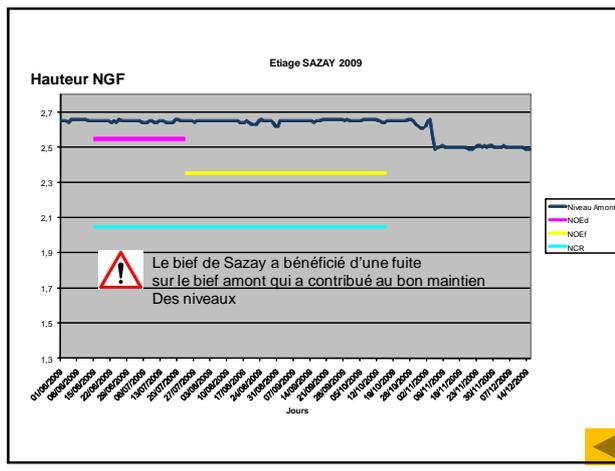
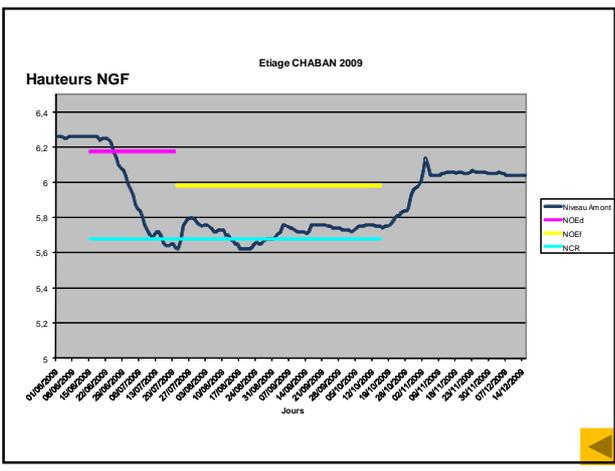
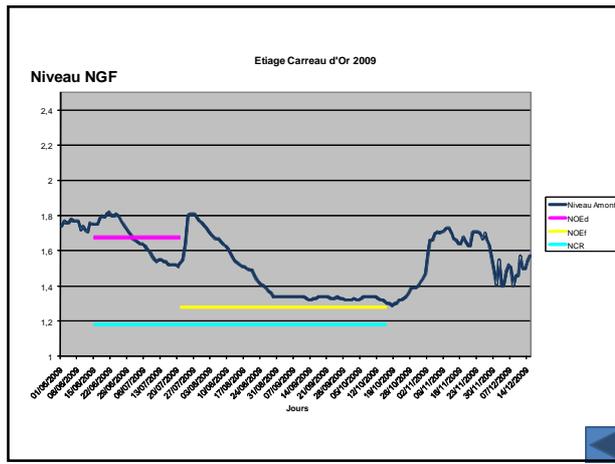
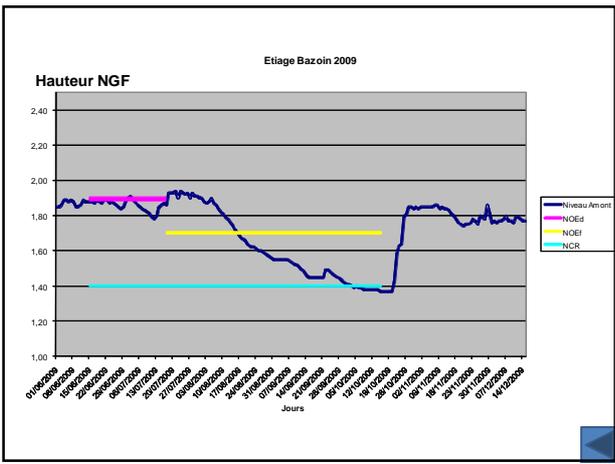
CLE - 20/01/2010

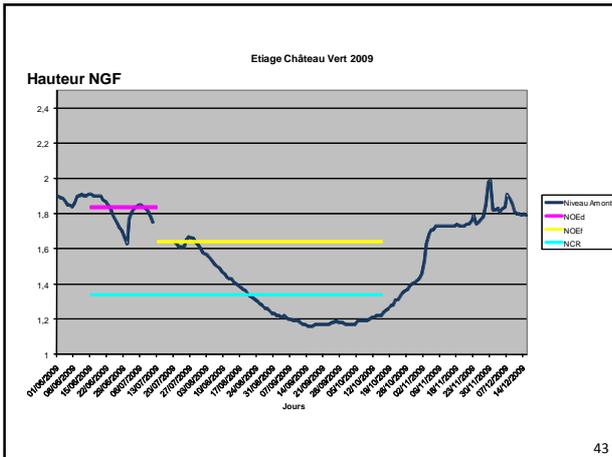
Niveaux du marais sur le DPF (DDEA - IIBSN)



35







43

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

- Lancement de l'étude de nivellement des ouvrages du réseau principal des marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autizes :
 - ☐ Inscrit dans la disposition 6 A-1 du projet de SAGE qui précise qu'il faut :
 - « harmoniser le système de nivellement des échelles au référentiel IGN 69, en particulier dans le marais mouillé de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes dans un délai d'un an maximum ».
- Objet de l'étude : positionnement de repères fixes en système Lambert 93 sur les parties fixes de ouvrages
 - 65 ouvrages
 - 13 écluses
 - Maîtrise d'ouvrage = IIBSN (délibération 19 février 2009) / partenariat contractuel avec Etat et syndicats des Marais mouillés
 - Maîtrise d'œuvre = DDT 79, unité Sèvre et Marais
 - Financement attendu = IIBSN et AELB
 - Réalisation : courant de l'hiver 2010 (février/mars) – consultation des géomètres experts en cours

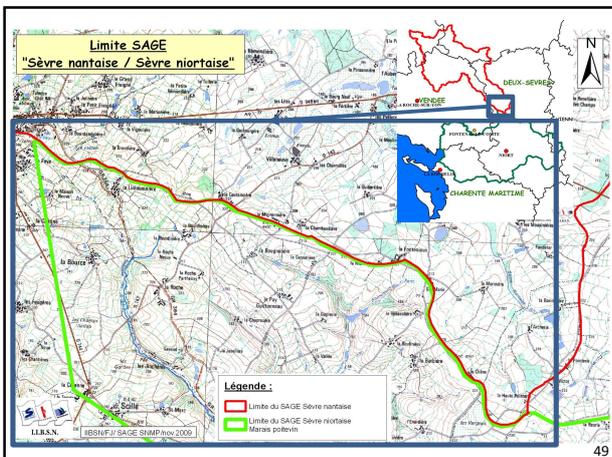
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

➤ Etapes suivantes :

- Conversion des cotes du règlement d'eau dans le nouveau système (2010)
- Remplacement des échelles de cotes visuelles (pour les ouvrages principaux) / réflexion pour les autres (maintien, suppression ou remplacement)
- Lancement d'une étude qui pourrait :
 - retranscrire les historiques de données DDT79/IIBSN dans le nouveau système,
 - actualiser et étendre à d'autres biefs l'étude effectuée par l'IIBSN fin 2005-début 2006 portant sur les niveaux d'eau de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes en période d'étiage,
 - compléter ce travail par une étude de l'évolution des niveaux d'eau durant les autres périodes (hiver et printemps).
- Echéancier : février 2010 à fin 2011

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Demande de rectification du périmètre du SAGE Sèvre Nantaise



49

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
CLE - 20/01/2010

Bilan à mi-parcours du Plan gouvernemental Marais Poitevin

BILAN DU PLAN D'ACTION:



- **Pilotage du plan :**
 - Des avancées certaines, mais des instances de concertation à faire vivre.
 - Organisation régulière de réunions du comité de pilotage du Plan
- **Tourisme et Opération Grand Site :**
 - Poursuivre l'Opération Grand Site
 - Obtenir la labellisation « Grand Site »
- **Mise en place de Natura 2000:**
 - Achèvement de la procédure : objectif atteint
 - Réunir rapidement le comité de pilotage Natura 2000 pour mettre en place les déclinaisons opérationnelles du DOCOB
- **Infrastructures (A 831 et RD 10A) :**
 - Nécessité d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans ces dossiers

51

BILAN DU PLAN D'ACTION:



- **Amélioration de la gestion de l'eau:**
 - La diversité des usages nécessite une ferme coordination des usages.
 - Création d'un groupe de travail, animé par un médiateur interministériel pour proposer des arbitrages
 - Retenues de substitution : réalisations modestes / plan
 - Mise en place d'une mission d'appui pour faciliter la régularisation ou à la mise au point des projets
 - Renforcement du caractère humide des marais mouillés et examen au cas par cas sur les autres marais, modulation des baisses journalières en fonction des enjeux
 - Réalisation d'une simulation des crues dans les conditions les plus défavorables
 - Associer les aides à l'existence de règlements d'eau conformes au SDAGE et SAGE, et à la modulation des baisses de niveaux

52

BILAN DU PLAN D'ACTION:



- **Amélioration de la gestion de l'eau:**
 - Dispositif d'encadrement d'une politique en matière de drainage
 - Entretien des canaux à compléter par l'amélioration du fonctionnement des exutoires (entretien, gestion des lâchers d'eau)
 - Compléter le dispositif actuel de suivi de la qualité des eaux
- **Suivi scientifiques et observatoires:**
 - Suivi scientifique insuffisamment mis en place
 - Mise en place d'observatoires capables de répondre aux questions concernant l'évolution quantitative et qualitative des prairies
- **Les mesures agri-environnementales:**
 - Mesures ni lisibles, ni attractives
 - Dimension environnementale estompée
 - Pilotage éloigné du terrain et animation réduite

53

ORIENTATIONS STRATEGIQUES (1):



- **Territorialisation des enjeux :**
 - ❑ Identification des zones stratégiques pour la biodiversité
 - ❑ Après identification des ces zones :
 - **Faire usage de la voie réglementaire**
 - **Articuler et mettre en cohérence des mesures à l'attention des agriculteurs**
 - ✓ définitions de contrats « forts » avec une hiérarchisation plus marquée entre les différentes aides agri-environnementales

55

ORIENTATIONS STRATEGIQUES (2) :



- **Gouvernance :**
 - ❑ Reformulation des objectifs du Plan, mise en place d'un coordonnateur interministériel, réactivation des comités de pilotage et de suivi
 - « **Devant la diversité des enjeux, des positions et des intérêts de chacun, seul l'Etat est recevable dans la recherche du point d'équilibre.** »
 - ❑ Création d'un **Etablissement Public d'Etat** sur le périmètre des 3 SAGES du marais poitevin (650.000 hectares)

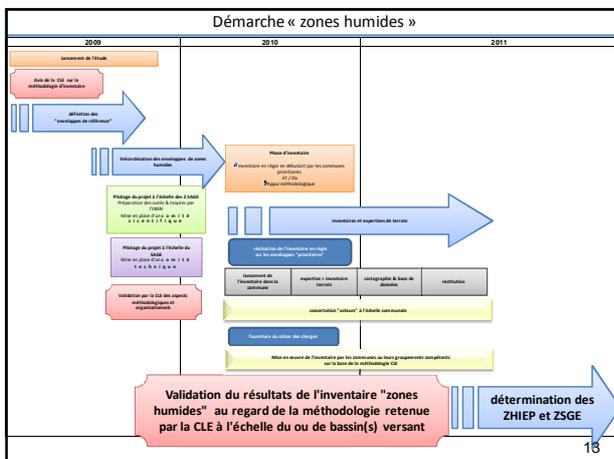
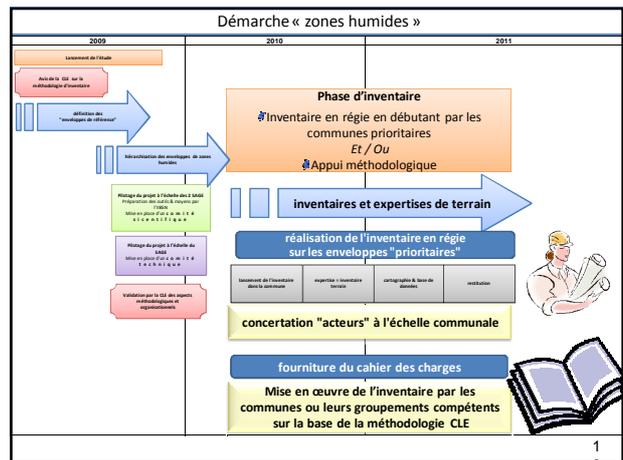
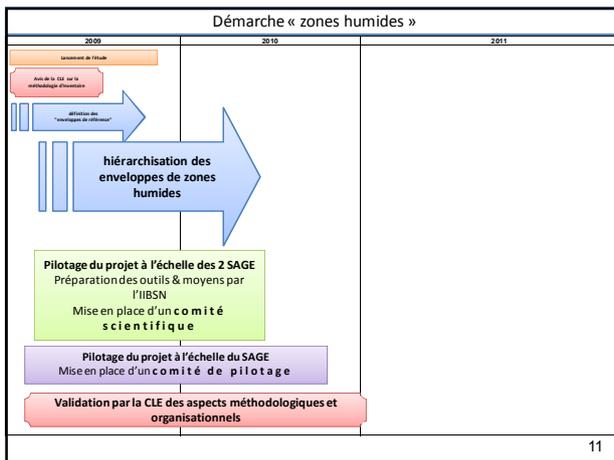
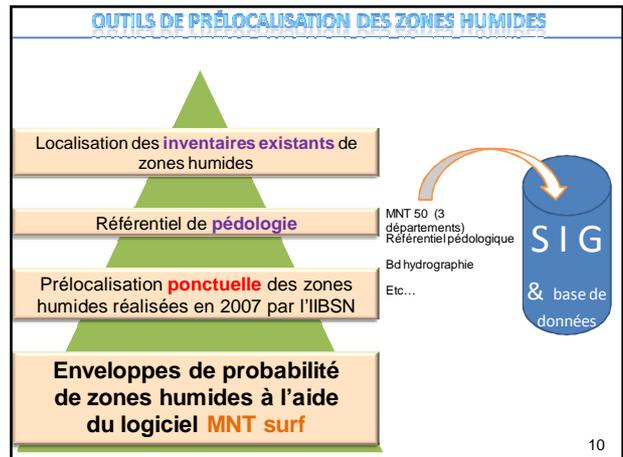
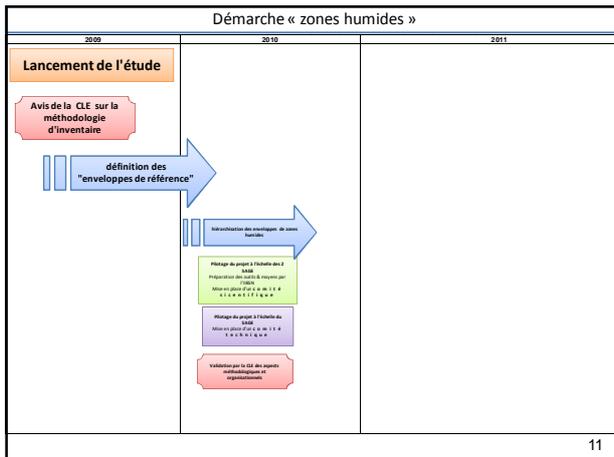
56

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

CLE - 20/01/2010

Mise en place du comité technique « zones humides » du SAGE (hors zone Marais poitevin)

57



COMITE DE TECHNIQUE :

➤ Rôle (rappel) :

- étude des propositions de cahier des charges et de règles d'inventaires pour la réalisation des études du Comité scientifique ,
- suivi et bilan régulier des études en cours,
- retour de ces éléments vers la CLE.

➤ composition envisagée (20 personnes maximum) :

- 2 à 3 membres du collège des élus de la CLE référents (1 président et 1 vice-président)
- 4 - 5 représentants des services de l'Etat (DIRENS, ONEMAs, Agence de l'Eau, DIREs)
- Conseils généraux et régionaux
- Chambres d'agriculture
- Associations de protection de l'environnement
- Fédérations de pêche
- Invités (hors CLE) : FMA, CREN Poitou Charente, technicien(s) « rivière », UNIMA, représentant de la propriété foncière

60

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

CLE - 20/01/2010

Documents arrivés à la CLE :

SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

CLE - 20/01/2010

- 3 arrêtés préfectoraux d'autorisation sont parvenus à la CLE :
 - ✓ SCEA La Vallée de l'Étang - Sainte Gemme la Plaine - 62.674 m³
 - ✓ ASLI Longues Eaux - Auzay, Longèves- 93.720 m³
 - ✓ ASLI Les Acacias - Pouillé - 38.000 m³
- 1 recépissé de déclaration (+ document d'incidence) est aussi parvenu à la CLE :
 - ✓ Construction d'une station d'épuration au « hameau du Sableau » à Chaillé les Marais

2

SAGE SEVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

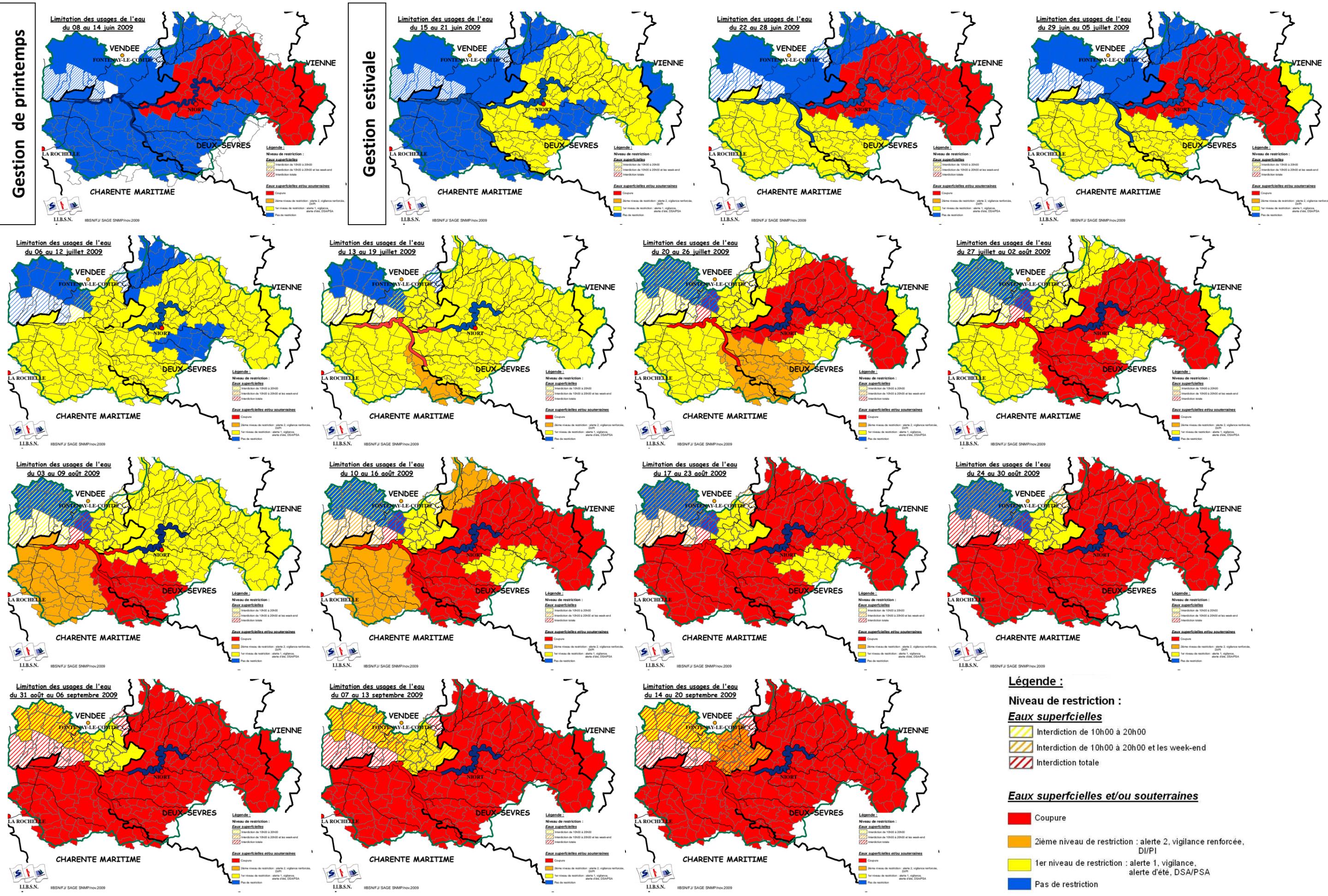
MERCI
DE VOTRE
ATTENTION

LI.B.S.N.

ANNEXE 3

Evolution hebdomadaire des arrêtés de limitation des usages de l'eau – campagne estivale 2009 -

EVOLUTION HEBDOMADAIRE DES ARRETES DE LIMITATION DES USAGES DE L'EAU – CAMPAGNE ESTIVALE 2009 –



Gestion de printemps

Gestion estivale

Légende :

Niveau de restriction :

Eaux superficielles

- Interdiction de 10h00 à 20h00
- Interdiction de 10h00 à 20h00 et les week-end
- Interdiction totale

Eaux superficielles et/ou souterraines

- Coupure
- 2ème niveau de restriction : alerte 2, vigilance renforcée, D/I/P/I
- 1er niveau de restriction : alerte 1, vigilance, alerte d'été, DSA/PSA
- Pas de restriction

ANNEXE 4

Bilan de l'étiage 2009 sur le bassin versant des Autizes
- réalisation association APIEE -

AUTEUR : F.M. PELLERIN
Ingénieur-conseil en géologie appliquée à l'eau et à l'environnement
63 Rue des Platanes 85490 BENEY
courriel : fm.pellerin@marais-poitevin.org
15/01/2010/09

DATE :

Bilan estival 2009 sur les Marais Mouillés du DPE

Secteurs des Autises
Secteurs du Mignon et de la Sèvre

sommaire

- les secteurs des Autises (p. 1)
 - les secteurs de la Vieille Autise
 - le comportement hydrologique du Marais de Ste Christine et du Port d'Aziré (p. 3)
 - le comportement hydrologique de l'ensemble du bief de Saint Arnault (p. 7)
 - le contexte historique (p.9)
 - les secteurs de la Jeune Autise
 - rappel sur le comportement hydrologique de l'ensemble des Autise (p. 11)
 - le comportement hydrologique de l'ensemble de la Jeune Autise (p. 14)
- les secteurs aval du Mignon (p. 17)
- aperçu sur les secteurs centraux de la Sèvre (p.19)
- une vision générale du marais mouillé de la Sèvre/Autise/Mignon (p. 20)

ANNEXE 1 : Evolution des niveaux dans les marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autises mise en forme par l'ORE (Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes)
ANNEXE 2 : Analyse des variations des niveaux des secteurs de l'Autise en 2005. Note reprise d'après une annexe de l'« analyse comparée des études de gestion des prélèvements sur les bassins versants du marais poitevin » d'avril 2009

Le secteur des Autise est particulièrement développé dans cette note car 7 réserves de substitution (soit 2,4 millions de m3) y ont été opérationnelles cet été. Par ailleurs ce secteur bénéficie d'un historique détaillé de suivi des niveaux.

RESUME-CONCLUSION

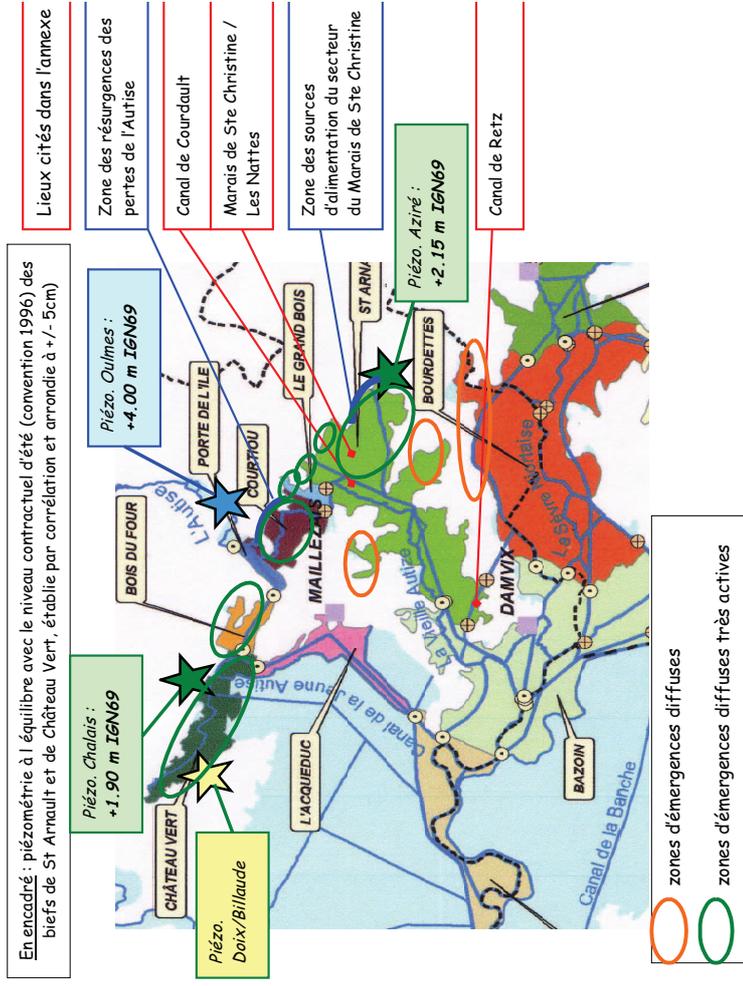
Malgré les restrictions de prélèvements sur le bassin de la Sèvre et du Mignon et la mise ne service des retenues de substitution sur le bassin de l'Autise, cette année 2009 s'avère une année défavorable, plus que l'année 2006 sur la plupart des secteurs étudiés. Partout, les niveaux de crise, même calculés avec les hypothèses les plus tolérantes, ont été transgressés pendant 2 mois ou plus sur les biefs périphériques (Mignon : bief de la Grève et Autises).
Sur le secteur des Autises, le programme de réserves de substitution en service, pourtant volumineux (environ 2,4 millions de m3) s'est révélé inopérant sur les secteurs de la Jeune Autise, comme anticipé dans nos notes précédentes. Ce constat renforce la nécessité de disposer d'un piézomètre de contrôle de ce secteur. Sur le secteur de la Vieille Autise, la dégradation a été seulement différée.

Cette étude confirme l'interprétation du comportement hydraulique de ce secteur des Autises déjà décrit suite à l'analyse des données de 2005.

- les secteurs des Autises

Ces secteurs ont fait l'objet d'études détaillées. On pourra se référer à l'annexe reproduisant une note écrite à partir d'une « analyse comparée des études de gestion des prélèvements sur les bassins versants du marais poitevin » d'avril 2009, analysant les 'les variations des niveaux des secteurs de l'Autise en 2005'. Les références bibliographiques y sont mentionnées.

Le plan de situation est reproduit ci-après. Celui-ci est consultable sur le site de l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-charentes : http://www.eau-poitou-charentes.org/etiage-marais/BIEFS_06_V20061128.jpg

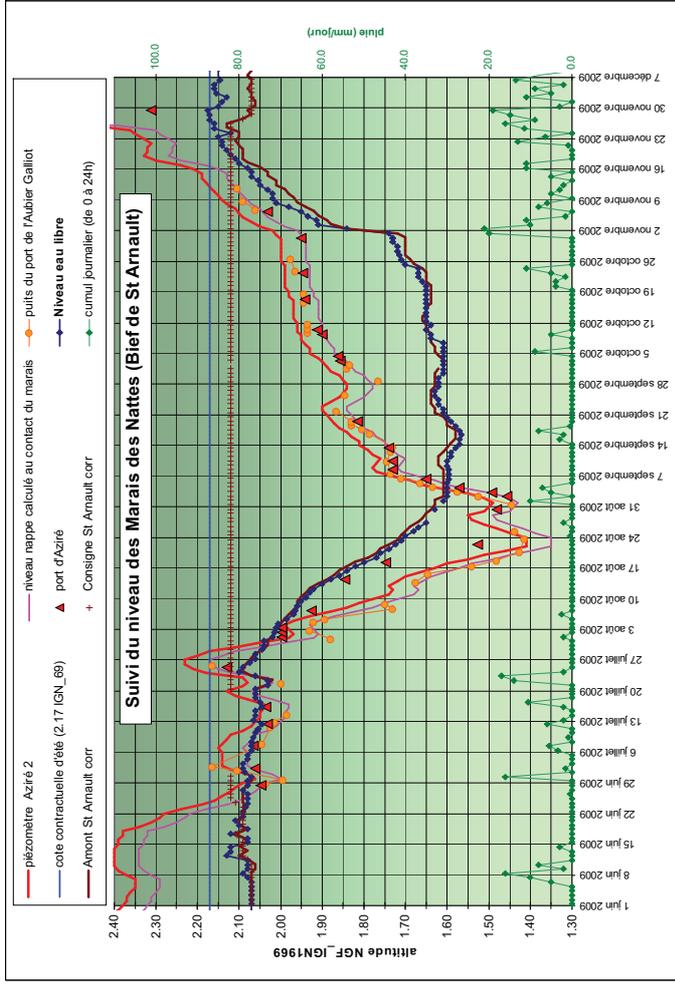
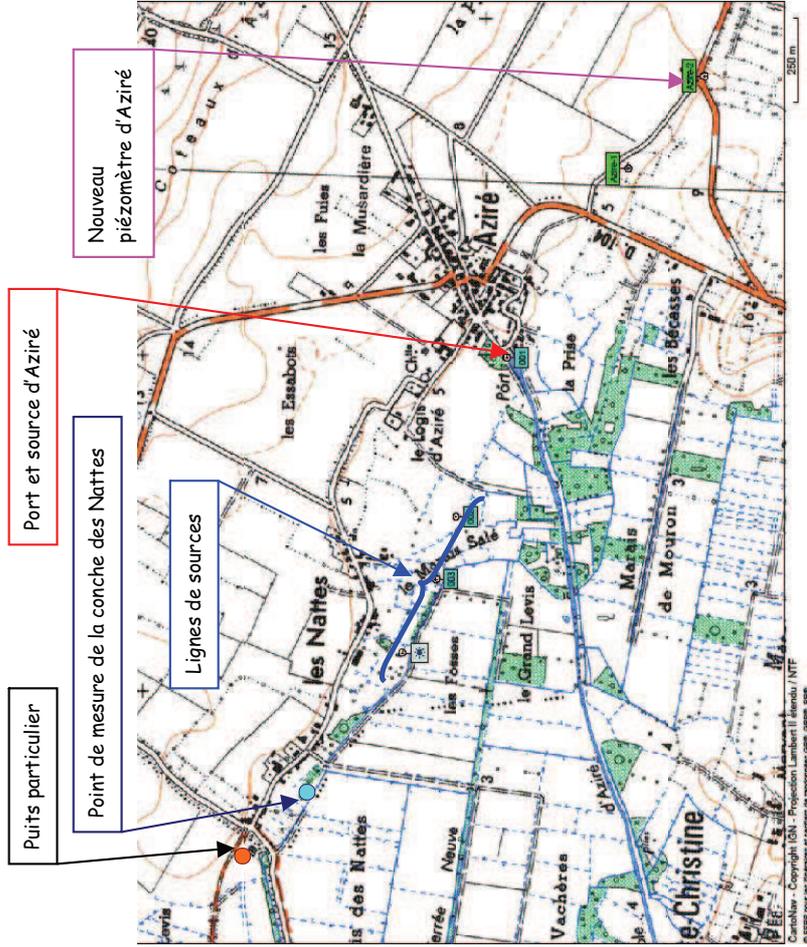


- les secteurs de la Vieille Antise

le comportement hydrologique du Marais de Ste Christine et du Port d'Aziré

Plan de situation des points de mesure

L'interprétation des mesures en ces points a fait l'objet de plusieurs notes depuis 2002.



Points bleus : relevés personnels du niveau de la conche des Nattes (fossé de ceinture du Marais, alimenté ponctuellement par des sources¹)

Trait continu marron : relevés de niveau en amont immédiat de l'ouvrage de St Arnauld (données DDE corrigées en IGN 69 selon un delta de 17cm)

Grille de lecture : la différence entre les deux domées signe la pente du plan d'eau du bief de St Arnauld, et donc la direction du débit dans ce bief.

Triangles rouges pleins : relevés dans le port d'Aziré, isolé de la rigole d'Aziré par un batardeau (un peu fluyard) – port en connexion directe avec la nappe (source importante au fond du port)

Trait continu rouge : niveau du nouveau piézomètre d'Aziré (données du Service Eau du CG85, accessibles sur le site de l'Observatoire Départemental de l'Eau de Vendée : <http://observatoire-eau.vendee.fr/>)

Trait continu mauve : niveau moyen de la nappe calculée au contact du Marais de Aziré/Ste Christine²

Points oranges : relevé dans un puits particulier à environ 2700m du piézomètre d'Aziré

Ces deux ouvrages (ce puits et le piézomètre d'Aziré) encadrent la ligne de contact marais de Ste Christine-Les Nattes / plaine

En vert (points inférieurs) : pluviométrie locale *indicative*

↳ Précision du nivellement en NGF_IGN69 (hors piézomètres) : +/- 1 à 3 cm, relatif au nivellement du massif béton du batardeau du port d'Aziré

¹ Les sources principales sont repérées sur la carte de la page précédente. Il existe aussi une alimentation directe par le fond de ce fossé de ceinture. Le phénomène est répétable lors des très reprises succédant aux périodes les plus déficitaires asséchant pratiquement ces fossés.

² Il a été montré qu'un vent soutenu de direction parallèle à la direction du Canal de Courdault peut modifier cette pente de 1 à 2 cm, exceptionnellement plus. Cette correction n'a pas été faite car la fréquence de cet événement est assez rare.

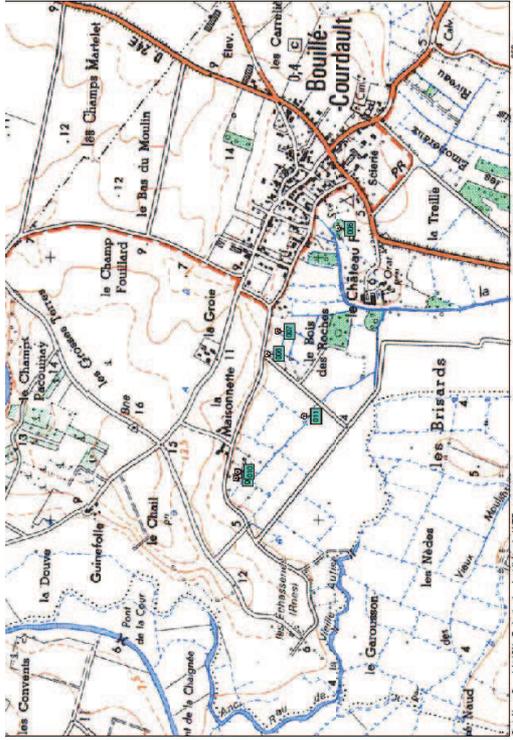
³ Ce niveau est estimé en déduisant un écart moyen de 6cm aux valeurs du nouveau piézomètre de Aziré ; hypothèse déduite de l'analyse menée lors de la calibration entre les deux piézomètres (écart évalué à 1 époque égal à 7cm).

le comportement hydrologique de l'ensemble du bief de Saint Arnault

En période estivale, il n'y a pas d'alimentation du secteur de la Vieille Autise par les eaux de surface : voir la carte ci-après.

Le bief est alimenté par –voir les cartes :

1. les résurgences de l'Autise à Bouillé, caractérisées par 6 points de forte émergence : voir carte ci-dessous.



Ces résurgences alimentent le bief amont de Courtiou (voir carte page 2) qui se déverse lui-même dans le grand bief de St Arnault par l'intermédiaire du petit bief de 'Grand Bois'.

C'est l'analyse de ces résurgences qui a servi de support aux anciennes études hydrologiques préparant les retenues de substitution du programme 'Autise'. Le suivi du niveau du bief de Courtiou est assuré par l'association de riverains ADVA. Ces résurgences ne représentent qu'une part de l'alimentation souterraine du bief de la Vieille Autise.

2. Les sources et émergences diffuses du Marais des Nattes/Ste Christine qui alimentent directement le bief de St Arnault : voir le paragraphe précédent
3. une source notable située à 300m au nord-ouest du port de Courdault, qui alimente aussi directement le bief de St Arnault. Cette source, aménagée en aire de pique-nique, présente un comportement 'intermédiaire' entre les résurgences de l'Autise et les sources des Nattes. Des points plus diffus participent aussi à l'alimentation du bief, en rive droite de la Vieille Autise (Route d'eau de Liez/Anchais) et en rive gauche (trouée d'eau de Cellette).

Enfin, lors des périodes déficitaires, on ne peut pas négliger la possibilité d'apports occultes (ou plus rarement autorisés) issus des biefs de la Sèvre, au niveau du Canal de Reth (bief des Bourdettes via le barrage du Chat) ; ou même, lors des phases les plus extrêmes, par

le bief de Bazoin par les ouvrages de St Arnault eux-mêmes ou par le barrage de Breillat (voir carte page 2)

Faute de disponibilité des données sur le bief du Courtiou (données ADVA), une analyse fine de ce secteur ne peut être menée. Cependant l'affaissement du niveau global de l'eau sur St Arnault prouve que ces zones d'alimentation sont aussi tarées ; ou bien que leur débit est si faible dès le mois de juillet qu'il ne parvient pas à compenser la consommation par évapotranspiration et par les prélèvements.

Quelques repères par rapports aux objectifs attribués au secteur :

La disposition n°7C-4 du SDAGE Loire-Bretagne fixe pour le piézomètre d'Aziré une piézométrie de crise (PCR) à 1.60 NGF :

⇒ **la PCR_{SDAGE} (1.60) est franchie le 15 août**

⇒ **la POE_{SDAGE} (objectif piézométrique de fin d'étiage) est franchie le 7 août.**

La piézométrie de crise proposée par les APNE y est de 1.80 NGF :

⇒ **la PCR_{APNE} (1.80) est franchi depuis le 8 août**

Quant aux objectifs de niveau dans le marais :

⇒ **Le NOE_{f,AGE} (1.92, validé par les APNE) est franchi depuis le 13 août environ**

⇒ **Le NCR_{AGE} (1.62) est atteint et juste franchi du 1^{er} au 20 septembre.** Il est largement franchi dans le port d'Aziré dès le 20 août, indépendamment des travaux en cours.

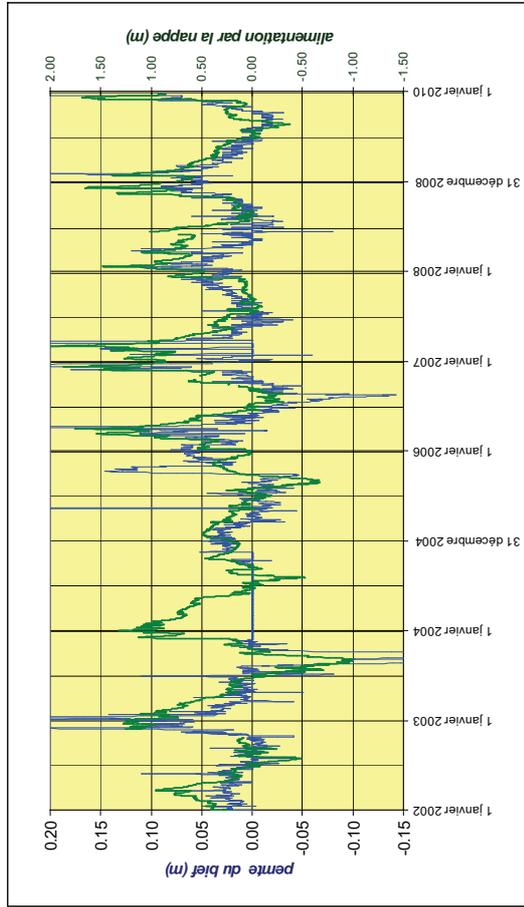
⇒ **Le NCR_{APNE} (1.80) est franchi depuis le 18 août**

On remarque que le NCR proposé par les APNE est confirmé par les assèchements des fossés tertiaires du secteur.

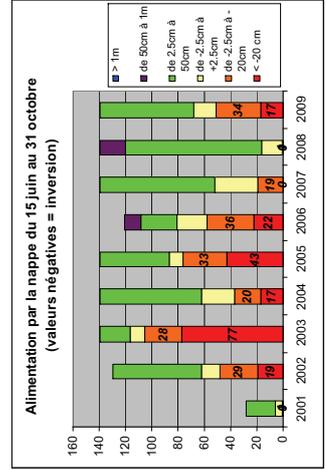
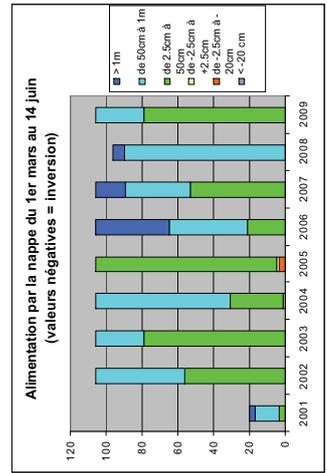
le contexte historique du comportement hydrologique de l'ensemble du bief de Saint Arnault des 8 dernières années

Si nous traçons l'évolution de la pente du fil de l'eau du bief de St Arnault (différence entre la mesure du niveau d'une conche de bordure du Marais des Nattes et le niveau mesuré automatiquement en amont du barrage de St Arnault (ouvrage du canal)) comparée à l'indice d'alimentation du bief par la nappe au niveau des Nattes/Ste Christine (différence entre le niveau de la nappe estimée au contact du Marais et le niveau de l'eau libre dans la conche de bordure), nous constatons une relation remarquable y compris dans le domaine négatif : alimentation des nappes par le marais (figure ci-dessous).

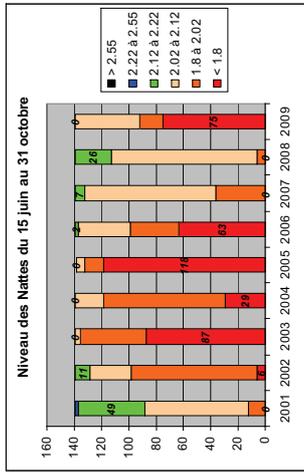
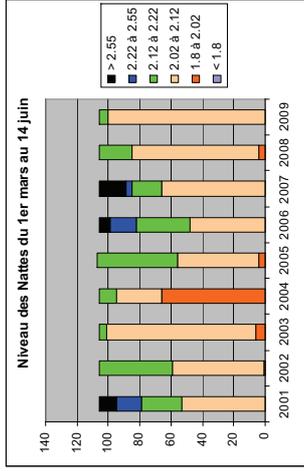
Cette relation est d'autant plus marquante que les données sont acquises par des opérateurs tout à fait indépendants les uns des autres.



Les fluctuations de l'indice d'alimentation souterraine du bief en fonction des années sont illustrées par les graphes ci-dessous.



Ces graphes sont à comparer aux fluctuations du niveau de l'eau dans le Marais des Nattes/Ste Christine (pour mémoire la cote contractuelle d'été, traduite en IGN-69 est de 2.00 : couleur saumon des graphes ci-dessous) :



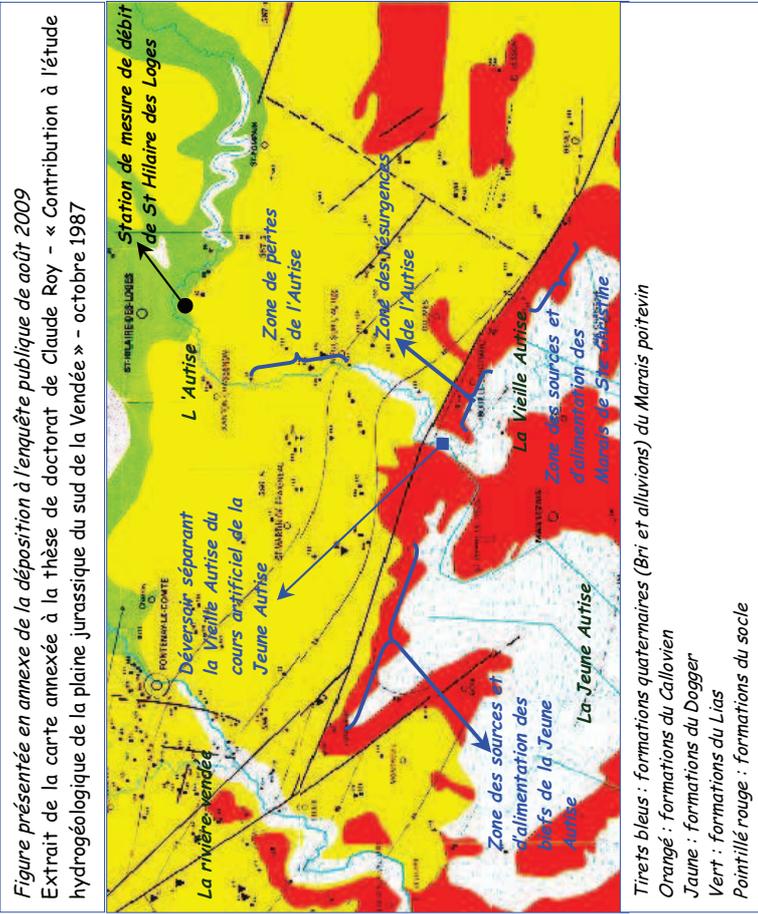
Remarque : Un indice d'alimentation souterraine du bief, nul ou positif n'implique pas un comportement correct du système. En effet, lorsque le niveau dans le Marais est bas, même inférieur aux niveaux de crise, l'indice peut persister à être nul, voire positif, si le niveau de la nappe est égal ou supérieur à ce niveau dans le bief.

Le bon indicateur d'un fonctionnement hydrologique correct est, en fait la combinaison entre ces deux paramètres.

Conclusion : Globalement l'année 2009 se révèle moins catastrophique que l'année 2005, mais reste une année très négative, intermédiaire entre 2006 et 2003 mais plutôt proche de 2006 ; ceci malgré la mise en service du programme de retenues de substitution sur le bassin. La complétude du programme n'aurait, à l'évidence, pas suffi à rectifier la situation, au moins sur cette partie du bief de St Arnault (la plus vaste). En revanche, les petits biefs amont (Courtiou et Grand Bois) de la Vieille Autise sur la commune de Bouillé-Courdault auraient été probablement protégés : voir mes notes précédentes.

- les secteurs de la Jeune Autise

rappel sur le comportement hydrologique de l'ensemble des Autise
 (extrait de l'annexe 2 de la déposition de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin aux « enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre de la législation sur l'eau de la réalisation et de l'exploitation de 10 retenues de substitution dans le secteur des Autises » (arrêté préfectoral n° 09-DRCTAJE/1-387 du 19 juin 2009).



La spécificité de la partie médiane de l'Autise est la présence de pertes dans le calcaire fissuré. Ces pertes sont sensibles, et visibles, à partir de biseau de Denant au nord de Nieul. En étiage, même en période non-influencée par les prélèvements anthropiques, le cours de l'Autise s'assèche en fin d'été en aval de Nieul. Dans ce secteur, l'influence des prélèvements se traduit par un assèchement plus précoce, et des longueurs d'« assècs » plus importantes et qui remontent vers l'amont, parfois au-delà des premières pertes visibles.

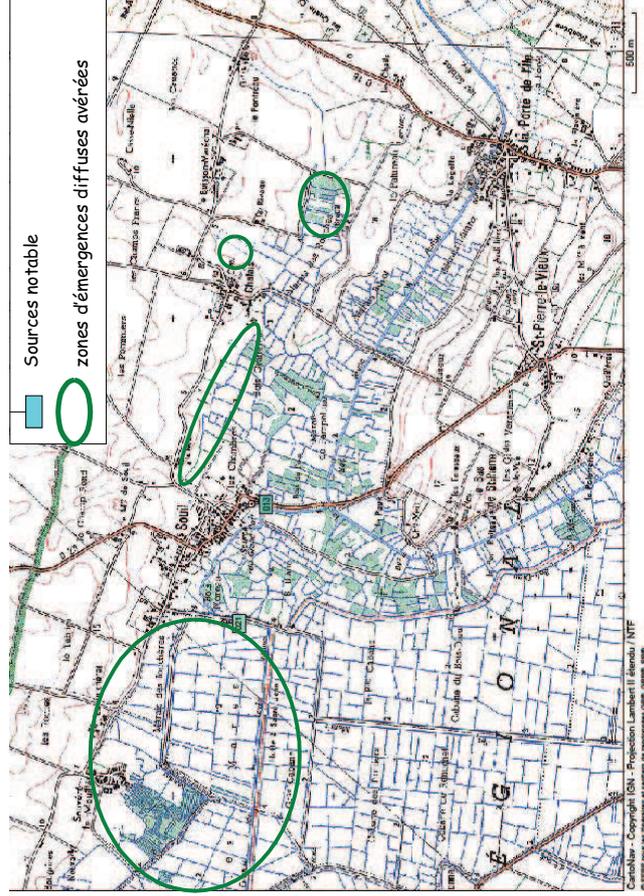
Le flux qui disparaît dans ces pertes se retrouve dans les résurgences de Bouillé en bordure du marais. En pratique, cette sorte de 'rivière souterraine' est un domaine particulier de la nappe générale du Dogger dont le flux global s'écoule vers le Marais. Elle alimente les marais de bordure par percolation dans le Bri et les alluvions –peu perméables- lorsqu'elles sont peu épaisses, et, plus ponctuellement, par des sources repérables.

Du côté de la 'Vieille Autise', le secteur du Marais de Ste Christine/Les Nattes (appartenant au bief de St Arnault) est alimenté par de telles sources. Le port d'Aziré est établi sur la source la plus orientale. La ligne de sources des Nattes a un comportement homogène. La source de la Fontaine de Courdault a un comportement différent (intermédiaire ?) entre celui des sources des Nattes/Aziré et celui des résurgences de Bouillé.

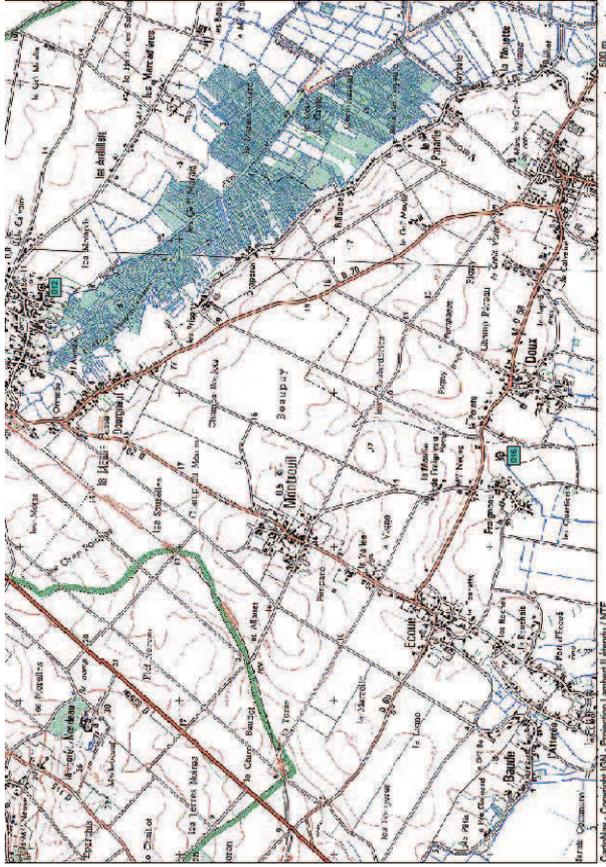
Rappel : les eaux de surface de l'Autise sont orientées vers la Jeune Autise, la Vieille Autise est alimentée par un déversoir sur la rive gauche du cours d'eau (voir figure ci-dessus).

En été (non-influencé), ces flux disparaissent. L'Autise n'alimente plus que les résurgences de Bouillé par son cours 'souterrain' ; et les autres secteurs (marais de Ste Christine/les Nattes/St Arnault d'une part, et Château Vert/Bois du Four d'autre part) sont fournis par la nappe proprement dite.

Du côté de la Jeune Autise, il existe aussi des zones d'émergence diffuse et des sources dont les plus caractéristiques sont la source du Port de Souil et la source dite de l'abîme (figure ci-dessous).



Le bief de Château Vert est un court tronçon de la jeune Autise mais il se prolonge loin vers l'Ouest, où il est d'ailleurs organisé en sous bief. Cette extension -les terres de Fontaine- sont une zone active d'échange généralisé nappe/marais (l'épaisseur des formations quaternaires est inférieure à 2/3m). Une importante source de son extrémité ouest (la fontaine de Fontaine) a été aménagée en puits et lavoir).



La rivière Vendée, voisine, interfère probablement aussi avec la nappe aquifère. La limite d'influence est justifiée par une structure anticlinale (un bombement) qui sépare les deux secteurs : figure ci-après.

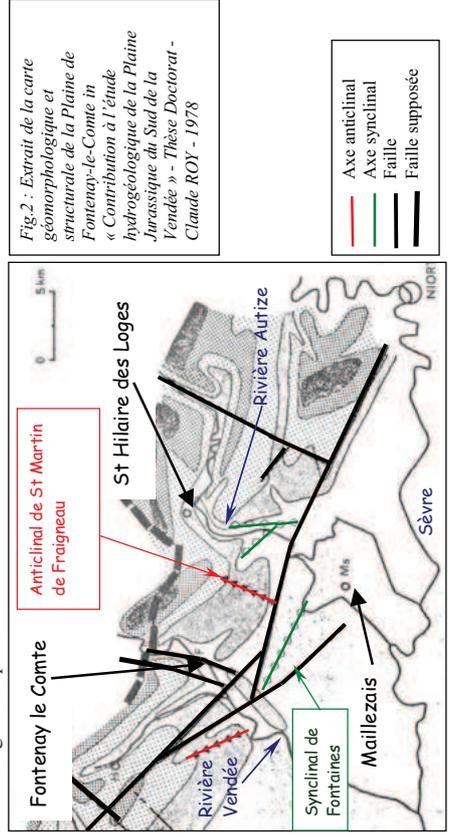
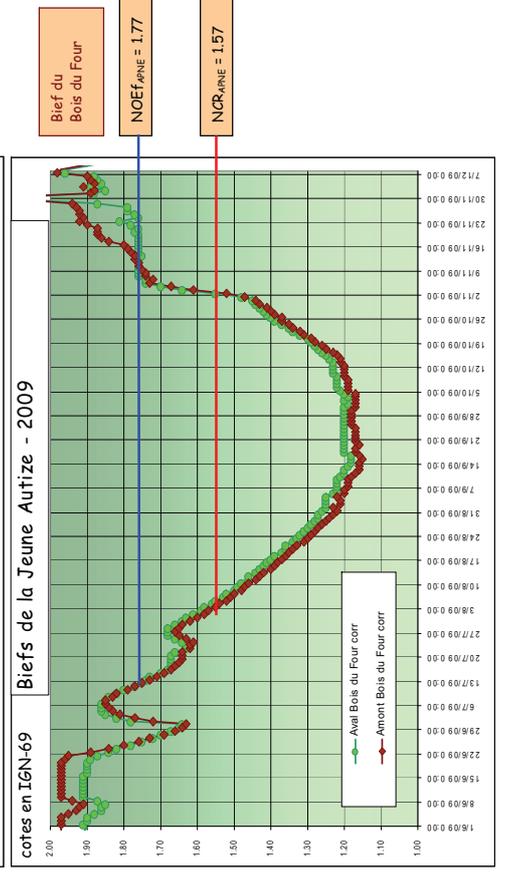
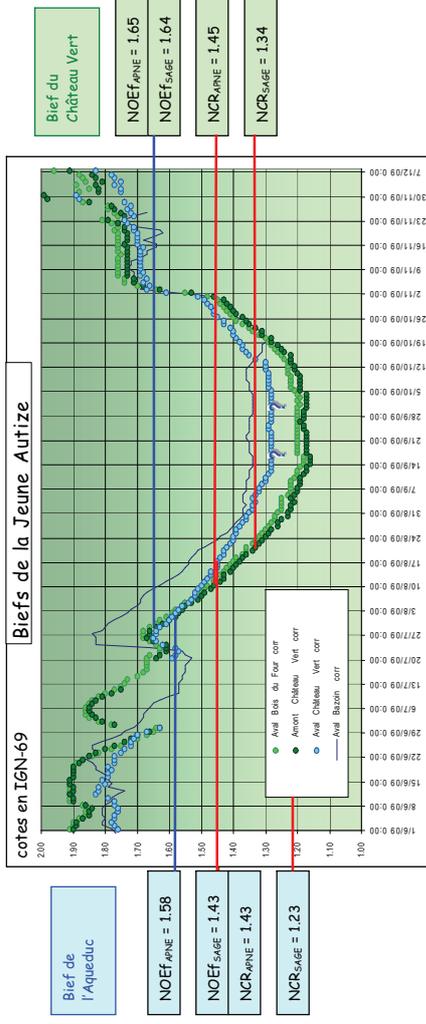
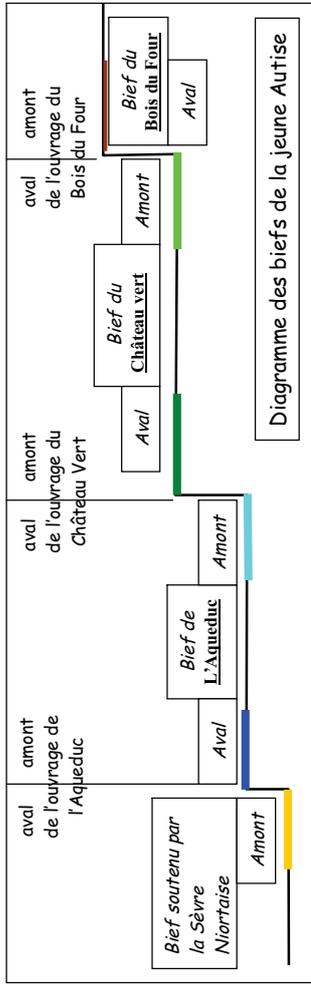


Fig. 2 : Extrait de la carte géomorphologique et structurale de la Plaine de Fontenay-le-Comte in « Contribution à l'étude hydrogéologique de la Plaine Jurassique du Sud de la Vendée » - Thèse Doctorat - Claude ROY - 1978

- Axe anticlinal
- Axe synclinal
- Faille
- Faille supposée

le comportement hydrologique de l'ensemble de la Jeune Autise
Nous prenons les mêmes codes de couleur que dans la note précédente :



Le tableau ci-dessous résume le franchissement des futurs objectifs assignés aux biefs de la Jeune Autise.

	Bief de l'Aqueduc		Bief de Château vert		Bief du Bois du four		Bief de St Arnault	
	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée
NOEF	(1.58)	N.M.	(1.65)	104	(1.77)	130	(1.97)	92
APNE	(21 juillet)	93		101	25 juin		7 août	92
NOEF	(1.43)	N.M.	(1.64)	102	non		(1.92)	84
SAGE	(19 août)	64		97			13 août	85
NCR	(1.43)	N.M.	(1.45)	82	(1.57)	92	(1.77)	72
APNE	(19 août)	64		79	2 août		20 août	74
NCR	(1.23)	N.M.	(1.34)	64	non		(1.62)	17
SAGE		0 ?		60			2 septembre	33

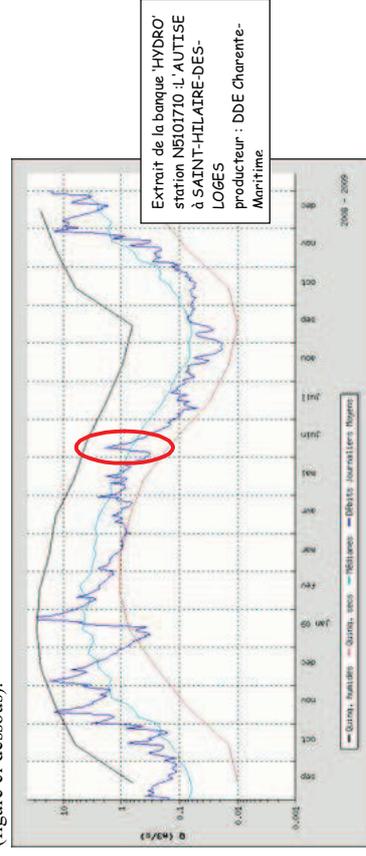
Le bief de l'Aqueduc n'est pas renseigné car l'ouvrage de l'Aqueduc de Maillé était en restauration et les mesures n'ont pas été acquises.

A titre indicatif, le comportement du bief pourrait être indiqué par la mesure aval de l'ouvrage de Château Vert, mais celui-ci livre des mesures problématiques(?) au plus fort de l'étiage. A cette époque, les relevés effectués à l'embarcadere de Maillezais (non reportés sur la figure) sont plus proches des mesures de niveau du bief supérieur de Château Vert.

L'effondrement des niveaux dès le 20 juin est très affirmé.

Les niveaux froilent ou dépassent les futurs niveaux de fin d'étiage dans la seconde quinzaine de juin.

La pluie du 29 juin (42mm au pluviomètre du Bois du Four) semble avoir été salvatrice pour un moment en amplifiant le débit de l'Autise qui a pu ré-alimenter les biefs de la Jeune Autise (figure ci-dessous).

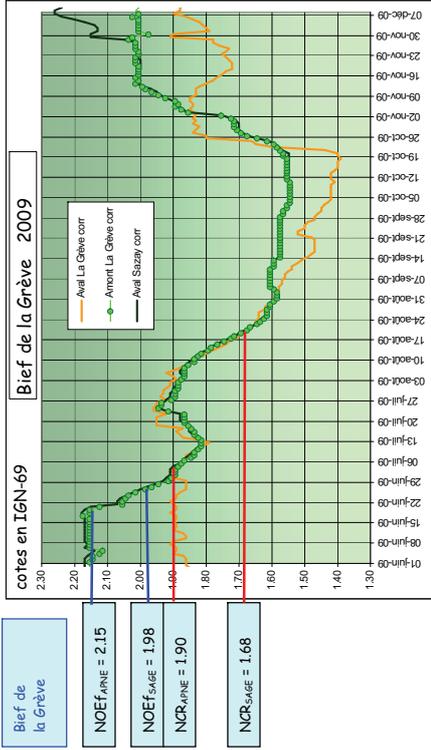


En conclusion, cette année 2009, la situation sur les biefs de la Jeune Autise a été peu différente de la situation de 2005 (voir annexe). Elle aurait même été identique si la pluie du 29 juin n'avait pas eu lieu.

La mise en service du programme de retenues de substitution sur le bassin de l'Autise n'a pas eu d'effets notables sur ce secteur.

- le secteur aval du Mignon : le bief de la Grève

le comportement hydraulique du bief est illustré ci-dessous :



A titre indicatif, l'aval de l'ouvrage de la Grève (l'amont du bief de Bazoin) a été reporté. Les manœuvres frauduleuses du 20 juin sur l'ouvrage de la Grève ont eu un impact net pendant quelques jours (chute de 10cm environ dans le bief) mais sans effets à plus long terme.

Le tableau ci-dessous confirme que ce bief est extrêmement affecté, y compris si on considère le nombre de jours où le NCR proposé par le projet de SAGE, pourtant peu contraignant, est franchi.

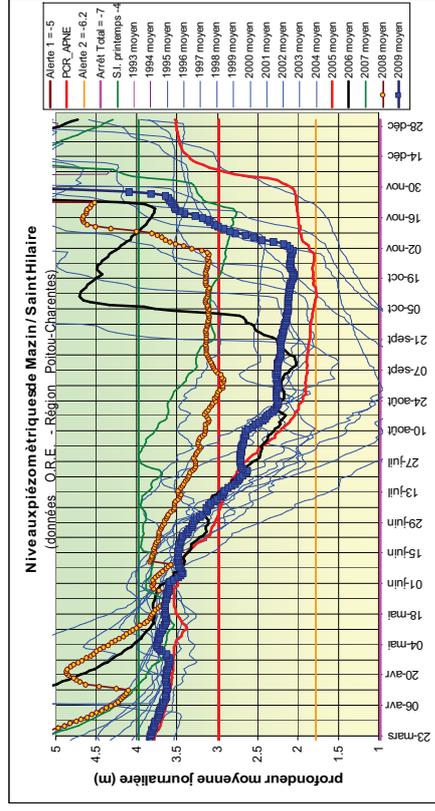
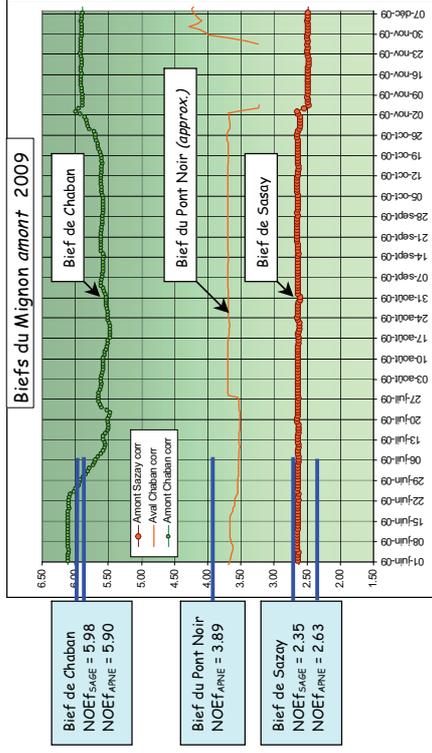
Bief de La Grève		(Valeur en IGN-69 entre parenthèses)	durée
		Date du 1er franchissement	
Aval bief	NOEF APNE	(2.15) 20 juin	323
	Amount bief	(plus niveaux hiver et printemps)	299
Aval bief	NOEF SAGE	(1.98) 27 juin	139
	Amount bief		137
Aval bief	NCR APNE	(1.90) 1 juillet	126
	Amount bief		116
Aval bief	NCR SAGE	(1.68) 20 août	68
	Amount bief		67

A titre indicatif, le comportement des biefs amont est reporté ci-dessous. Ils semblent beaucoup moins impactés que le bief de la Grève.

L'interprétation doit être cependant prudente car ces données enregistrent les niveaux sur le canal du Mignon proprement dit alors que, en été, le réseau de fossés dus biefs est déconnecté du canal.

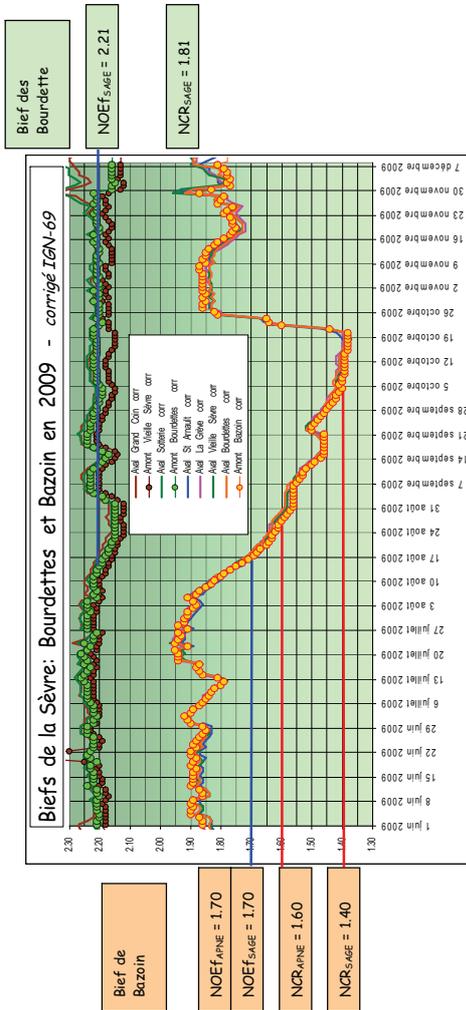
L'accès aux lectures acquises sur des échelles implantées sur ces fossés seraient très précieuses.

L'interprétation du comportement du piézomètre de Mazin/St Hilaire (ci-dessous), géographiquement plus proche du bief de Sazay, serait facilitée.



- les secteurs centraux de la Sèvre

Les niveaux objectifs de fin d'étiage sont franchis que les deux biefs entre le 15 et le 20 août. Le niveau critique est franchi sur le bief de Bazoin le 8 octobre selon le projet de SAGE, mais dès le 28 août en fonction des propositions des APNE.



		Bief des Bourdettes		Bief de Bazoin	
		(Valeur en IGN-69 entre parenthèses)	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses)		
		Date du 1er franchissement	Date du 1er franchissement	durée	
Aval bief	NOEF APNE	(2.16)	(1.70)	69	
Mont bief		22 août (été)	17 août		
Aval bief	NOEF SAGE	(2.21)	(1.70)	67	(68, 68, 67)*
Mont bief		15 août (été)	17 août	69	
			(19 août)	67	(68, 68, 67*)
Aval bief	NCR APNE	(1.86)	(1.60)	55	
Mont bief			28 août	52	(54, 54, 52)*
Aval bief	NCR SAGE	(1.81)	(1.40)	13	
Mont bief			8 octobre	5	(7, 0, 0)*
			(16 octobre)		

* Respectivement, mesures sur l'aval des ouvrages de :
Vieille Sèvre : St Arnaut ;
La Grève

- une vision générale du marais mouillé de la Sèvre/Autise/Mignon

Une appréhension globale de la dynamique de cet ensemble est visualisée par le récapitulatif des cartographies de niveaux régulièrement mises en ligne par l'ORE (Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes : <http://www.eau-poitou-charentes.org/etiage-marais/niveaux-eau-3.php>) reproduit en annexe 1.

Dès le 20 juin environ, les secteurs les plus sensibles de part et d'autre de la Sèvre montrent des signes de fléchissement : bief de la Grève pour la rive gauche (Mignon) et bief du Bois du Four pour la rive droite (Autise). On note que ce dernier bief, contrairement aux propositions des APNE, n'a pas été inclus dans les zones nodales à surveiller⁸. Fin juin, c'est l'axe nord-sud Jeune Autise/Bazoin/Mignon qui est affecté, sévèrement en ce qui concerne les biefs sus-cités.

Puis la situation se dégrade et se propage au secteur de la Vieille Autise et au bief du Carreau d'Or sur la Sèvre) en fin de 1^{ère} semaine de juillet.

Au milieu du mois d'août, elle devient critique sur les secteurs les plus sensibles sus-mentionnés ; puis sur l'ensemble de l'axe nord-sud en septembre, en répétant le scénario précédent

Deux éléments complémentaires sont notables :
- L'impact sur le bief de la Vieille Autise, habituellement aussi sensible que l'amont-Jeune-Autise, a été retardé mais non effacé. On pourrait y voir l'influence des volumes non prélevés car substitués dans les retenues, malheureusement pas en proportion de ce qui était proclamé malgré nos notes préalables.
- Le bief des Bourdettes a été lui-même affecté. Bien que l'impact ait été supportable, cela signe le fait –commu- que le soutien d'étiage par l'ouvrage de la Touche-Poupard peine à se propager au-delà de l'ouvrage de la Sotterie malgré des mesures de restrictions totales de prélèvements, hors eau potable, sur l'amont du bassin de la Sèvre.

Une autre analyse consiste à comparer cette année 2009 aux années précédentes : les graphes ci-après montrent un exemple d'analogie où il est net que l'année 2009 est globalement proche de l'année 2006. Cette année 2009 est même un peu plus défavorable, quels que soient les critères utilisés. Le constat s'étend également aux secteurs de l'Autise, y compris ceux de la Vieille Autise, les plus concernés, pourtant censés être améliorés par le programme de réserves de substitution.

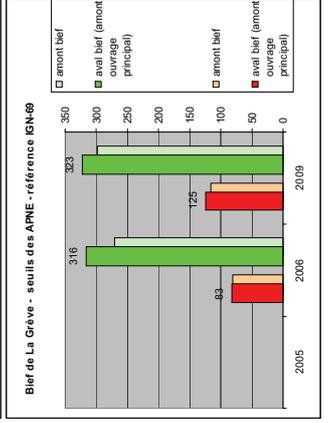
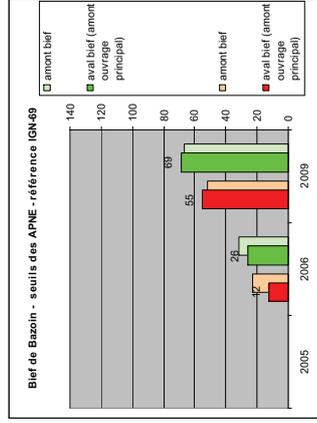
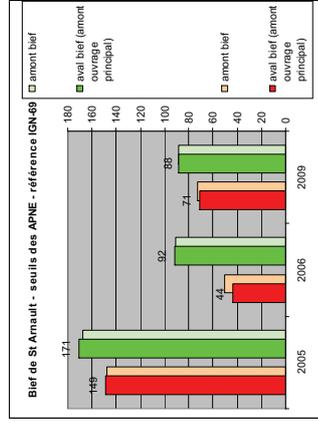
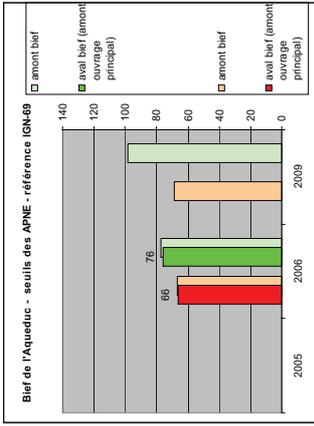
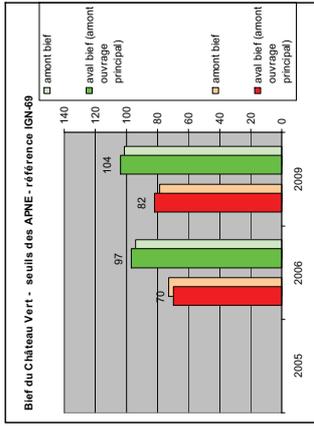
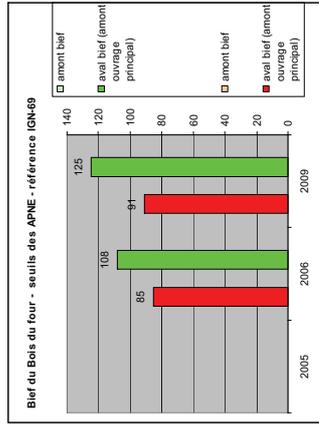
Remarque : plusieurs lectures ou interprétations des franchissements des seuils peuvent être menées. Les graphes suivant en présente deux exemples.
Plusieurs combinaisons sont possibles :

- Par convention, le niveau d'un bief à comparer aux seuils, peut être soit celui du niveau lu sur l'amount de(s) l'ouvrage(s) qui commande ce bief, soit le niveau lu en aval de l'ouvrage amont du bief. La première manière est la plus conventionnelle. Elle est reportée en couleurs soutenues dans les graphes ci-après. Les autres sont reportées pour information.
- Ces niveaux peuvent être comparés soit aux seuils préconisés par les APNE, soit aux seuils définis par le projet de SAGE, plus complaisants
- Les seuils peuvent être soit déterminés en référence à l'ancien nivellement 'NGF -Lallemand' dans le quel sont enregistrés les niveaux des biefs à ce jour, soit déterminés en référence moderne « IGN-69 » qui est la référence des mesures du niveau du sol, des nappes phréatiques, etc.... Ceci implique une correction des niveaux dans les biefs : certaines sont sûres, d'autres plus hypothétiques.

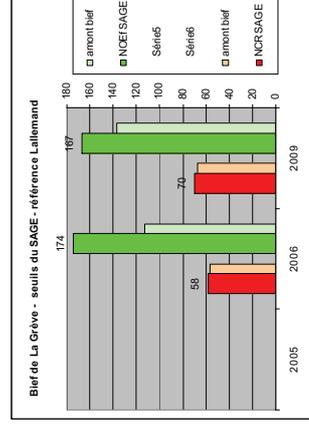
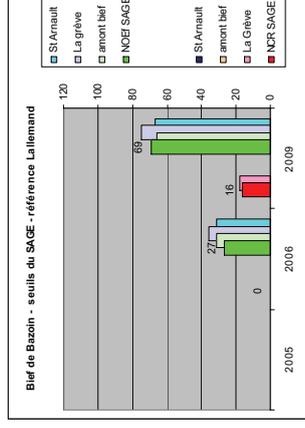
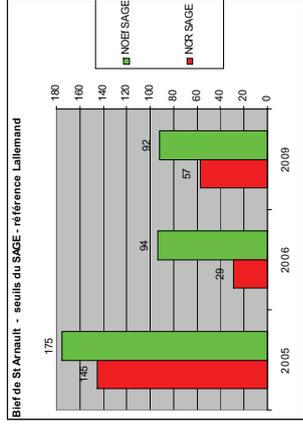
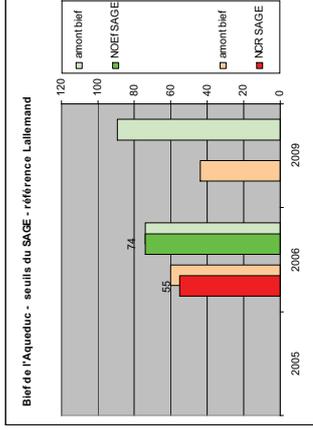
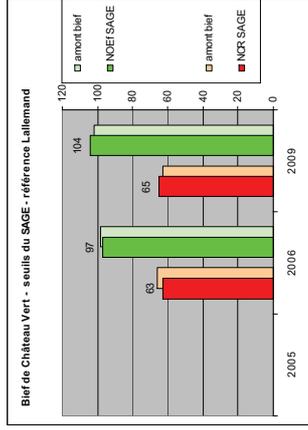
Dans tous les cas et surtout, les niveaux de crise, même calculés avec les hypothèses les plus tolérantes, ont été transgressés pendant 2 mois ou plus sur les biefs périphériques.

⁸ Il n'est pas du tout impossible que la partie du bief de Château Vert correspondant aux terrées de Doix/Fonaines, sous-bief isolé du bief proprement dit sur la Jeune Autise, soit aussi altérée que le Bois du Four. Ceci ne peut être vérifié faute de mesures disponibles.

**Nombre de jours où les seuils définis par les APNE ont été franchis
(Niveau de Crise en rouge, Objectif de Fin d'Étiage en vert)**



**Nombre de jours où les seuils définis par le projet de SAGE ont été franchis
(Niveau de Crise en rouge, Objectif de Fin d'Étiage en vert)
(référence de nivellement conservée en système Lallemand)**



AUTEUR :
 F.M. PELLERIN
 Ingénieur-conseil en géologie appliquée à l'eau et à l'environnement
 63 Rue des Platanes 85490 BENEY
 courriel : fm.pellerin@marais-poitevin.org
 15/01/2010/09

- les secteurs des Autises

Ces secteurs ont fait l'objet d'études détaillées. On pourra se référer à l'annexe reproduisant une note écrite à partir d'une « analyse comparée des études de gestion des prélèvements sur les bassins versants du marais poitevin » d'avril 2009, analysant les variations des niveaux des secteurs de l'Autise en 2005. Les références bibliographiques y sont mentionnées.

Le plan de situation est reproduit ci-après. Celui-ci est consultable sur le site de l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes :
http://www.eau-poitou-charentes.org/etiage-marais/BIEFS_06_V20061128.jpg

Bilan estival 2009 sur les Marais Mouillés du DPE

Secteurs des Autises
Secteurs du Mignon et de la Sèvre

sommaire

- les secteurs des Autises (p. 1)
 - les secteurs de la Vieille Autise
 - le comportement hydrologique du Marais de Ste Christine et du Port d'Aziré (p. 3)
 - le comportement hydrologique de l'ensemble du bief de Saint Arnault (p. 7)
 - le contexte historique (p.9)
 - les secteurs de la Jeune Autise
 - rappel sur le comportement hydrologique de l'ensemble des Autise (p. 11)
 - le comportement hydrologique de l'ensemble de la Jeune Autise (p. 14)
- les secteurs aval du Mignon (p. 17)
- aperçu sur les secteurs centraux de la Sèvre (p.19)
- une vision générale du marais mouillé de la Sèvre/Autise/Mignon (p. 20)

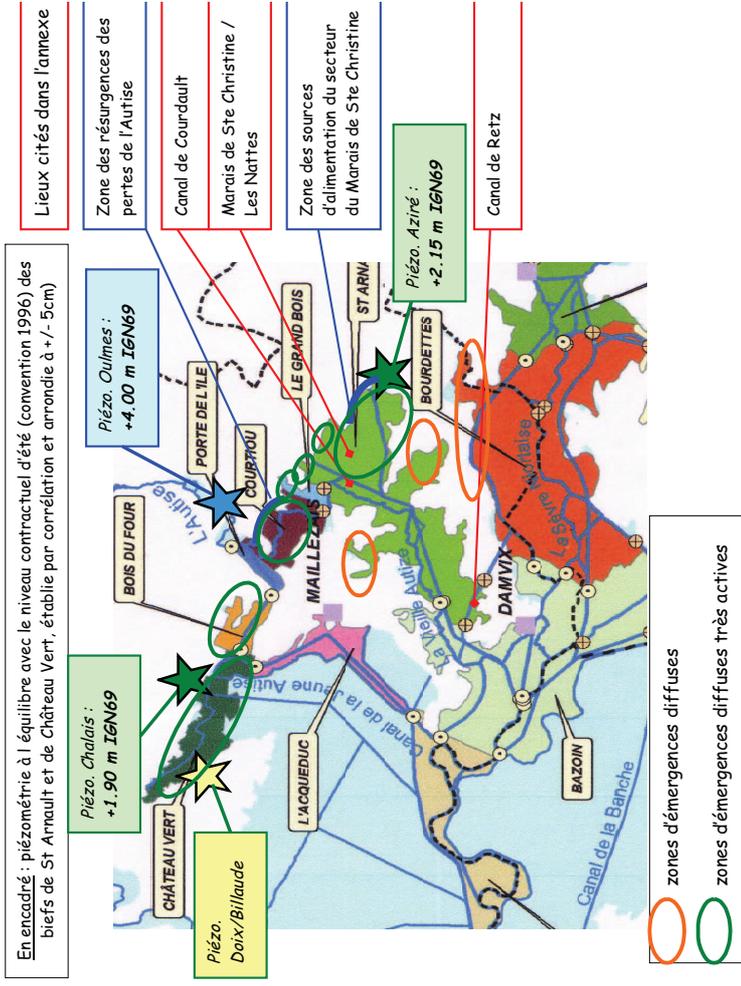
ANNEXE 1 : Evolution des niveaux dans les marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autises mise en forme par l'ORE (Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes)
 ANNEXE 2 : Analyse des variations des niveaux des secteurs de l'Autise en 2005. Note reprise d'après une annexe de l'« analyse comparée des études de gestion des prélèvements sur les bassins versants du marais poitevin » d'avril 2009

Le secteur des Autise est particulièrement développé dans cette note car 7 réserves de substitution (soit 2,4 millions de m3) y ont été opérationnelles cet été. Par ailleurs ce secteur bénéficie d'un historique détaillé de suivi des niveaux.

RESUME-CONCLUSION

Malgré les restrictions de prélèvements sur le bassin de la Sèvre et du Mignon et la mise ne service des retenues de substitution sur le bassin de l'Autise, cette année 2009 s'avère une année défavorable, plus que l'année 2006 sur la plupart des secteurs étudiés. Partout, les niveaux de crise, même calculés avec les hypothèses les plus tolérantes, ont été transgressés pendant 2 mois ou plus sur les biefs périphériques (Mignon : bief de la Grève et Autises).
 Sur le secteur des Autises, le programme de réserves de substitution en service, pourtant volumineux (environ 2,4 millions de m3) s'est révélé inopérant sur les secteurs de la Jeune Autise, comme anticipé dans nos notes précédentes. Ce constat renforce la nécessité de disposer d'un piézomètre de contrôle de ce secteur. Sur le secteur de la Vieille Autise, la dégradation a été seulement différée.

Cette étude confirme l'interprétation du comportement hydraulique de ce secteur des Autises déjà décrit suite à l'analyse des données de 2005.

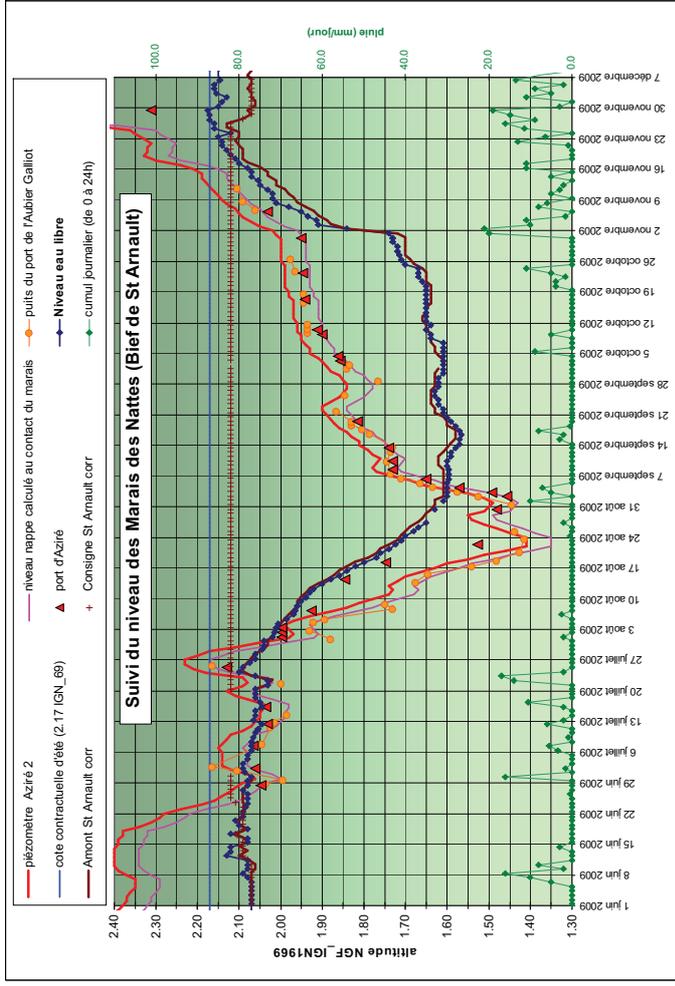
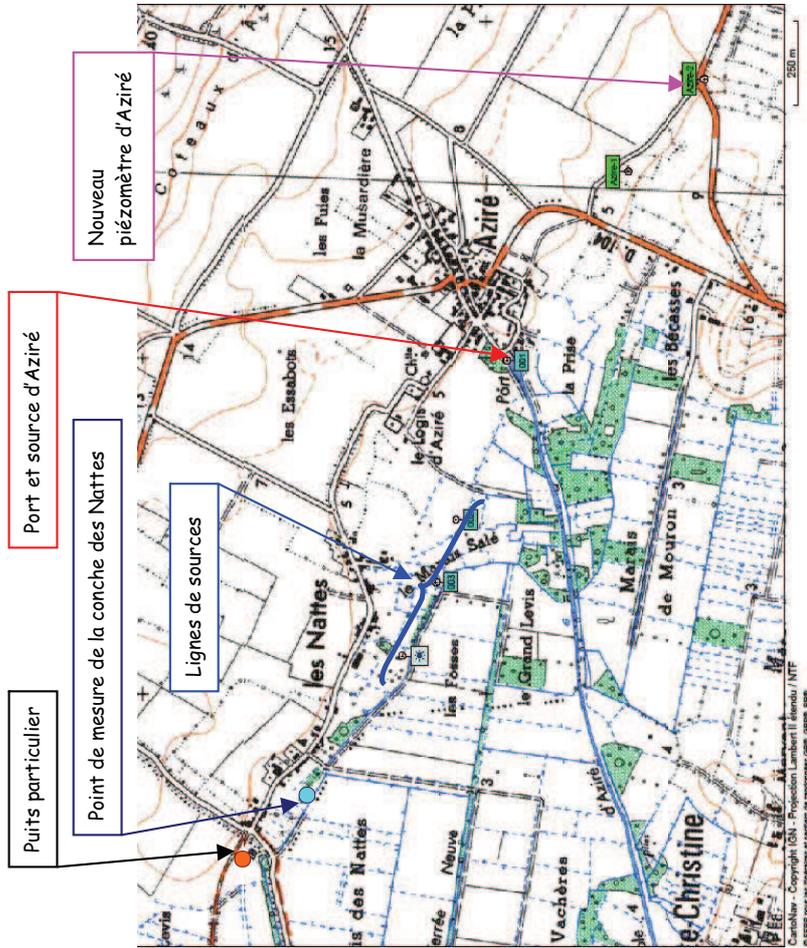


- les secteurs de la Vieille Antise

le comportement hydrologique du Marais de Ste Christine et du Port d'Aziré

Plan de situation des points de mesure

L'interprétation des mesures en ces points a fait l'objet de plusieurs notes depuis 2002.



Points bleus : relevés personnels du niveau de la conche des Nattes (fossé de ceinture du Marais, alimenté ponctuellement par des sources¹)

Trait continu marron : relevés de niveau en amont immédiat de l'ouvrage de St Arnauld (données DDE corrigées en IGN 69 selon un delta de 17cm)

Grille de lecture : la différence entre les deux domées signe la pente du plan d'eau du bief de St Arnauld, et donc la direction du débit dans ce bief.

Triangles rouges pleins : relevés dans le port d'Aziré, isolé de la rigole d'Aziré par un batardeau (un peu fluyard) – port en connexion directe avec la nappe (source importante au fond du port)

Trait continu rouge : niveau du nouveau piézomètre d'Aziré (données du Service Eau du CG85, accessibles sur le site de l'Observatoire Départemental de l'Eau de Vendée : <http://observatoire-eau.vendee.fr/>)

Trait continu mauve : niveau moyen de la nappe calculée au contact du Marais de Aziré/Ste Christine²

Points oranges : relevé dans un puits particulier à environ 2700m du piézomètre d'Aziré

Ces deux ouvrages (ce puits et le piézomètre d'Aziré) encadrent la ligne de contact marais de Ste Christine-Les Nattes / plaine

En vert (points inférieurs) : pluviométrie locale *indicative*

↳ Précision du nivellement en NGF_IGN69 (hors piézomètres) : +/- 1 à 3 cm, relatif au nivellement du massif béton du batardeau du port d'Aziré

¹ Les sources principales sont repérées sur la carte de la page précédente. Il existe aussi une alimentation directe par le fond de ce fossé de ceinture. Le phénomène est repérable lors des très reprises succédant aux périodes les plus déficitaires asséchant pratiquement ces fossés.

² Il a été montré qu'un vent soutenu de direction parallèle à la direction du Canal de Courdault peut modifier cette pente de 1 à 2 cm, exceptionnellement plus. Cette correction n'a pas été faite car la fréquence de cet événement est assez rare.

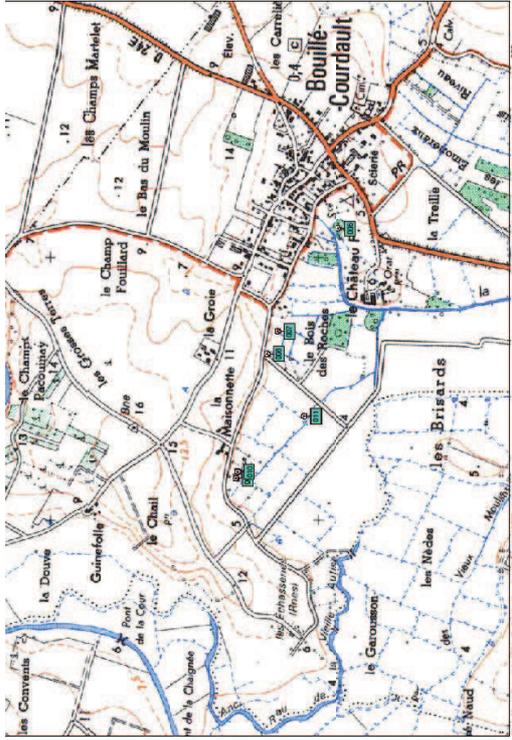
³ Ce niveau est estimé en déduisant un écart moyen de 6cm aux valeurs du nouveau piézomètre de Aziré ; hypothèse déduite de l'analyse menée lors de la calibration entre les deux piézomètres (écart évalué à 1 époque égal à 7cm).

le comportement hydrologique de l'ensemble du bief de Saint Arnault

En période estivale, il n'y a pas d'alimentation du secteur de la Vieille Autise par les eaux de surface : voir la carte ci-après.

Le bief est alimenté par –voir les cartes :

1. les résurgences de l'Autise à Bouillé, caractérisées par 6 points de forte émergence : voir carte ci-dessous.



Ces résurgences alimentent le bief amont de Courtiou (voir carte page 2) qui se déverse lui-même dans le grand bief de St Arnault par l'intermédiaire du petit bief de 'Grand Bois'.

C'est l'analyse de ces résurgences qui a servi de support aux anciennes études hydrologiques préparant les retenues de substitution du programme 'Autise'. Le suivi du niveau du bief de Courtiou est assuré par l'association de riverains ADVA. Ces résurgences ne représentent qu'une part de l'alimentation souterraine du bief de la Vieille Autise.

2. Les sources et émergences diffuses du Marais des Nattes/Ste Christine qui alimentent directement le bief de St Arnault : voir le paragraphe précédent
3. une source notable située à 300m au nord-ouest du port de Courdault, qui alimente aussi directement le bief de St Arnault. Cette source, aménagée en aire de pique-nique, présente un comportement 'intermédiaire' entre les résurgences de l'Autise et les sources des Nattes. Des points plus diffus participent aussi à l'alimentation du bief, en rive droite de la Vieille Autise (Route d'eau de Liez/Anchais) et en rive gauche (trouée d'eau de Cellette).

Enfin, lors des périodes déficitaires, on ne peut pas négliger la possibilité d'apports occultes (ou plus rarement autorisés) issus des biefs de la Sèvre, au niveau du Canal de Reth (bief des Bourdettes via le barrage du Chat) ; ou même, lors des phases les plus extrêmes, par

le bief de Bazoin par les ouvrages de St Arnault eux-mêmes ou par le barrage de Breillat (voir carte page 2)

Faute de disponibilité des données sur le bief du Courtiou (données ADVA), une analyse fine de ce secteur ne peut être menée. Cependant l'affaissement du niveau global de l'eau sur St Arnault prouve que ces zones d'alimentation sont aussi tarées ; ou bien que leur débit est si faible dès le mois de juillet qu'il ne parvient pas à compenser la consommation par évapotranspiration et par les prélèvements.

Quelques repères par rapports aux objectifs attribués au secteur :

La disposition n°7C-4 du SDAGE Loire-Bretagne fixe pour le piézomètre d'Aziré une piézométrie de crise (PCR) à 1.60 NGF :

⇒ **la PCR_{SDAGE} (1.60) est franchie le 15 août**

⇒ **la POE_{SDAGE} (objectif piézométrique de fin d'étiage) est franchie le 7 août.**

La piézométrie de crise proposée par les APNE y est de 1.80 NGF :

⇒ **la PCR_{APNE} (1.80) est franchi depuis le 8 août**

Quant aux objectifs de niveau dans le marais :

⇒ **Le NOE_{f,AGE} (1.92, validé par les APNE) est franchi depuis le 13 août environ**

⇒ **Le NCR_{f,AGE} (1.62) est atteint et juste franchi du 1^{er} au 20 septembre.** Il est largement franchi dans le port d'Aziré dès le 20 août, indépendamment des travaux en cours.

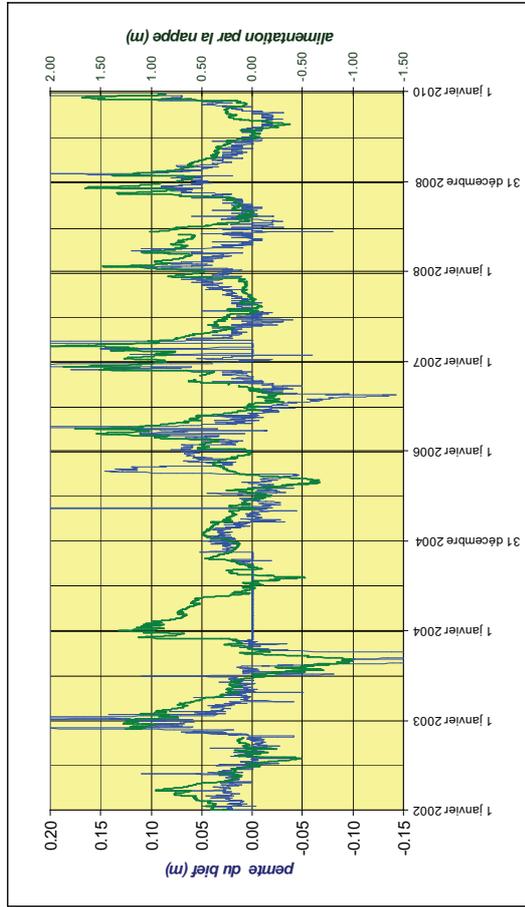
⇒ **Le NCR_{APNE} (1.80) est franchi depuis le 18 août**

On remarque que le NCR proposé par les APNE est confirmé par les assèchements des fossés tertiaires du secteur.

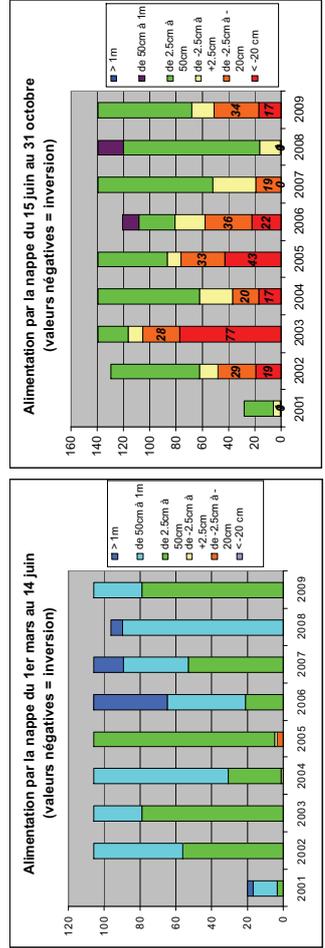
le contexte historique du comportement hydrologique de l'ensemble du bief de Saint Arnault des 8 dernières années

Si nous traçons l'évolution de la pente du fil de l'eau du bief de St Arnault (différence entre la mesure du niveau d'une conche de bordure du Marais des Nattes et le niveau mesuré automatiquement en amont du barrage de St Arnault (ouvrage du canal)) comparée à l'indice d'alimentation du bief par la nappe au niveau des Nattes/Ste Christine (différence entre le niveau de la nappe estimée au contact du Marais et le niveau de l'eau libre dans la conche de bordure), nous constatons une relation remarquable y compris dans le domaine négatif : alimentation des nappes par le marais (figure ci-dessous).

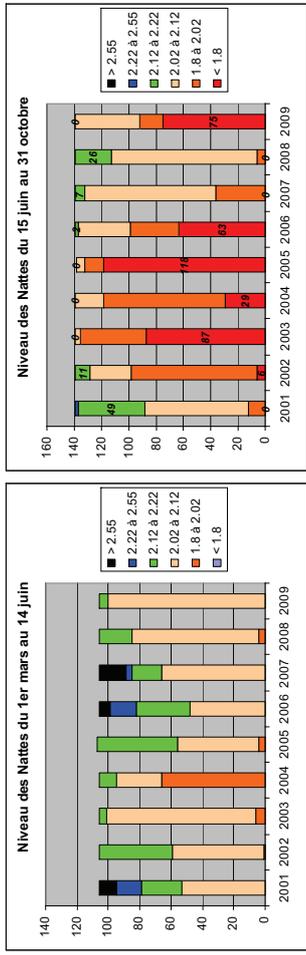
Cette relation est d'autant plus marquante que les données sont acquises par des opérateurs tout à fait indépendants les uns des autres.



Les fluctuations de l'indice d'alimentation souterraine du bief en fonction des années sont illustrées par les graphes ci-dessous.



Ces graphes sont à comparer aux fluctuations du niveau de l'eau dans le Marais des Nattes/Ste Christine (pour mémoire la cote contractuelle d'été, traduite en IGN-69 est de 2.00 : couleur saumon des graphes ci-dessous) :



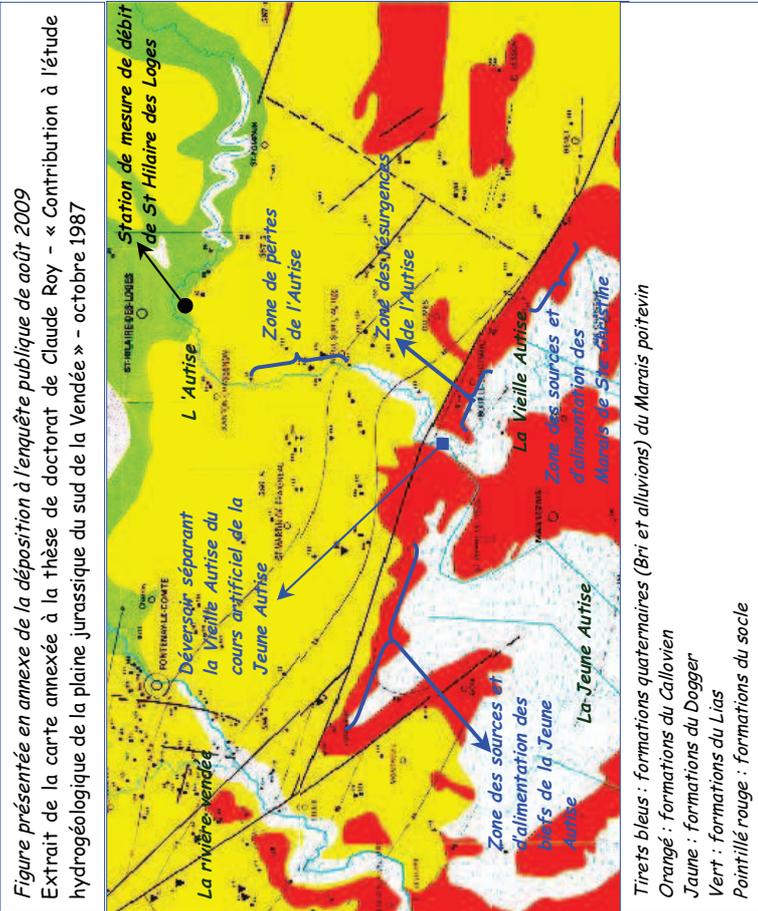
Remarque : Un indice d'alimentation souterraine du bief, nul ou positif n'implique pas un comportement correct du système. En effet, lorsque le niveau dans le Marais est bas, même inférieur aux niveaux de crise, l'indice peut persister à être nul, voire positif, si le niveau de la nappe est égal ou supérieur à ce niveau dans le bief.

Le bon indicateur d'un fonctionnement hydrologique correct est, en fait la combinaison entre ces deux paramètres.

Conclusion : Globalement l'année 2009 se révèle moins catastrophique que l'année 2005, mais reste une année très négative, intermédiaire entre 2006 et 2003 mais plutôt proche de 2006 ; ceci malgré la mise en service du programme de retenues de substitution sur le bassin. La complétude du programme n'aurait, à l'évidence, pas suffi à rectifier la situation, au moins sur cette partie du bief de St Arnault (la plus vaste). En revanche, les petits biefs amont (Courtiou et Grand Bois) de la Vieille Autise sur la commune de Bouillé-Courdault auraient été probablement protégés : voir mes notes précédentes.

- les secteurs de la Jeune Autise

rappel sur le comportement hydrologique de l'ensemble des Autise
 (extrait de l'annexe 2 de la déposition de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin aux « enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre de la législation sur l'eau de la réalisation et de l'exploitation de 10 retenues de substitution dans le secteur des Autises » (arrêté préfectoral n° 09-DRCTAJE/1-387 du 19 juin 2009).



La spécificité de la partie médiane de l'Autise est la présence de pertes dans le calcaire fissuré. Ces pertes sont sensibles, et visibles, à partir de bameau de Denant au nord de Nieul. En étiage, même en période non-influencée par les prélèvements anthropiques, le cours de l'Autise s'assèche en fin d'été en aval de Nieul. Dans ce secteur, l'influence des prélèvements se traduit par un assèchement plus précoce, et des longueurs d'« assècs » plus importantes et qui remontent vers l'amont, parfois au-delà des premières pertes visibles.

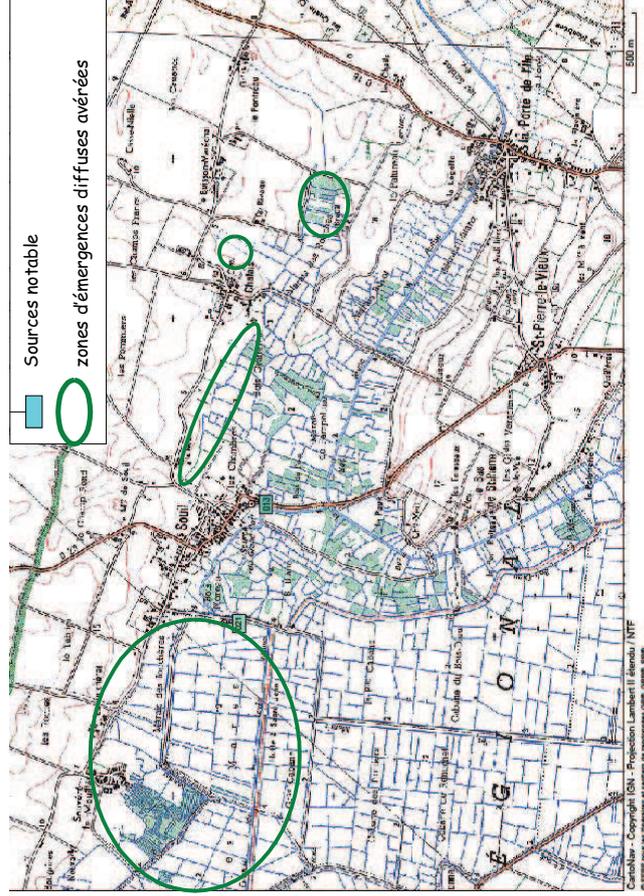
Le flux qui disparaît dans ces pertes se retrouve dans les résurgences de Bouillé en bordure du marais. En pratique, cette sorte de 'rivière souterraine' est un domaine particulier de la nappe générale du Dogger dont le flux global s'écoule vers le Marais. Elle alimente les marais de bordure par percolation dans le Bri et les alluvions –peu perméables- lorsqu'elles sont peu épaisses, et, plus ponctuellement, par des sources repérables.

Du côté de la 'Vieille Autise', le secteur du Marais de Ste Christine/Les Nattes (appartenant au bief de St Arnaud) est alimenté par de telles sources. Le port d'Aziré est établi sur la source la plus orientale. La ligne de sources des Nattes a un comportement homogène. La source de la Fontaine de Courdault a un comportement différent (intermédiaire ?) entre celui des sources des Nattes/Aziré et celui des résurgences de Bouillé.

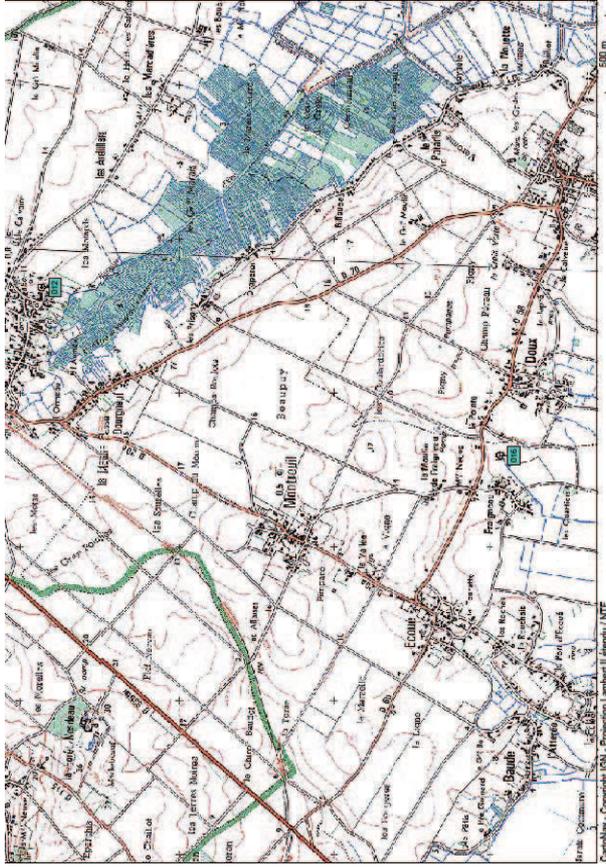
Rappel : les eaux de surface de l'Autise sont orientées vers la Jeune Autise, la Vieille Autise est alimentée par un déversoir sur la rive gauche du cours d'eau (voir figure ci-dessus).

En été (non-influencé), ces flux disparaissent. L'Autise n'alimente plus que les résurgences de Bouillé par son cours 'souterrain' ; et les autres secteurs (marais de Ste Christine/les Nattes/St Arnaud d'une part, et Château Vert/Bois du Four d'autre part) sont fournis par la nappe proprement dite.

Du côté de la Jeune Autise, il existe aussi des zones d'émergence diffuse et des sources dont les plus caractéristiques sont la source du Port de Souil et la source dite de l'abîme (figure ci-dessous).



Le bief de Château Vert est un court tronçon de la jeune Autise mais il se prolonge loin vers l'Ouest, où il est d'ailleurs organisé en sous bief. Cette extension -les terres de Fontaine- sont une zone active d'échange généralisé nappe/marais (l'épaisseur des formations quaternaires est inférieure à 2/3m). Une importante source de son extrémité ouest (la fontaine de Fontaine) a été aménagée en puits et lavoir).



La rivière Vendée, voisine, interfère probablement aussi avec la nappe aquifère. La limite d'influence est justifiée par une structure anticlinale (un bombement) qui sépare les deux secteurs : figure ci-après.

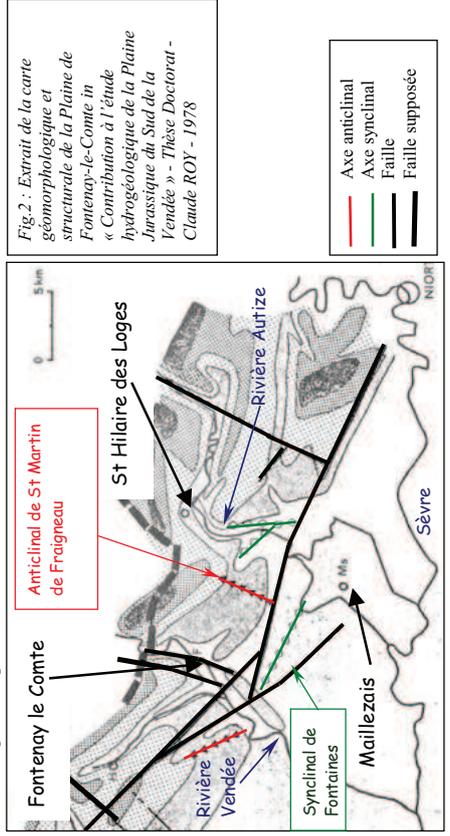
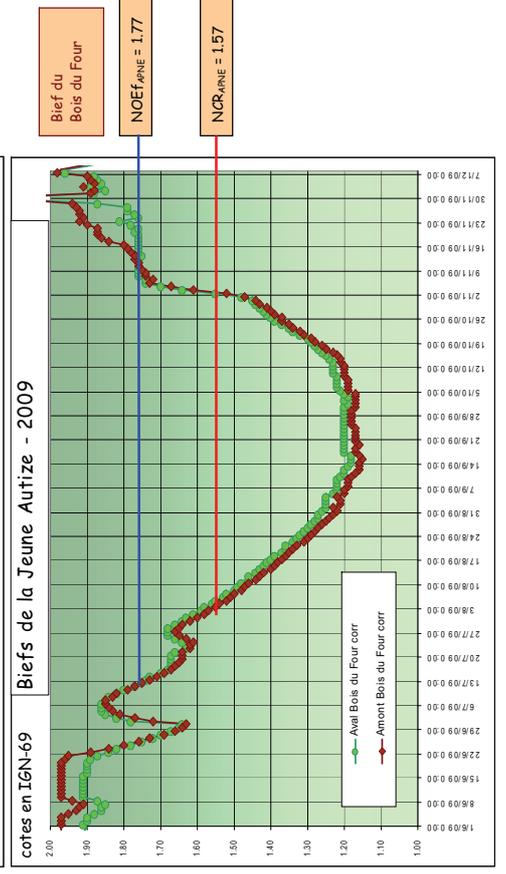
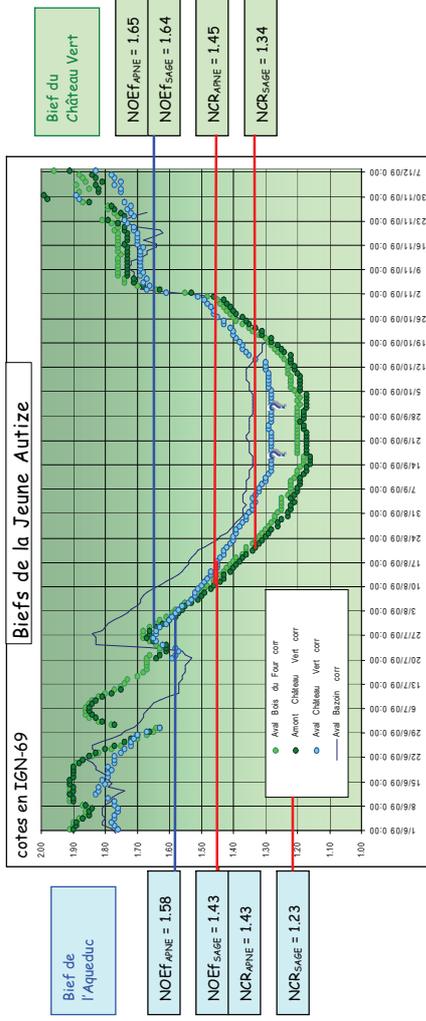
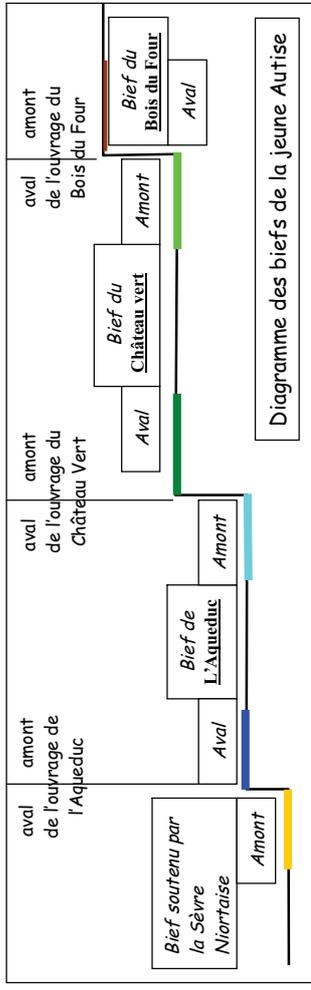


Fig. 2 : Extrait de la carte géomorphologique et structurale de la Plaine de Fontenay-le-Comte in « Contribution à l'étude hydrogéologique de la Plaine Jurassique du Sud de la Vendée » - Thèse Doctorat - Claude ROY - 1978

le comportement hydrologique de l'ensemble de la Jeune Autise
Nous prenons les mêmes codes de couleur que dans la note précédente :



Le tableau ci-dessous résume le franchissement des futurs objectifs assignés aux biefs de la Jeune Autise.

	Bief de l'Aqueduc		Bief de Château vert		Bief du Bois du four		Bief de St Arnault	
	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée
NOEF	(1.58)	N.M.	(1.65)	104	(1.77)	130	(1.97)	92
APNE	(21 juillet)	93		101	25 juin		7 août	92
NOEF	(1.43)	N.M.	(1.64)	102	non		(1.92)	84
SAGE	(19 août)	64		97			13 août	85
NCR	(1.43)	N.M.	(1.45)	82	(1.57)	92	(1.77)	72
APNE	(19 août)	64		79	2 août		20 août	74
NCR	(1.23)	N.M.	(1.34)	64	non		(1.62)	17
SAGE		0 ?		60			2 septembre	33

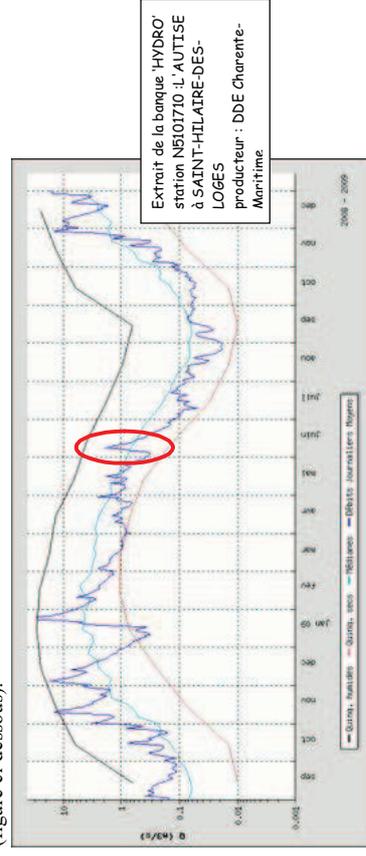
Le bief de l'Aqueduc n'est pas renseigné car l'ouvrage de l'Aqueduc de Maillé était en restauration et les mesures n'ont pas été acquises.

A titre indicatif, le comportement du bief pourrait être indiqué par la mesure aval de l'ouvrage de Château Vert, mais celui-ci livre des mesures problématiques(?) au plus fort de l'étiage. A cette époque, les relevés effectués à l'embarcadere de Maillezais (non reportés sur la figure) sont plus proches des mesures de niveau du bief supérieur de Château Vert.

L'effondrement des niveaux dès le 20 juin est très affirmé.

Les niveaux froilent ou dépassent les futurs niveaux de fin d'étiage dans la seconde quinzaine de juin.

La pluie du 29 juin (42mm au pluviomètre du Bois du Four) semble avoir été salvatrice pour un moment en amplifiant le débit de l'Autise qui a pu ré-alimenter les biefs de la Jeune Autise (figure ci-dessous).

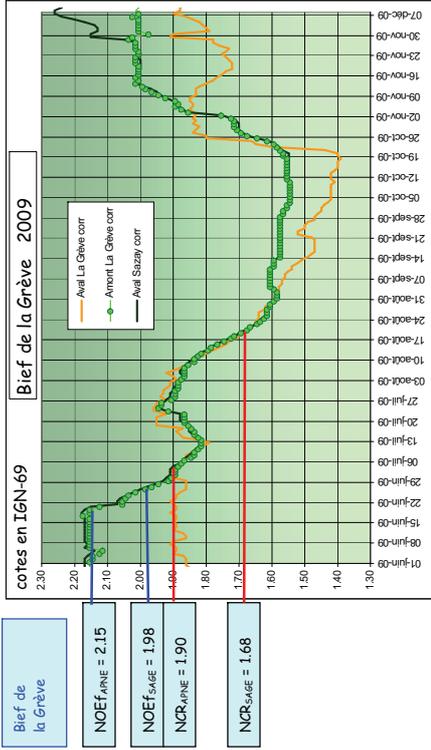


En conclusion, cette année 2009, la situation sur les biefs de la Jeune Autise a été peu différente de la situation de 2005 (voir annexe). Elle aurait même été identique si la pluie du 29 juin n'avait pas eu lieu.

La mise en service du programme de retenues de substitution sur le bassin de l'Autise n'a pas eu d'effets notables sur ce secteur.

- le secteur aval du Mignon : le bief de la Grève

le comportement hydraulique du bief est illustré ci-dessous :



A titre indicatif, l'aval de l'ouvrage de la Grève (l'amont du bief de Bazoin) a été reporté. Les manœuvres frauduleuses du 20 juin sur l'ouvrage de la Grève ont eu un impact net pendant quelques jours (chute de 10cm environ dans le bief) mais sans effets à plus long terme.

Le tableau ci-dessous confirme que ce bief est extrêmement affecté, y compris si on considère le nombre de jours où le NCR proposé par le projet de SAGE, pourtant peu contraignant, est franchi.

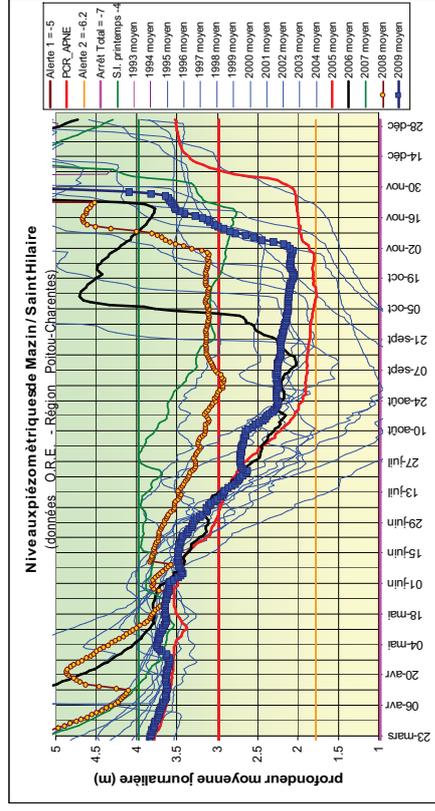
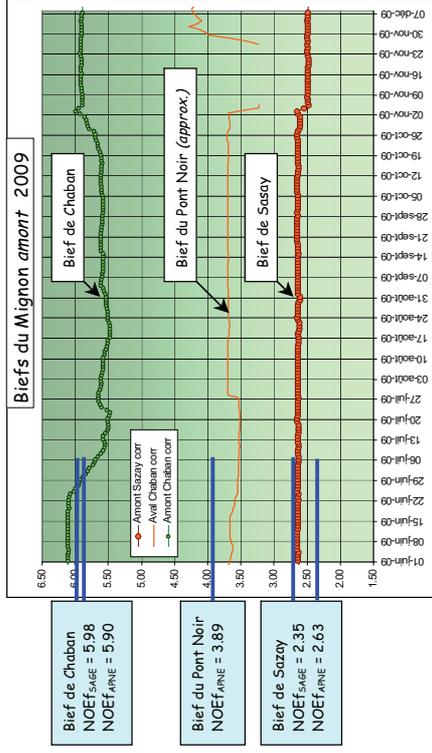
		Bief de La Grève	
		(Valeur en IGN-69 entre parenthèses)	
		Date du 1er franchissement	durée
NOEF APNE	Aval bief	(2,15) 20 juin	323
	Amount bief	<i>(plus niveaux hiver et printemps)</i>	299
NOEF SAGE	Aval bief	(1,98) 27 juin	139
	Amount bief		137
NCR APNE	Aval bief	(1,90) 1 juillet	126
	Amount bief		116
NCR SAGE	Aval bief	(1,68) 20 août	68
	Amount bief		67

A titre indicatif, le comportement des biefs amont est reporté ci-dessous. Ils semblent beaucoup moins impactés que le bief de la Grève.

L'interprétation doit être cependant prudente car ces données enregistrent les niveaux sur le canal du Mignon proprement dit alors que, en été, le réseau de fossés dus biefs est déconnecté du canal.

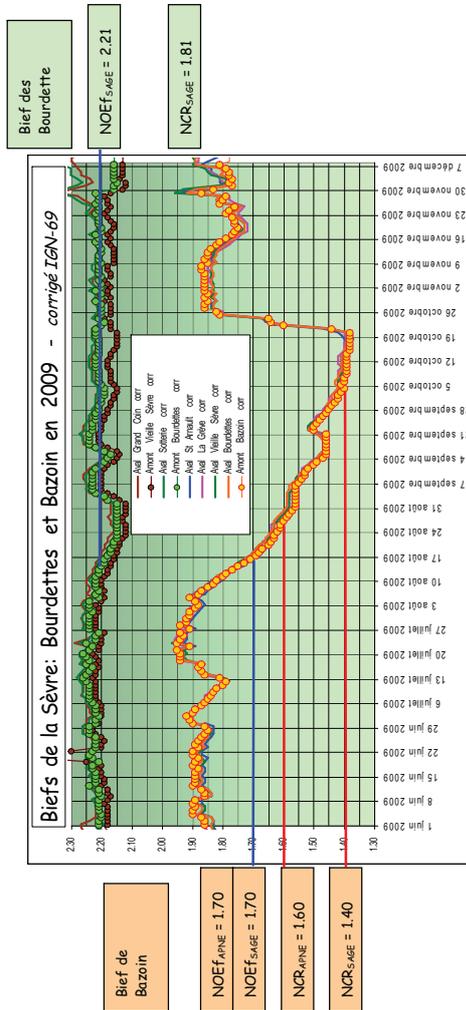
L'accès aux lectures acquises sur des échelles implantées sur ces fossés seraient très précieuses.

L'interprétation du comportement du piézomètre de Mazin/St Hilaire (ci-dessous), géographiquement plus proche du bief de Sazay, serait facilitée.



- les secteurs centraux de la Sèvre

Les niveaux objectifs de fin d'étiage sont franchis que les deux biefs entre le 15 et le 20 août. Le niveau critique est franchi sur le bief de Bazoin le 8 octobre selon le projet de SAGE, mais dès le 28 août en fonction des propositions des APNE.



- une vision générale du marais mouillé de la Sèvre/Autise/Mignon

Une appréhension globale de la dynamique de cet ensemble est visualisée par le récapitulatif des cartographies de niveaux régulièrement mises en ligne par l'ORE (Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes : <http://www.eau-poitou-charentes.org/etiage-marais/niveaux-eau-3.php>) reproduit en annexe 1.

Dès le 20 juin environ, les secteurs les plus sensibles de part et d'autre de la Sèvre montrent des signes de fléchissement : bief de la Grève pour la rive gauche (Mignon) et bief du Bois du Four pour la rive droite (Autise). On note que ce dernier bief, contrairement aux propositions des APNE, n'a pas été inclus dans les zones nodales à surveiller⁸. Fin juin, c'est l'axe nord-sud Jeune Autise/Bazoin/Mignon qui est affecté, sévèrement en ce qui concerne les biefs sus-cités.

Puis la situation se dégrade et se propage au secteur de la Vieille Autise et au bief du Carreau d'Or sur la Sèvre) en fin de 1^{ère} semaine de juillet.

Au milieu du mois d'août, elle devient critique sur les secteurs les plus sensibles sus-mentionnés ; puis sur l'ensemble de l'axe nord-sud en septembre, en répétant le scénario précédent

Deux éléments complémentaires sont notables :

- L'impact sur le bief de la Vieille Autise, habituellement aussi sensible que l'amont-Jeune-Autise, a été retardé mais non effacé. On pourrait y voir l'influence des volumes non prélevés car substitués dans les retenues, malheureusement pas en proportion de ce qui était proclamé malgré nos notes préalables.

- Le bief des Bourdettes a été lui-même affecté. Bien que l'impact ait été supportable, cela signe le fait –commu- que le soutien d'étiage par l'ouvrage de la Touche-Poupard peine à se propager au-delà de l'ouvrage de la Sotterie malgré des mesures de restrictions totales de prélèvements, hors eau potable, sur l'amont du bassin de la Sèvre.

Une autre analyse consiste à comparer cette année 2009 aux années précédentes : les graphes ci-après montrent un exemple d'analogie où il est net que l'année 2009 est globalement proche de l'année 2006. Cette année 2009 est même un peu plus défavorable, quels que soient les critères utilisés. Le constat s'étend également aux secteurs de l'Autise, y compris ceux de la Vieille Autise, les plus concernés, pourtant censés être améliorés par le programme de réserves de substitution.

Remarque : plusieurs lectures ou interprétations des franchissements des seuils peuvent être menées. Les graphes suivant en présente deux exemples.

Plusieurs combinaisons sont possibles :

- Par convention, le niveau d'un bief à comparer aux seuils, peut être soit celui du niveau lu sur l'amount de(s) l'ouvrage(s) qui commande ce bief, soit le niveau lu en aval de l'ouvrage amont du bief. La première manière est la plus conventionnelle. Elle est reportée en couleurs soutenues dans les graphes ci-après. Les autres sont reportées pour information.
- Ces niveaux peuvent être comparés soit aux seuils préconisés par les APNE, soit aux seuils définis par le projet de SAGE, plus complaisants
- Les seuils peuvent être soit déterminés en référence à l'ancien nivellement 'NGF -Lallemand' dans le quel sont enregistrés les niveaux des biefs à ce jour, soit déterminés en référence moderne « IGN-69 » qui est la référence des mesures du niveau du sol, des nappes phréatiques, etc.... Ceci implique une correction des niveaux dans les biefs : certaines sont sûres, d'autres plus hypothétiques.

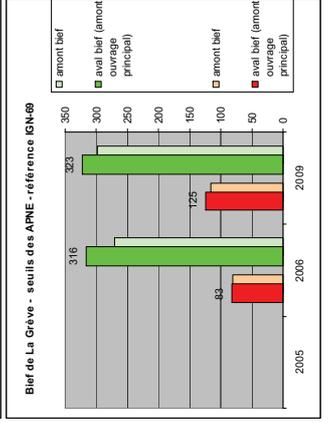
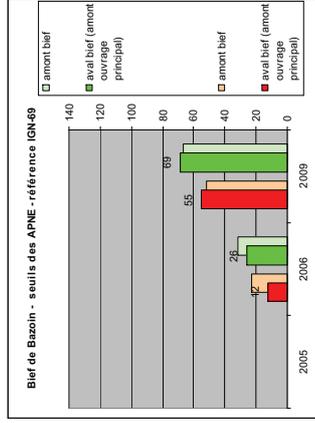
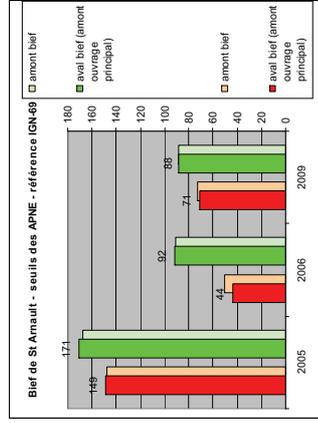
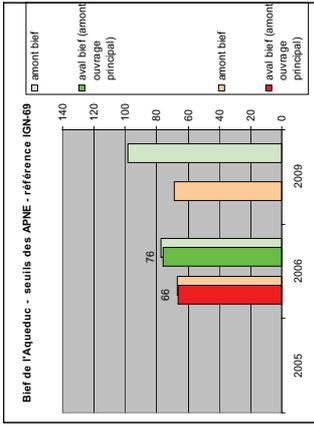
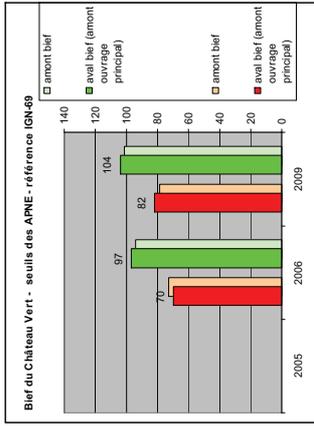
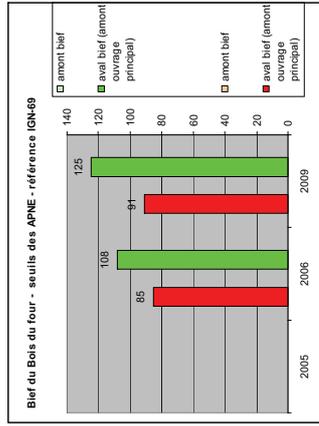
Dans tous les cas et surtout, les niveaux de crise, même calculés avec les hypothèses les plus tolérantes, ont été transgressés pendant 2 mois ou plus sur les biefs périphériques.

⁸ Il n'est pas du tout impossible que la partie du bief de Château Vert correspondant aux terrées de Doix/Fonaines, sous-bief isolé du bief proprement dit sur la Jeune Autise, soit aussi altérée que le Bois du Four. Ceci ne peut être vérifié faute de mesures disponibles.

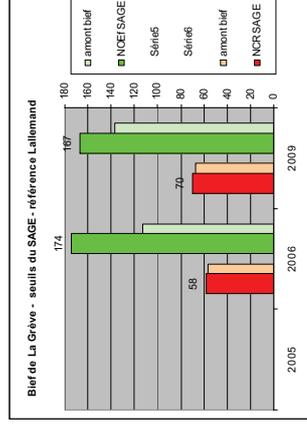
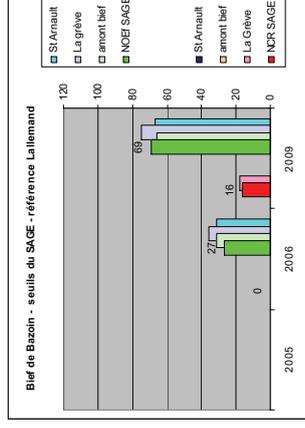
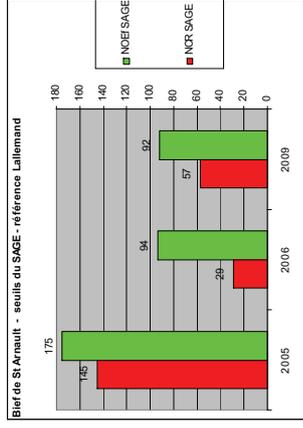
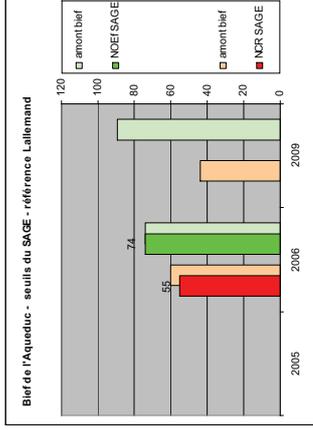
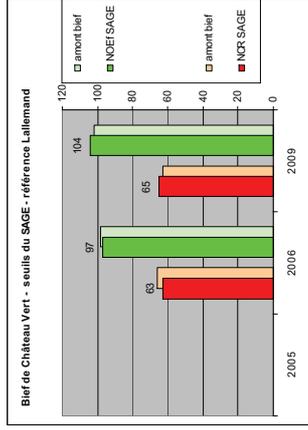
	Bief des Bourdettes		Bief de Bazoin	
	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée	(Valeur en IGN-69 entre parenthèses) Date du 1er franchissement	durée
NOEF APNE	22 août (été) (2.16)	x	17 août (1.70)	69
NOEF SAGE	15 août (été) (2.21)	x	17 août (1.70)	67
NCR APNE		0	28 août (1.60)	55
NCR SAGE		0	8 octobre (1.40)	13
			(16 octobre)	5

* Respectivement, mesures sur l'aval des ouvrages de :
Vieille Sèvre : St Arnault ;
La Grève

**Nombre de jours où les seuils définis par les APNE ont été franchis
(Niveau de Crise en rouge, Objectif de Fin d'Étiage en vert)**

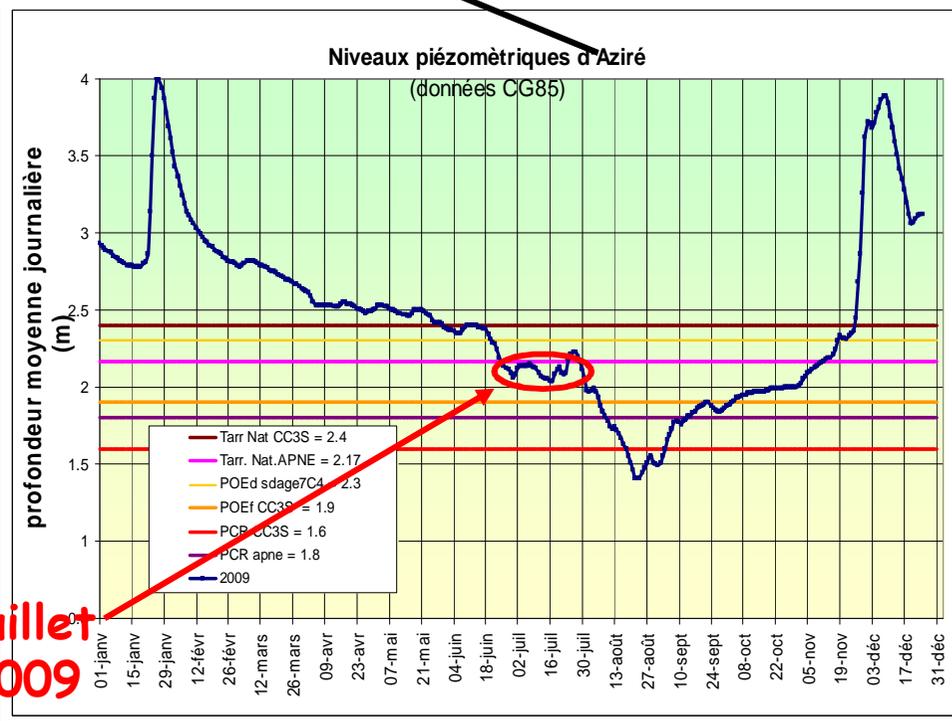
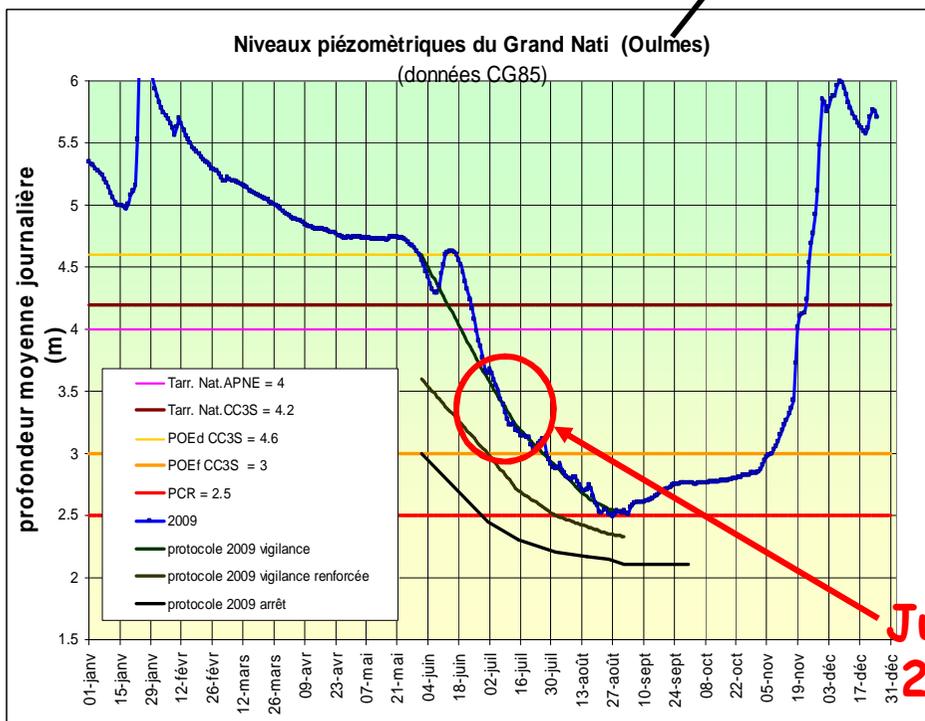
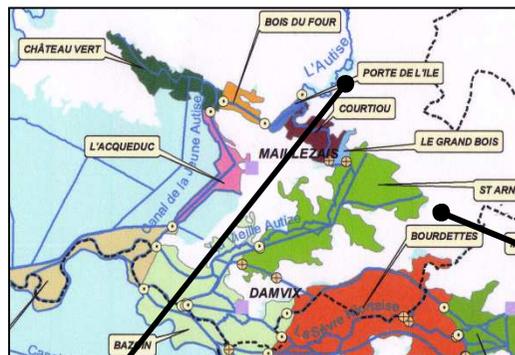


**Nombre de jours où les seuils définis par le projet de SAGE ont été franchis
(Niveau de Crise en rouge, Objectif de Fin d'Étiage en vert)
(référence de nivellement conservée en système Lallemand)**



ANNEXE 4 BIS

Support de présentation de M. PELLERIN
- réalisation association APIEE -



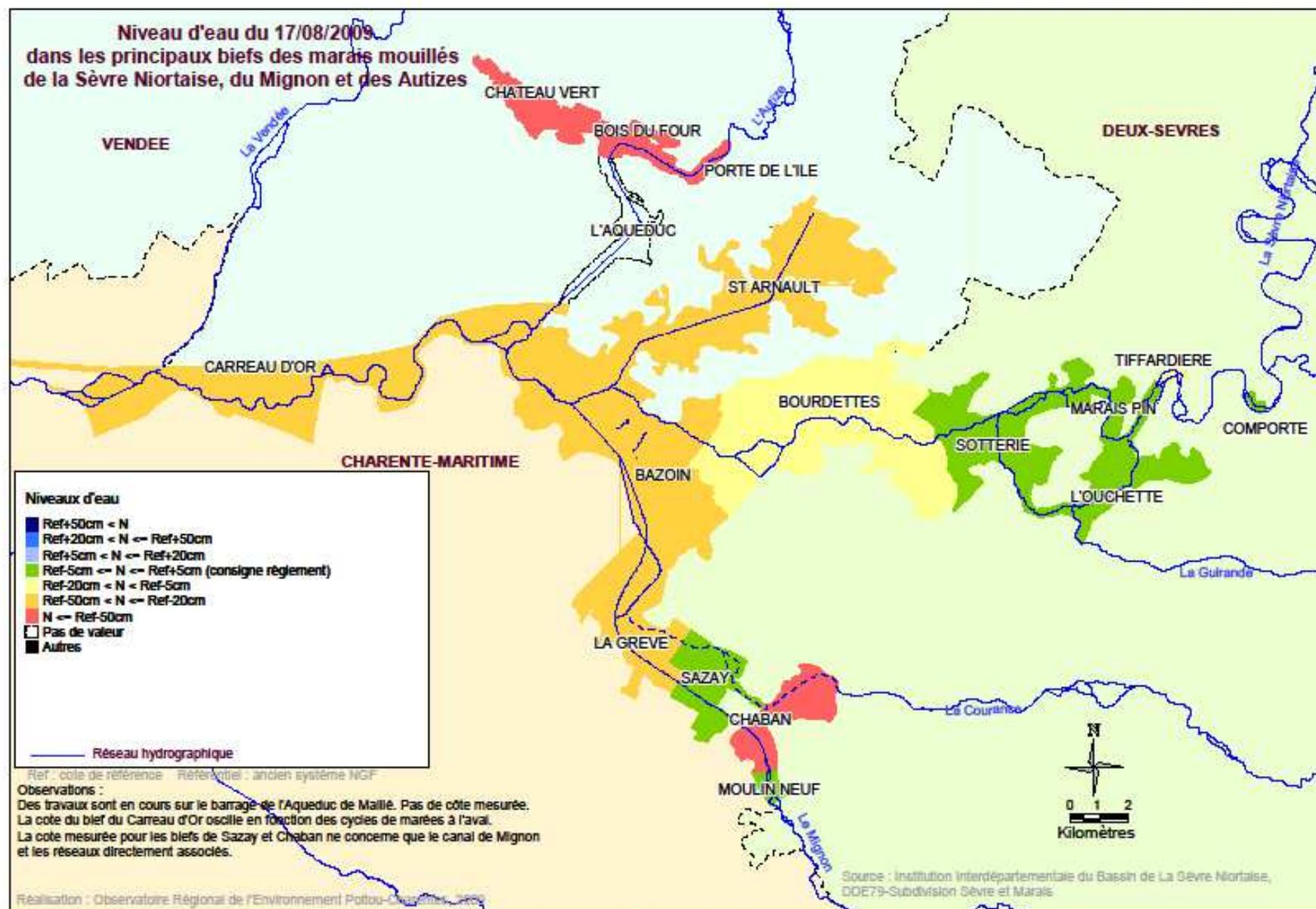
Juillet 2009

« dé-corrélation » des piézomètres de Oulmes et d'Aziré

Juillet : prélèvements plus intenses en milieu naturel sur secteur Oulmes -> rattrapage de la courbe de 1^{ère} vigilance ; stabilisation sur secteur Aziré/Benet

Août : fléchissement des prélèvements en milieu naturel à Oulmes -> calage sur courbe de 1^{ère} vigilance ; accélération sur secteur Aziré/Benet

Situation des niveaux d'eau au 17 août



Situation des niveaux d'eau au 15 juillet

